

République Tunisienne
Ministère du Commerce

Unité de gestion par objectifs pour la mise en œuvre du projet de développement de la gestion du budget de l'État

**LE PROJET ANNUEL DE
PERFORMANCE DE LA MISSION
COMMERCE POUR L'ANNEE 2020**

Version française non officielle

Sommaire

Premier axe : présentation générale de la mission :

- 1- présentation de la stratégie de la mission commerce
- 2- présentation des programmes de la mission commerce
- 3- présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission commerce
- 4- Budget et programmation des dépenses de la mission commerce à moyen terme

Deuxième axe : présentation des programmes de la mission commerce :

Premièrement : le programme du commerce intérieur

- 1- présentation du programme et sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Dépenses du programme

Deuxièmement : le programme du commerce extérieur

- 1- présentation du programme et sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Dépenses du programme

Troisièmement : le programme de leadership et de soutien

- 1- présentation du programme et sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Dépenses du programme

Annexes

- 1- Fiches d'indicateurs de performance des programmes de la mission commerce
- 2- Fiches des acteurs publics intervenants au programme de la mission commerce

Premier axe : présentation générale de la mission commerce

1. Présentation de la stratégie de la mission commerce

La stratégie nationale dans le domaine du commerce, à travers le plan quinquennal (2016-2020), vise à assurer l'efficacité du secteur, sa mise au service du développement ainsi que le soutien son intégration dans l'économie mondiale tout en conservant l'intérêt national et en améliorant l'image de la Tunisie auprès des milieux d'affaires internationaux.

Les tendances sur le plan du commerce intérieur se basent principalement sur les axes suivants :

- Garantir le fonctionnement compétitif des marchés, maîtriser les prix et renforcer la protection du consommateur
- Contrôler, orienter et diriger les dépenses de compensation vers les nécessaires,
- Continuer à dynamiser la croissance du tissu commercial, la modernisation du réseau de marchés de gros et le développement du réseau des grandes et moyennes surfaces,

Au niveau du commerce extérieur, la stratégie nationale vise particulièrement à :

- augmenter les exportations et soutenir l'intégration dans l'économie mondiale

- diversifier la base de production exportable.
- élargir la base des exportateurs, développer les programmes d'incitations et de soutien et les orienter vers les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée, notamment les services
- moderniser les politiques promotionnelles et avancer dans le programme visant à faciliter les procédures du commerce extérieur.

La stratégie du Ministère sur le plan du commerce électronique et de l'économie immatérielle vise à :

- faciliter l'intégration du tissu économique national dans l'économie numérique mondialisée à travers l'instauration du climat approprié pour mener les activités commerciales en ligne et augmenter le nombre de sites web commerciaux et de services. En effet, les études et recherches mondiales montrent que le commerce électronique est devenu, pour les pays en développement, un vecteur important pour accroître leur contribution au commerce mondial, développer leurs secteurs productifs nationaux et offrir des possibilités accrues pour augmenter leurs taux de croissance économique.

Dans le cadre de la consécration du **principe d'égalité des chances entre les sexes et les différents groupes de la société**, l'article 18 de la nouvelle loi organique du budget n ° 2019- 15 en date du 13 février 2019, stipule ce qui suit : «Le chef du programme doit veiller à la préparation du budget sur la base des objectifs et des indicateurs qui garantissent l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et en général l'égalité pour tous les groupes de la société sans discrimination. Le budget sera soumis à une évaluation sur cette base ».

En respect de ce principe, le budget qui est un outil permettant de mettre en œuvre et d'utiliser les crédits budgétaires visant à assurer l'égalité entre les sexes et les différents groupes de la société pour la réalisation d'un développement intégré (BSEE), le Ministère du Commerce s'est efforcé d'élaborer des indicateurs et des objectifs en conformité avec ce principe.

Ces indicateurs s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du ministère pour soutenir essentiellement les femmes porteuses de projets pour qu'elles profitent des différents programmes surtout ceux relatifs à l'encouragement de l'exportation et ce en s'appuyant sur certaines données qui montrent la faiblesse

de la participation de la femme aux programmes et actions entreprises pour la promotion de l'exportation.

Présentation des programmes de la mission :

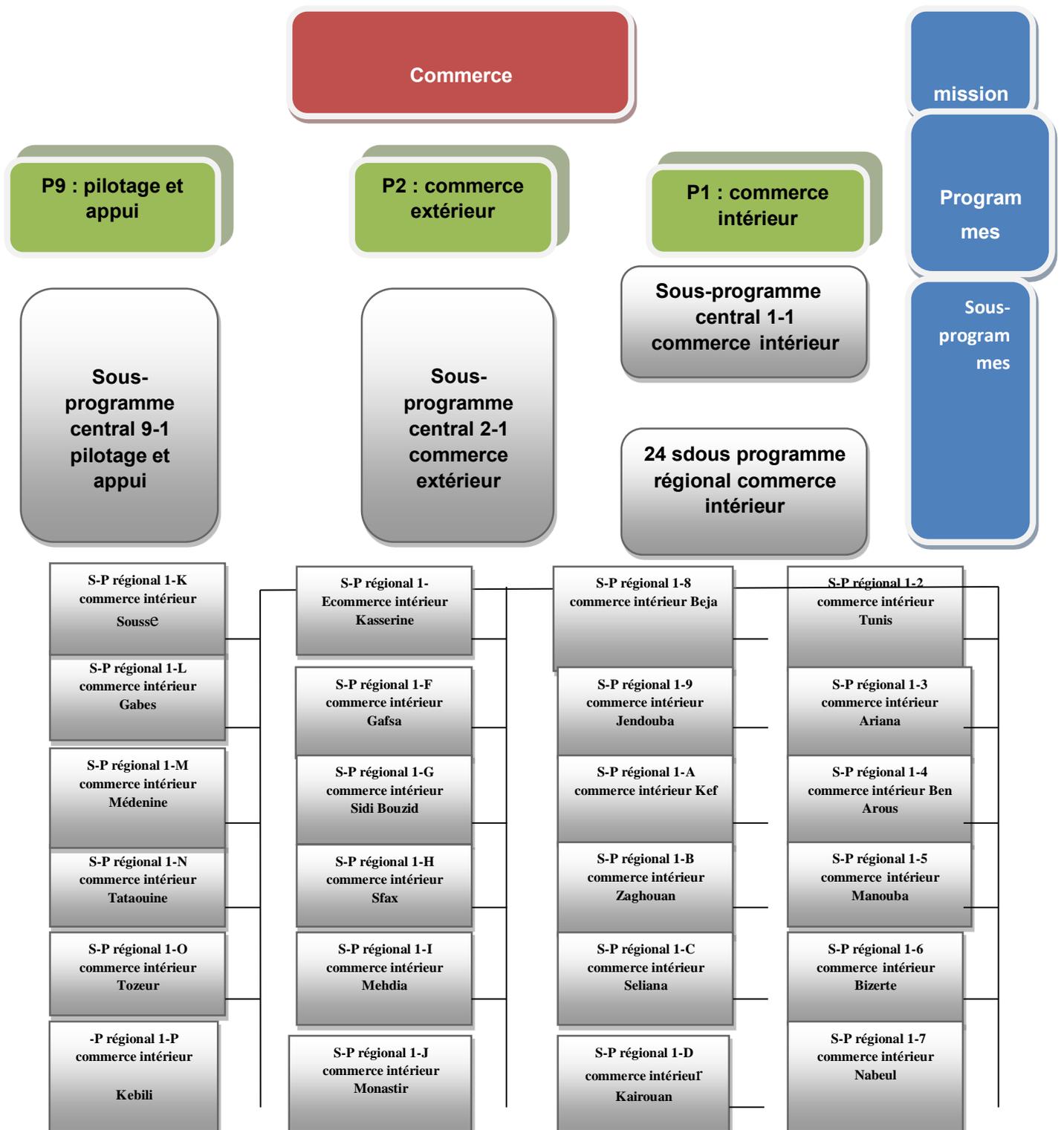
Selon la méthode de gestion du budget par objectifs, la mission commerce se limite à deux programmes opérationnels traduisant les politiques générales du ministère et les tâches qui lui sont assignées ainsi qu'un programme de pilotage et d'appui :

Programme n ° 1 : Commerce intérieur

Programme n ° 2 : Commerce extérieur

Programme n ° 9 : pilotage et appui

Structure du ministère selon les programmes et les sous-programmes



2. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission commerce

Tableau 1 : Récapitulatif des objectifs de la mission commerce et des indicateurs de performance

Indicateurs de performance	Objectifs	Programme
Indicateur 1-1-1-1 : taux d'achèvement des stocks d'ajustement	Objectif 1-1-1 : Assurer le fonctionnement normal du marché et protéger le consommateur	Programme n ° 1 : Commerce intérieur
Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par L'organe d'inspection économique		
Indicateur 1-1-1-3 : Activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation		
Indicateur 1-1-2-1 : les quantités consommées des biens subventionnés	Objectif 1-1-2 : Contrôler les dépenses de subvention et les orienter vers ceux qui y sont éligibles	
Indicateur 2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	Objectif 2-1-1 : développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique	Programme n ° 2 : Commerce extérieur
Indicateur 2.1.1.2 : taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations		
Indicateur 2-1-1-3 : Taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais		
Indicateur 2-1-1-3 : Proportion des femmes propriétaires d'entreprises bénéficiant du programme de soutien lors de l'exportation dans le cadre du programme Export +		
Indicateur 2-1-1-4 : Proportion de femmes propriétaires d'entreprise participant à des expositions et manifestations à l'étranger		

Indicateur 9-1-1-1 : taux des bénéficiaires de formations	Objectif 9-1-1 : Développement des qualifications du personnel	Programme n ° 9 : pilotage et appui
Indicateur 9-1-2-2 : la consommation moyenne de carburant des voitures de service	Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources financières	
Indicateur 9-1-3-1 : Couverture des besoins en équipements informatiques	Objectif 9-1-3 : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative	
Indicateur 9-1-3-2 : Couverture fonctionnelle du système d'information		
Indicateur 9-1-4-1 : taux de développement du nombre de sites de commerce électronique	Objectif 9-1-4 : Développement de l'activité du commerce électronique	
Indicateur 9-1-4-2 : taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques		

3. Le budget et la programmation des dépenses de la mission commerce à moyen terme

3.1. Présentation du budget de la mission commerce pour l'année 2020

Conformément à la Loi organique du budget n ° 15 de 2019 et aux directives de la circulaire du Chef du Gouvernement n ° 09 du 29 mars 2019, le projet de budget du ministère pour l'année 2020 a été préparé conformément à la méthodologie de programmes. Le total des allocations proposées pour le budget de la mission commerce pour l'année 2020 a été fixé à environ de 2003,707 MD contre 1951,537 MD de crédits alloués dans la loi de finances de l'année 2019, soit un taux d'évolution de 2,67% (+ 52,170 MD),

Les estimations des crédits proposés pour la subvention des biens de base s'élèvent à 89,83% des estimations totales des dépenses du Ministère pour l'année 2020 : il a été proposé d'allouer des crédits aux environs de 1800 MD pour subventionner les biens de base au cours de l'année 2020, qui sont les mêmes crédits inclus dans la loi de finances de 2019.

Les céréales représentent 2,77% des dépenses totales de subvention des biens de base pour un montant de l'ordre de 1309 MD, suivies de l'huile végétale à 217 MD (12,1%), du lait (demi-écrémé) à 189 MD (10,5%), des pâtes alimentaires à 70 MD (3,9%), du sucre à 10 MD (0,6%)

et enfin le papier scolaire à 5 MD (0,3%), ce qui correspond aux mêmes crédits programmés dans le budget du Ministère du Commerce pour l'année 2019.

Sans tenir compte des dépenses de compensation des biens de base, le budget du Ministère du Commerce pour l'année 2020 est estimé à 203,707 MD contre 151,537 MD alloués dans la loi de finances pour l'année 2019 (sans compter les dépenses de subvention des biens de base), soit une augmentation d'environ 34,42% (52,17 MD).

Les crédits alloués à la rémunération représentent environ 23,41% du total des estimations des dépenses de la mission commerce (sans compter les dépenses de subvention des biens de base), soit 47,700 MD. Ces crédits ont connu une évolution de 25,95% par rapport à 2019 (37,870 MD), alors que le pourcentage des crédits alloués aux dépenses de gestion (moyens de services) n'a pas dépassé 4,17% (8,500 MD) des dépenses totales (sans compter les dépenses de subvention des biens de base). Ces crédits ont connu une évolution de 22,47% par rapport à 2019 (6,925 MD).

Les dépenses d'intervention publique ont également augmenté de 74,02% (141,384 MD) par rapport au budget de l'année 2019 (81,242 MD) ce qui représente 69,40% des dépenses totales (sans compter les dépenses de subvention des biens de base). Les crédits alloués à l'investissement ont connu une augmentation de 3,563 MD : des crédits d'une valeur de 6,123 MD ont été alloués au titre de l'année 2020, contre 2,560 MD alloués dans la loi de finances de l'année 2019, soit une augmentation de 139,18%.

S'agissant de l'évolution du budget de la mission commerce selon les programmes, le programme du commerce intérieur représente 92% (94,02% en 2019) du total des estimations du budget de la mission commerce pour l'année 2020 et ce en raison du volume des dépenses d'intervention publique représentées principalement par la subvention des biens de base (1800 MD, qui représente environ 89,83% du total des estimations des dépenses du Ministère pour l'année 2020). Les crédits proposés pour le Programme du commerce extérieur représentent 7,4% (5,56% au cours de l'année 2019) du total des dépenses du budget de la mission commerce pour l'année 2020, suivies du programme pilotage et appui avec un pourcentage de 0,6% (0,41% en 2019).

Sans considérer les dépenses de subvention des biens de base (1800 MD), le budget de la mission commerce est réparti entre ses programmes selon les pourcentages suivants :

- programme commerce extérieur : 73,1% (71,61% en 2019)
- programme commerce intérieur : 21,3% (22,93% en 2019)
- programme pilotage et appui : 5,6% (5,28% en 2019)

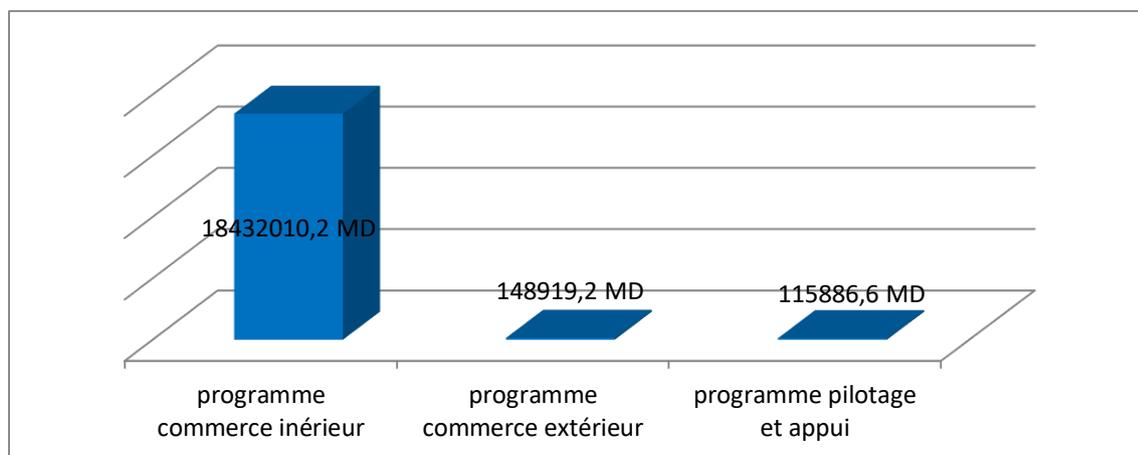
Tableau 2 : Répartition du budget de la mission* pour l'année 2020 selon les programmes et la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Total	Dépenses des opérations financières	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de rémunération	Sections / Programmes
1843201,200	-	866,000	1807424,200	4303,000	30608,000	Programme 1 Commerce intérieur
148919,200	-	1577,000	134376,200	2111,000	10855,000	Programme 2 Commerce extérieur
11586,600	-	3180,000	83,600	2086,000	6237,000	Programme 9 Pilotage et appui
2003707,000	-	5623,000	1941884,000	8500,000	47700,000	Total

*Hors ressources propres des établissements publics

Graphique 1: Répartition du budget du ministère du Commerce pour l'année 2020 selon les programmes (crédits de paiement)



3.2. Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du ministère

Tableau 3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du ministère, répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Prévisions 2022	Prévisions 2021	Prévisions 2020	L F 2019		Réalizations 2018	Réalizations 2017	Libellé
			Nouvelle répartition	Ancienne répartition			

54700,000	51657,000	47700,000	37870,000	37870,000	35336,000	35365,211	Dépenses de rémunération
11240,000	10535,000	8500,000	6925,000	6925,000	7073,000	7233,439	Dépenses de fonctionnement
2178050,000	2035372,000	1941884,000	1904182,000	1881242,000	1792145,000	1518711,292	Dépenses d'intervention
4870,000	3715,000	5623,000	2560,000	2560,000	1135,000	689,657	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	22940,000	-	-	Autres dépenses
2248860,0	2101279,0	2003707,0	1951537,0	1951537,0	1835689,0	1561999,6	Total Hors ressources propres des établissements

Tableau 4 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du ministère : Répartition selon les programmes (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Prévisions 2022	Prévisions 2021	Prévisions 2020	LF 2019	Réalisations 2018	Réalisations 2017	Libellé	
2091822,000	1953482,000	1843201,200	1834750,000	1777897,194	1519761,310	Programme 1 Commerce intérieur	
142250,000	135270,000	148919,200	108014,000	50323,718	34762,634	Total Hors ressources propres des établissements	Programme 2 Commerce extérieur
145150,000	138070,000	151419,200	110214,000	52224,718	36102,634	Total Hors ressources propres des établissements	
14788,000	12527,000	11586,600	8773,000	7896,509	7475,656	Programme 9 Pilotage et appui	
2248860,000	2101279,000	2003707,000	1951537,000	1835689,000	1561999,600	Total Hors ressources propres des établissements	

Deuxième axe :

Présentation des programmes de la mission

1. Programme commerce intérieur

Président du programme

Madame Karima Hammami, directrice générale de la qualité, du commerce intérieur, de l'artisanat et des services : Elle a pris ses fonctions à partir du 04 octobre 2018.

1.1. Introduction et stratégie du programme :

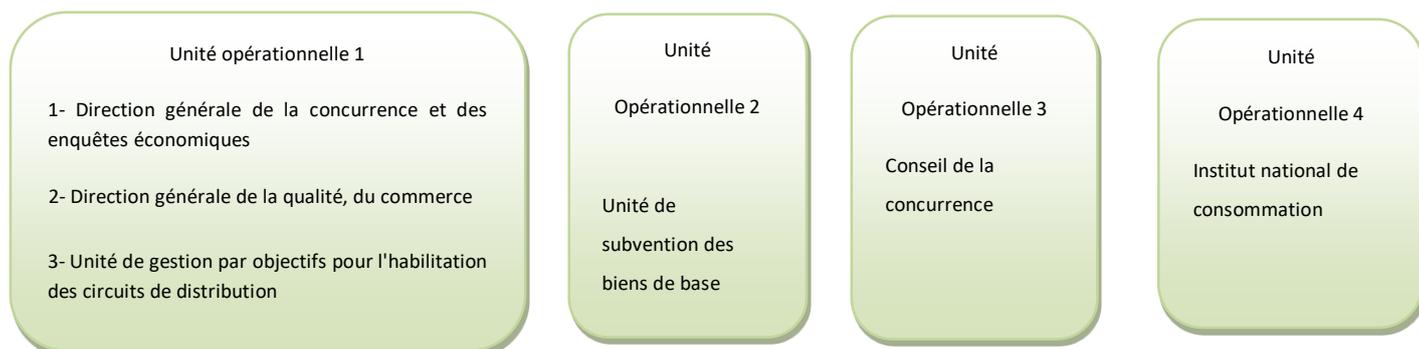
- Carte du programme commerce intérieur

La carte du programme commerce intérieur comprend 25 sous-programmes et 28 unités opérationnelles comme suit :

- un sous-programme central comprenant 4 unités opérationnelles
- 24 sous - programme régional ; chaque sous-programme comprend 1 unité opérationnelle.
- 06 acteurs publics.

Sous-programme central Commerce intérieur

Les unités opérationnelles



24 sous-programme régional commerce intérieur

<u>Unités opérationnelles</u>	<u>Sous-programme</u>
Direction Régionale de Commerce de Tunis	Sous-programme régional commerce intérieur 1-2 - Tunis
	Sous-programme régional commerce intérieur 1-3 - Ariana
Direction Régionale de Commerce de Ben Arous	Sous-programme régional commerce intérieur 1-4- Ben Arous
Direction Régionale de Commerce de Manouba	Sous-programme régional commerce intérieur 1-5- Manouba
Direction Régionale de Commerce de Bizerte	Sous-programme régional commerce intérieur 1-6- Bizerte
Direction Régionale de Commerce de Nabeul	Sous-programme régional commerce intérieur 1-7- Nabeul
Direction Régionale de Commerce de Beja	Sous-programme régional commerce intérieur 1-8- Beja
Direction Régionale de Commerce de Jendouba	Sous-programme régional commerce intérieur 1-9- Jendouba
Direction Régionale de Commerce du Kef	Sous-programme régional commerce intérieur 1-A-Kef
Direction Régionale de Commerce de Zaghouan	Sous-programme régional commerce intérieur 1-B-Zaghouan
Direction Régionale de Commerce de Siliana	Sous-programme régional commerce intérieur 1-C-Siliana
Direction Régionale de Commerce de Kairouan	Sous-programme régional commerce intérieur 1-D-Kairouan
Direction Régionale de Commerce de Kasserine	Sous-programme régional commerce intérieur 1-E-Kasserine
Direction Régionale de Commerce de Gafsa	Sous-programme régional commerce intérieur 1-F-Gafsa

Direction Régionale de Commerce de Sidi Bouzid	Sous-programme régional commerce intérieur 1-G-Sidi Bouzid
Direction Régionale de Commerce de Sfax	Sous-programme régional commerce intérieur 1-H-Sfax
Direction Régionale de Commerce de Mahdia	Sous-programme régional commerce intérieur 1-I-Mahdia
Direction Régionale de Commerce de Monastir	Sous-programme régional commerce intérieur 1-J-Monastir
Direction Régionale de Commerce de Sousse	Sous-programme régional commerce intérieur 1-K-Sousse
Direction Régionale de Commerce de Gabes	Sous-programme régional commerce intérieur 1-L-Gabes
Direction Régionale de Commerce de Medenine	Sous-programme régional commerce intérieur 1-M-Medenine
Direction Régionale de Commerce de Tataouine	Sous-programme régional commerce intérieur 1-N-Tataouine
Direction Régionale de Commerce de Tozeur	Sous-programme régional commerce intérieur 1-O-Tozeur
Direction Régionale de Commerce de Kebili	Sous-programme régional commerce intérieur 1-P-Kebili

Les acteurs publics



1.2. Stratégie du programme commerce intérieur

La stratégie de la mission commerce relative au programme commerce intérieur est basée en particulier sur les axes ci-après :

* Assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés, contrôler les prix et renforcer la protection des consommateurs à travers les actions suivantes :

- Assurer l'abondance dans l'approvisionnement du pays en biens sensibles, stabiliser les prix et adopter une politique de prix basée sur la stimulation de la production nationale et la rationalisation du niveau d'augmentation des prix des biens règlementés tout en les mettant à jour pour les adapter à la réalité

- Poursuivre la politique de subvention tout en maîtrisant et rationalisant le niveau des dépenses
 - Stimuler la concurrence sur le marché en développant le climat des affaires, en soutenant le partenariat entre les secteurs public et privé, en renforçant la lutte contre les pratiques portant atteinte à la concurrence et en continuant à contribuer à lutter contre la contrebande et le commerce parallèle et à réduire leurs répercussions sur l'économie nationale
 - Développer le système de protection du consommateur
- * Stimuler la croissance et le développement du tissu commercial en créant le terrain favorable à l'investissement à travers :
- le développement et la modernisation du réseau des marchés de gros et l'instauration d'un système d'information pour suivre les prix sur les marchés de gros.
 - le développement du réseau des grandes et moyennes surfaces commerciales dans les différentes régions tout en veillant aux intérêts du petit commerce et en l'aidant à suivre l'évolution et à améliorer ses performances, notamment en facilitant l'accès aux financements
 - La fourniture davantage de conditions favorables pour le développement du système de contrat sous l'appellation d'origine dans le secteur commercial et dans les services destinés au consommateur

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

2-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme

Le programme commerce intérieur comprend deux objectifs stratégiques et quatre indicateurs de performance :

Indicateurs de performance	Objectifs
Indicateur 1-1-1-1 : taux d'achèvement des stocks d'ajustement	Objectif 1-1-1 : Assurer le fonctionnement normal du marché et protéger le consommateur
Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par L'organe d'inspection économique	
Indicateur 1-1-1-3 : Activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation	
Indicateur 1-1-2-1 : les quantités consommées des biens subventionnés	Objectif 1-1-2 : Contrôler les dépenses de subvention et les orienter vers ceux qui sont éligibles

2-1-1 Objectif 1.1.1. Assurer le fonctionnement normal du marché et protéger le consommateur

Cet objectif concerne :

- Le suivi de l’approvisionnement du pays en biens sensibles pour assurer l’abondance et ce en renforçant les mécanismes de suivi, en programmant les saisons de consommation et en diversifiant l’offre à travers, essentiellement, la production nationale, le recours ponctuel à l’importation et la promotion de la politique des stocks d’ajustement.
- La lutte contre les pratiques portant atteinte à la concurrence et le développement du système de protection du consommateur en améliorant les performances de l’organe de contrôle économique et sa présence sur le marché
- La réalisation de programmes et de projets, afin d’instaurer le système de consommation responsable et durable à travers la préparation d’un plan de communication qui comprend des axes scientifiques, techniques et juridiques liés à la consommation. Cette action reposera sur les nouvelles technologies pour cibler tous les consommateurs potentiels, en concluant des accords avec la société civile et les structures nationales et internationales actives dans le domaine de la consommation et en renforçant les compétences techniques et administratives dans le cadre d’un plan de renforcement des capacités.

Tableau 5 : Chronogramme des indicateurs de l’objectif 1-1-1

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l’Objectif
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
85	*82	*80	90	55.8	84.92	91	taux	Indicateur 1-1-1-1 : taux d’achèvement des stocks d’ajustement
68	65	61	60	61.98	53	55	taux	Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par L’organe d’inspection économique
100	92.2	82.5	93	127.5	140	90	taux	Indicateur 1-1-1-3 : Activités de recherche, d’information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation

*Les ratios ont été révisés en raison de la baisse du pourcentage d’achèvement des stocks régulateurs au cours de l’année 2018, qui est due à la diminution du nombre de troupeaux de bovin, à la diminution des espaces fourragers et à l’augmentation des prix du fourrage au niveau local.

La diminution de la production laitière et le manque d'eau d'irrigation qui a touché la production de pommes de terre ont sensiblement affecté la formation d'un stock de régulation.

2-1-2- Objectif 1-1-2 Contrôler les dépenses de subvention et les orienter vers ceux qui y sont

éligibles :

Parallèlement à la poursuite de la politique de subvention des biens de consommation de base, l'accent sera mis sur le contrôle et la rationalisation des dépenses de subvention et leur orientation vers ceux qui le méritent. Ceci en continuant à travailler sur l'organisation et le suivi des circuits de distribution des biens subventionnés et le développement de l'action de suivi conjoint, action mesurée d'une manière relative en contrôlant les quantités annuelles utilisées de farine et d'huile végétale subventionnés.

Tableau n°2

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 2-1-1

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'Objectif
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
6.5	6.5	6.5	6.5	6.47	6.6	6.47	MK	Indicateur 1-1-2-1 : les quantités consommées des biens subventionnés -Quantité de farine
165	165	165	165	162.354	164.65	165	MT	✓ Quantités d'huile subventionnées

2-2 Présentation des activités du programme Commerce intérieur :

Tableau n° 3 :

État des activités et des interventions du programme commerce intérieur

Prévisions des crédits alloués aux activités	Activités	Interventions	Prévisions des indicateurs pour	Indicateurs	Objectifs

pour l'année 2020			l'année 2020		
		<ul style="list-style-type: none"> -Prévoir le statut d'approvisionnement et de pré-programmation -Fournir les stocks stratégiques et d'ajustement nécessaires pour répondre aux besoins des saisons de consommation -Ajuster le programme d'encouragement de l'exportation et recourir à l'importation si nécessaire 	80%	Indicateur 1-1-1-1 : taux d'achèvement des stocks d'ajustement	
<p>30 mille dinars</p> <p>170 mille dinars</p> <p>200 mille dinars</p> <p>171 mille dinars</p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'acquisition d'équipements de contrôle qualité supplémentaires -Analyses de laboratoire - Étude de faisabilité de l'achèvement de la deuxième tranche du programme national d'habilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche (nouvelle étude) - Réalisation d'une étude sur la mise à jour du plan directeur d'implémentation des grandes et moyennes surfaces commerciales (étude en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des campagnes nationales, régionales et locales -Accroître la durée de présence des agents de contrôle sur le marché et définir une durée prédéterminée dans l'ordre de mission - Extension des champs de travail de contrôleurs aux secteurs de services - Intensification de la surveillance sur les sites Web -Renforcer les capacités humaines par le redéploiement - Organisation de formations sur la concurrence au profit du réseau de la concurrence et sur les exigences de sécurité des produits au profit des directions régionales du commerce dans le centre de formation du ministère - Renforcement de l'agence chargée de la recherche dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles dans le cadre du réemploi - Suivre la mise en œuvre des décisions de la commission de la concurrence - Préparation de manuels de procédures sectorielles pour normaliser les procédures de contrôle 	61%	Indicateur 1-1-1-2 : taux de couverture du marché par les agents d'inspection économique	Objectif 1.1.1 : Assurer la régularité de l'offre et contribuer au contrôle des prix et au bon fonctionnement des transactions
15 mille dinars	Mener des recherches sur la consommation :		82.5%	Indicateur 1-1-1-3 : Activités de recherche, d'information et de sensibilisation	

<p>15 mille dinars</p> <p>15 mille dinars</p> <p>70 mille dinars</p>	<p>- Consommation de viande</p> <p>- Consommation de pain</p> <p>- Niveau de migration des graisses des pots aux préparations alimentaires</p> <p>Une étude sur la réalité du pouvoir d'achat en Tunisie</p>			<p>dans le domaine de la consommation</p>	
		<p>-Poursuivre l'application de l'arrêté du ministre du commerce en date du 22 juin 2016 relatif à la fabrication, la présentation et la vente du pain et visant à limiter les pratiques liées à l'altération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer le système de quotas en farine "PS" autorisés pour chaque boulangerie sur la base de critères bien déterminés qui tiennent compte des besoins de l'entité, de la région et du nombre d'ouvriers ✓ Réserver le gros pain à la consommation familiale et éviter qu'il soit orienté vers les marchés publics et l'usage professionnel ✓ Permettre aux points chauds de produire les baguettes en utilisant la farine PS-7 et interdire la production du pain surgelé et semi fini à base de farine extraction PS <p>- Interdire l'emballage et la distribution de l'huile de soja non subventionnée dans des bouteilles en plastique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement de la mise en œuvre du projet de réforme du système de subvention des biens de base, qui vise à substituer le système de subvention des prix par le système de 	<p>6.5 MK (farine)</p>	<p>Indicateur 1-1-2-1: les quantités consommées des biens subventionnés</p>	<p>Objectif 1-1-2: Contrôler les dépenses de subvention et les orienter vers ceux qui y sont éligibles</p>
			<p>165 T (huile végétale)</p>		

		subvention des revenus. Un comité national de réforme a été créé avec des groupes de travail qui y sont liés et qui vont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les bénéficiaires, les critères de sélection et les méthodes de calcul de la subvention directe ✓ Définir les méthodes d'enregistrement, de publicité et d'appel, et concentrer, stocker et sécuriser la base de données ✓ Définir le mécanisme de paiement des subventions et leurs périodicités 			
--	--	---	--	--	--

3-Les dépenses du programme commerce intérieur :

3-1- Le budget du programme commerce intérieur :

Les dépenses du programme commerce intérieur s'élèvent à 1843201,200 mille dinars, et sont réparties comme suit

- les dépenses de rémunération : 30608, 000 mille dinars
- les dépenses de fonctionnement : 4303, 000 mille dinars
- les dépenses d'intervention : 1807424,200 mille dinars
- les dépenses d'investissement : 866, 000 mille dinars

Le programme commerce intérieur représente environ 92% du total des estimations du projet de budget de la mission commerce (compte tenu des dépenses de subvention des biens de base) et environ 21,3% total des estimations du projet de budget de l'État (sans tenir compte des dépenses de subvention des biens de base qui sont estimées à 1 800 MD), soit environ 43201,200 mille dinars.

Les dépenses de rémunération du programme représentent 1,66% du total des dépenses du programme compte tenu des dépenses de subvention et 70,85% (compte non tenu des dépenses de subvention).

Les dépenses de fonctionnement représentent 0,23% du total des dépenses du programme (compte tenu des dépenses de subvention) et 9,96% (compte non tenu dépenses de subvention).

Les dépenses d'investissement représentent 0,05% des dépenses totales du programme compte tenu des dépenses de subvention et 2% sans dépenses de subvention.

Quant aux dépenses d'intervention, elles représentent 17,19% sans tenir en compte des dépenses de subvention et 98,06% compte tenu des dépenses de subvention.

Tableau n°1 :

Budget du programme commerce intérieur selon la nature de la dépense *

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Taux) % (Ecart	Prévisions 2020	LF 2019		Réalizations 2018	Libellé
			Nouvelle répartition	Ancienne répartition		
29.79%	7026,000	30608,000	23582,000	23582,000	21647,531	Dépenses de rémunération
24.58%	849,000	4303,000	3454,000	3454,000	3406,725	Dépenses de fonctionnement
-0.001%	-19,800	1807424,200	1807444,000	1800449,000	1752740,125	Dépenses d'intervention
220.7%	596,000	866,000	270,000	270,000	101,813	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	6995,000	-	Autres dépenses
0.5%	8451,200	1843201,200	1834750,000	1834750,000	1776813,801	Total

*Hors ressources propres des établissements publics

Graphique n°1

Répartition du projet de budget du programme commerce intérieur pour l'année 2020 selon la nature de la dépense

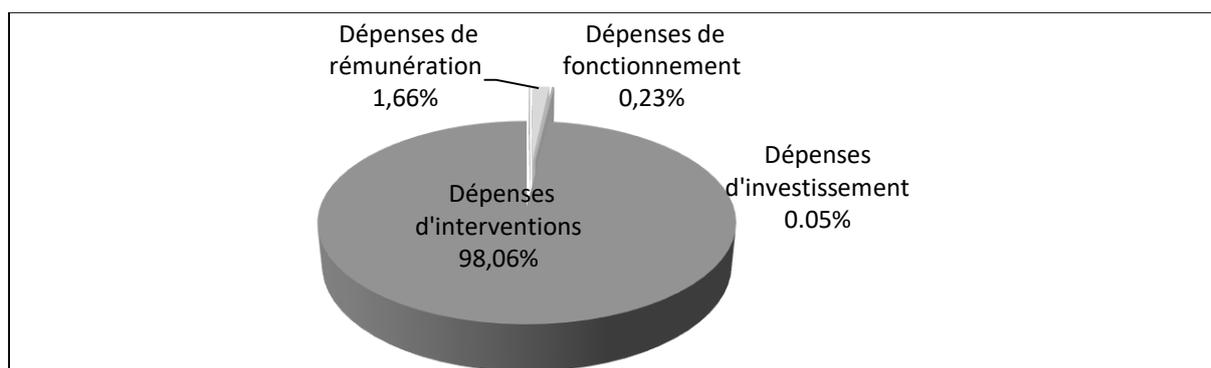


Tableau n°2 :

Budget du programme commerce intérieur selon le sort de la dépense

"Par sous-programmes et activités"

Unité : mille dinars

Taux d'évolution 2019-2020		Prévisions 2020 (2)	Loi de finances 2019 (1)	Réalizations 2018	Activités	Libellé du programme
Taux) (%) (1)/(1)-(2)	Montant (1)-(2)					
					Activités centrales	Sous- programmes centraux
27,17	3579	16748,000	13169,000	8529,854	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	Sous-programme 1 central commerce intérieur
0,00%	83,4	1800378,000	1800294,600	1750262,410	Subvention des biens de base	
29,21%	468	2070,000	1602,000	1511,588	Surveiller et réguler le fonctionnement concurrentiel des marchés	

19,76%	116	703,000	587,000	592,188	Sensibilisation et développement de la culture de consommation	
0,25%	4526,4	1819899,000	1815652,600	1760896,040	Total des sous-programmes centraux et activités	
					Activités régionales	sous-programmes régionaux commerce intérieur
18,91%	237,019	1395,219	1158,200	1031,647	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-2 commerce intérieur Tunis
20,83%	201,625	1169,625	968,000	862,230	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-3 commerce intérieur Ariana
18,42%	184,62	1187,020	1002,400	892,871	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-4 commerce intérieur Ben Arous
30,21%	255,17	1100,470	845,300	752,937	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-5 commerce intérieur Manouba
12,24%	132,52	1215,320	1082,800	964,486	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-6 commerce intérieur Bizerte
20,98%	213,593	1231,593	1018,000	906,766	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-7 commerce intérieur Nabeul

24,91%	148,22	743,220	595,000	529,986	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-8 commerce intérieur Beja
25,38%	175,258	865,858	690.600	615,140	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-9 commerce intérieur Jendouba
31,04%	195,62	825,920	630.300	561.429	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-A commerce intérieur Kef
47,69%	172,172	533,172	361.000	321.555	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-B commerce intérieur Zaghouan
28,71%	134,512	603,012	468.500	417.308	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-C commerce intérieur Siliana
24,28%	180,198	923,398	742.200	661.102	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-D commerce intérieur Kairouan
25,44%	302,270	1488,270	1186.000	1056.410	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-E commerce intérieur Kasserine
12,18%	137,273	1264,373	1126.600	1002.966	organiser circuits distribution surveiller marché	les de et le	S-P régional 1-F commerce intérieur Gafsa
14,00%	105,720	860,920	755.200	672.682	organiser circuits distribution	les de et	S-P régional 1-G commerce intérieur Sidi Bouzid

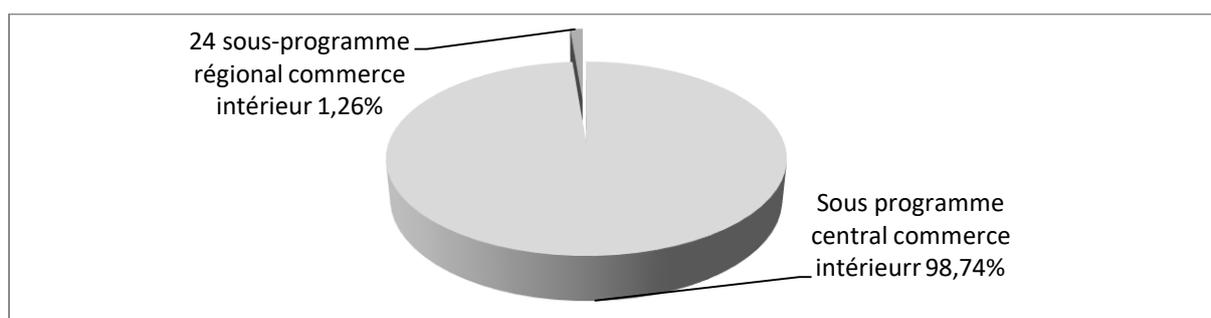
					surveiller le marché	
19,21%	191,05	1180,25	989.200	881.113	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-H commerce intérieur Sfax
27,37%	200,192	931,692	731.500	651.571	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-I commerce intérieur Mehdia
20,07%	121,45	726,650	605.200	539.072	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-J commerce intérieur Monastir
12,80%	156,921	1382,421	1225.500	1091.593	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-K commerce intérieur Sousse
22,53%	154,02	837,520	683.500	608.816	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-L commerce intérieur Gabes
42,65%	241,207	807,707	565.500	503.710	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-M commerce intérieur Medenine
19,05%	106,72	666,920	560.200	489.989	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-N commerce intérieur Tataouine
15,18%	103,87	788,070	684.200	609.440	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-O commerce intérieur Tozeur

40,92%	172,88	595,380	422.500	376.335	organiser les circuits de distribution et surveiller le marché	S-P régional 1-P commerce intérieur Kebili
22,02%	4204,8	23302,200	19097,400	17001,154	Total des sous-programmes régionaux et activités	
0,48%	8731,200	1843201,200	1834750,750	1777897,194	Total du programme	

*Hors ressources propres des établissements publics

Graphique n°2 :

Répartition du projet de budget du programme commerce intérieur pour l'année 2020 selon les sous-programmes



3-2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 pour le programme commerce intérieur :

Tableau numéro 3 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme commerce intérieur

Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Prévisions 2022	Prévisions 2021	Prévisions 2020	L F 2019		Réalizations 2018	Réalizations 2017	Libellé
			Nouvelle répartition	Ancienne répartition			
34780,000	32705,000	30608,000	23582,000	23582,000	21647,424	21509,885	Dépenses de rémunération
5960,000	5230,000	4303,000	3454,000	3454,000	2424,052	3507,426	Dépenses de fonctionnement

2050462,000	1914787,000	1807424,200	1807444,000	1800449,000	1752742,325	1494186,318	Dépenses d'intervention
620,000	760,000	866,000	270,000	7265,000	101,813	103,179	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	-	-	-	Autres dépenses
<u>2091822,000</u>	<u>1953482,000</u>	<u>1843201,200</u>	<u>1834750,000</u>	<u>1834750,000</u>	<u>1777897,194</u>	<u>1519306,808</u>	<u>Total Hors ressources propres des établissements</u>
<u>2091822,000</u>	<u>1953482,000</u>	<u>1843201,200</u>	<u>1834750,000</u>	<u>1834750,000</u>	<u>1777897,194</u>	<u>1519306,808</u>	<u>Total avec ressources propres des établissements</u>

Programme commerce extérieur

Le responsable du programme

M. Khaled Ben Abdallah, directeur général du commerce extérieur

Il a pris ses fonctions à partir du 1er juin 2017

1-Présentation du programme et de sa stratégie :

- Carte du programme commerce extérieur :

La carte du programme commerce extérieur comprend :

- Un sous-programme central comprenant 01 unité opérationnelle
- 9 acteurs publics

sous programme central commerce extérieur

Unités opérationnelles

Unité fonctionnelle 1

- 1- La direction générale du commerce extérieur
- 2- La direction générale de la coopération économique et commerciale
- 3- L'unité de coordination et de suivi du troisième programme de développement des exportations
- 4- L'unité de gestion par objectifs pour l'assurance du secrétariat du Conseil National des Services et l'habilitation du secteur des services

Les acteurs publics

Le Centre de Promotion des Exportations

Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis

Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Ouest

Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-ouest

Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon

Chambre de Commerce et d'Industrie du centre
Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Ouest

Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax

Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud-Est

Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud-Ouest

- Stratégie du programme commerce extérieur :

La stratégie du ministère du commerce dans le cadre du programme commerce extérieur consiste essentiellement à encrever davantage les éléments de l'intégration économique et commerciale du pays dans son environnement mondial et régional. Cette intégration se fera dans un cadre clair soutenu par un ensemble de législations, de réglementations et de réformes structurelles tout en préservant la spécificité du tissu industriel local, en développant la compétitivité du produit national et en bénéficiant des incitations et encouragements qui lui garantissent un minimum de capacités promotionnelles au niveau des anciens et nouveaux marchés d'exportation.

Le ministère cherche à :

- Développer les mécanismes de protection du produit national contre les pratiques illégales lors de l'importation, et ce en prenant des mesures préventives pour la lutter contre les subventions interdites, le dumping et la pression sur la balance commerciale en termes de réduction de la proportion des produits de consommation de luxe et de rationalisation des importations vers le minimum possible.
- Améliorer l'encadrement des industriels locaux en développant le système de communication et de réclamation auprès des services de la Direction Générale du Commerce Extérieur et ce en mettant en

place le système de services à distance et un point d'information et de contact avec la Direction Générale du Commerce Extérieur en plus de la création d'une ligne verte pour les acteurs économiques.

- Promouvoir la digitalisation des documents administratifs en mettant en œuvre le traitement immatériel total des agréments de commerce extérieur et des notes d'information dans le cadre de la facilitation des procédures de commerce extérieur.

- Restructurer la Direction Générale du Commerce Extérieur à la lumière des nouveautés sur la scène mondiale à travers la création de nouvelles structures ayant pour mission le suivi de ces nouveautés conformément aux recommandations issues de la première réunion du Conseil Supérieur des Exportations

- Mettre en place des systèmes de veille pour suivre et surveiller les indicateurs liés au domaine d'intervention de la direction la Direction Générale du Commerce Extérieur (importations de produits ayant un similaire fabriqué localement, importations des produits de consommation ...)

- Développer les législations relatives au commerce extérieur et assurer un minimum d'harmonie entre elles.

- Renforcer les relations et les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie en intensifiant la participation aux expositions, salons et manifestations extraordinaires et en organisant des rencontres professionnelles spécialisées.

- Appuyer techniquement et financièrement les institutions exportatrices à travers le Fonds de Promotion des Exportations et le mécanisme exportation + dans le cadre du troisième programme de développement des exportations

- Élargir le réseau de représentations commerciales en Afrique subsaharienne,

- Soutenir l'accès des femmes aux incitations à l'exportation dans le cadre du principe de l'égalité des chances entre les sexes et l'égalité des différents groupes de la société prévus par l'article 18 de la nouvelle loi organique du budget n ° 2019-15 du 13 février 2019.

Il est à noter à cet égard que la stratégie du programme est principalement basée sur l'encouragement continu de l'exportation et la diversification de l'appareil d'exportation pour inclure autant que possible de secteurs et d'institutions ayant réalisé des exportations à valeur ajoutée.

Cette action passe aussi par la mise en place de mécanismes de soutien et d'accompagnement aux exportateurs, par la réduction de la dépendance de la zone euro en tant que destination principale pour les exportations tunisiennes et ce à travers le renforcement de l'intégration dans les groupements économiques régionaux et internationaux et la signature davantage d'accords de libre-échange entre la Tunisie et de nouveaux pays.

- **Les problèmes :**

Cette stratégie reste fondamentalement tributaire de la disponibilité d'un certain nombre d'éléments négatifs qui ont entraîné une augmentation du déficit commercial. Les plus importants sont :

* Faiblesse de la logistique particulièrement les transports,

*La compétitivité limitée de la plupart des entreprises exportatrices, qui sont pour la plupart des PME.

*Le changement d'activité d'un grand nombre d'entreprises manufacturières qui se sont transformées en entreprises importatrices en raison de leur incapacité à concurrencer les produits importés, et en raison de l'absence, antérieurement, de mesures nécessaires pour les protéger .

Il est également noté à cet égard que les critères sur lesquels se base le programme commerce extérieur sont des critères objectifs qui permettent l'encadrement de toute entreprise et ce indépendamment du promoteur, pourvu qu'elle soit créée légalement, qu'elle n'inclue aucune discrimination sur une base spécifique et que son activité porte sur un produit/secteur à fort potentiel d'exportation

Par ailleurs, de nombreux projets et programmes qui étaient censés être mis en œuvre ou proposés dans le cadre de ce programme, tels que les applications informatiques, la numérisation et l'accès aux bases de données nationales et internationales, ont été abandonnés en raison des fonds limités alloués au programme.

- **Les axes stratégiques du programme :**

- Soutenir davantage les exportations tunisiennes et les diversifier
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires, que ce soit en stimulant l'investissement intérieur ou en attirant l'investissement extérieur par le biais de la facilitation des procédures de commerce extérieur et la réduction des barrières non tarifaires.
- Moderniser l'arsenal juridique lié au commerce extérieur conformément aux normes internationales.
- Lutter contre les pratiques illégales lors de l'importation et défense des exportations tunisiennes auprès des structures compétentes.
- L'ouverture sur de nouveaux marchés et offrir des opportunités au produit tunisien.

2- Les objectifs et indicateurs de performance liés au programme commerce extérieur :

2-1 : Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Le programme commerce extérieur comprend un objectif stratégique et 5 indicateurs de performance, classés comme suit :

Indicateurs de performance	Objectifs
Indicateur 2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	Objectif 2-1-1 : développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale
Indicateur 2.1.1.2 : taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations	
Indicateur 2-1-1-3 : Taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais	
Indicateur 2-1-1-4 : Proportion des femmes propriétaires d'entreprises bénéficiant du programme de soutien lors de l'exportation dans le cadre du programme Export +	
Indicateur 2-1-1-5 : Proportion de femmes propriétaires d'entreprises participant à des expositions et manifestations à l'étranger	

2-1-1- Objectif 2.1.1 Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale :

Cet objectif porte sur deux volets principaux :

***le développement des échanges extérieurs et**

*** l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale.**

Le développement des échanges extérieurs : vise à développer les exportations, à augmenter leurs performances, à se concentrer sur les produits à valeur ajoutée et à modifier la composition traditionnelle de la structure des exportations tunisiennes en injectant de nouveaux produits et en adoptant une politique promotionnelle d'accompagnement,

L'approfondissement de l'intégration économique et commerciale, vise à consolider et à promouvoir les accords commerciaux déjà conclus, d'une part, et à rechercher de nouveaux accords économiques commerciaux qui permettent aux produits tunisiens d'accéder à tous les groupements économiques régionaux et internationaux d'autre part.

- **Références de l'objectif :**

- l'accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce le 1er juin 1995 et les accords qui en découlent.
- Les accords de libre-échange avec l'Union Européenne, la Grande Zone de Libre Echange Arabe et la Turquie.
- L'accord d'adhésion au COMESA.
- La loi n ° 1994- 41 du 7 mars 1994 relative au commerce extérieur.
- La loi n ° 1973-20 du 14 avril 1973 portant création du Centre de Promotion des Exportations.
- La loi n ° 2006-75 du 30 novembre 2006 relative aux chambres de l'industrie et du commerce.
- Le décret n ° 2001-2965 du 20 décembre 2001 fixant les attributions du ministère du commerce.
- Le décret n ° 2966 du 20 décembre 2001 portant organisation du ministère du commerce.

- **Justifications de l'adoption d'indicateurs liés à l'objectif :**

L'objectif stratégique de développement des échanges extérieurs et d'approfondissement de l'intégration économique et commerciale est divisé en 3 objectifs pratiques qui sont respectivement : l'élargissement de la base des avantages compétitifs, la diversification des exportations et la simplification des procédures de commerce extérieur.

- ❖ **L'élargissement de la base des avantages compétitifs :**

Cette action vise à doter les produits tunisiens d'un avantage compétitif pour l'accès à de nouveaux marchés, que ce soit dans le cadre de formules de reconnaissance mutuelle ou dans le cadre d'un traitement discriminatoire par rapport à d'autres produits concurrents ou de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires qui entraveraient l'entrée de ces produits sur ces marchés.

Cet objectif est abordé principalement sur la base d'accords de libre-échange avec d'autres pays ou en rejoignant des groupements régionaux ou internationaux à caractère économique.

- ❖ **La diversification des exportations :**

La diversification des exportations signifie la restructuration de la composition des exportations sur deux bases: abandonner les stéréotypes qui caractérisent la nature des exportations nationales depuis des décennies et qui reposent principalement sur des produits agricoles tels que l'huile d'olive, les agrumes,

les dattes et introduire davantage des produits manufacturés à forte valeur ajoutée, réduire la dépendance de la zone euro et diversifier les destinations et les marchés de manière à créer des opportunités alternatives pour le produit tunisien.

❖ **La simplification des procédures de commerce extérieur :**

Cet objectif se traduit directement par l'amélioration du classement souverain de la Tunisie et son classement international dans les domaines du climat des affaires, de la transparence et de la gouvernance. Il contribue à attirer les investissements étrangers et à développer les investissements locaux.

Tableau n° 1 :

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 2.1.1 : Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale

Prévisions			2019	Réalizations			unité	Indicateurs de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
86	86	84	82.2	81.2	81	73	Taux	Indicateur 2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux
								Indicateur 2.1.1.2 : taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations
35	34	32	28	27	26	28	Taux	Sous-indicateur 1 : évolution de la proportion des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations
38	38	37	37	36	35	36	Taux	Sous-indicateur 2 : évolution du taux de nomenclatures tarifaires relatifs aux produits exportés par rapport au nombre total des nomenclatures tarifaires

55	52	48	37	29	22	10	Taux	Indicateur 2-1-1-3 : Taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais
	50	30	20 (350/70)	17.3 (307/53)	14.5 (207/30)	14 (122/17)	Taux	Indicateur 2-1-1-4 : Proportion des femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme de soutien Export +
70	60	50	12.5	----	----	----	Taux	Indicateur 2-1-1-5 : Proportion de femmes chefs d'entreprise participant à des expositions et manifestations à l'étranger

2-2- Présentation des activités du programme commerce extérieur :
Tableau numéro 2 :

Activités et interventions du programme commerce extérieur

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions des indicateurs pour l'année 2020	Sous-indicateurs	Indicateurs	Objectifs
243 mille dinars (Le troisième programme de développement des exportations) Crédits de paiement pour l'année 2020 de l'ordre de 17 mille dinars, soit 20% des crédits pour la mise en œuvre du système de gestion des documents de commerce extérieur	Appui à l'élaboration d'un système de traitement et de gestion des documents de commerce extérieur (TTN) (troisième marché relatif à la domiciliation et à l'acquisition d'équipements) Établir et développer le système de gestion	-	84		Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	Développement des échanges extérieurs et approfondissement de l'intégration économique

<p>16.731 D. (10 pour cent de la valeur commerciale</p> <p>184 mille d (Programme 3 de développement des exportations)</p> <p>144 mille d (Programme 3 de développement des exportations)</p>	<p>des obligations de commerce extérieur</p> <p>Acquisition de licences Business Objects</p> <p>L'étude sur l'effet de l'accord de libre-échange approfondi et global avec l'Union européenne sur l'économie tunisienne</p>					
<p>2339 mille dinars (programme Export + dans le cadre du programme 3 pour le développement des exportations)</p> <p>4800 mille dinars (Budget du Centre de Promotion des Exportations)</p> <p>100 millions de dinars (le budget du Centre de promotion des exportations) :</p> <p>Transport : 55 Opérations publicitaires et promotionnelles : 23 subvention directe : 20 subvention institutionnelle : 2</p>	<p>Développement des chaînes de valeur et de réseaux de clusters d'intérêt commun pour le Centre de promotion des exportations</p> <p>Organisation d'expositions et de salons à l'étranger (22 manifestations programmées)</p> <p>La subvention</p>	-	32	Évolution du taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations	taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations	

<p>18928 mille dinars. (programme Export + dans le cadre du programme 3 pour le développement des exportations)</p>	<p>Subvention financières aux entreprises</p>	<p>-</p>	<p>37</p>	<p>Évolution du taux des nomenclatures tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des nomenclatures tarifaires</p>		
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-Modification du décret 1744 fixant les modalités de contrôle techniques à l'exportation et à l'importation et les structures qui ont en la charge</p> <p>-organisation d'ateliers avec le secteur privé pour accélérer le rythme de la mise en œuvre de l'accord international sur la facilitation du commerce extérieur</p>	<p>48</p>		<p>Taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais</p>	
<p>-</p>		<p>- Organisation de forums, séminaires et journées portes ouvertes pour sensibiliser les femmes à</p>	<p>30</p>		<p>Proportion des femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme de soutien à l'exportation : programme Export +</p>	

		l'importance d'utiliser le programme Export +				
-		- Organisation de forums, séminaires et journées portes ouvertes pour sensibiliser les femmes à l'importance de Participer à des manifestations et expositions - L'attribution de stands dédiés aux femmes chefs d'entreprises	50			Proportion de femmes chefs d'entreprise participant à des expositions et manifestations à l'étranger

3- Les dépenses du programme commerce extérieur :

3-1- Le budget du programme commerce extérieur :

Les dépenses du programme commerce extérieur s'élèvent à 148919, 200 mille dinars et sont réparties comme suit :

- **Dépenses de rémunération** : 10855, 000 mille dinars

- **Dépenses de fonctionnement** : 2111, 000 mille dinars

- **Dépenses d'intervention** : 134 376, 200 mille dinars

- **Dépenses d'investissement** : 1577, 000 mille dinars.

Le programme commerce extérieur représente environ 7,4% du total des prévisions du budget de la mission commerce, compte tenu des dépenses de subvention des biens de base et environ 73,1% du total des prévisions du budget de l'État, sans tenir compte des dépenses de subvention des biens de base, qui sont estimées à 1800 MD

Les dépenses de rémunération du programme représentent 7,3% du total des dépenses du programme, tandis que les dépenses de fonctionnement représentent 1,06%, les dépenses d'investissement 1,1% et les dépenses d'intervention 90,2%.

Tableau numéro 2 :

Budget du programme commerce extérieur selon la nature de la dépense *

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Taux) %	Décalage	Prévisions 2020	LF 2019		Réalizations 2018	Libellé
			Nouvelle répartition	Ancienne répartition		
19.85%	1798,000	10855,000	9057,000	9057,000	9077,236	Dépenses de rémunération
18.46%	329,000	2111,000	1782,000	1782,000	1926,704	Dépenses de fonctionnement
39.72%	38201,200	134376,200	96175,000	80730,000	39319,778	Dépenses d'intervention
57,7%	577,000	1577,000	1000,000	16445,000	-	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	-	-	Autres dépenses
37.87%	40905,200	148919,200	108014,000	108014,000	50323,718	Total

* Hors ressources propres des institutions publiques

Graphique n°1

Répartition du projet de budget du programme commerce extérieur pour l'année 2020 selon la nature de la dépense

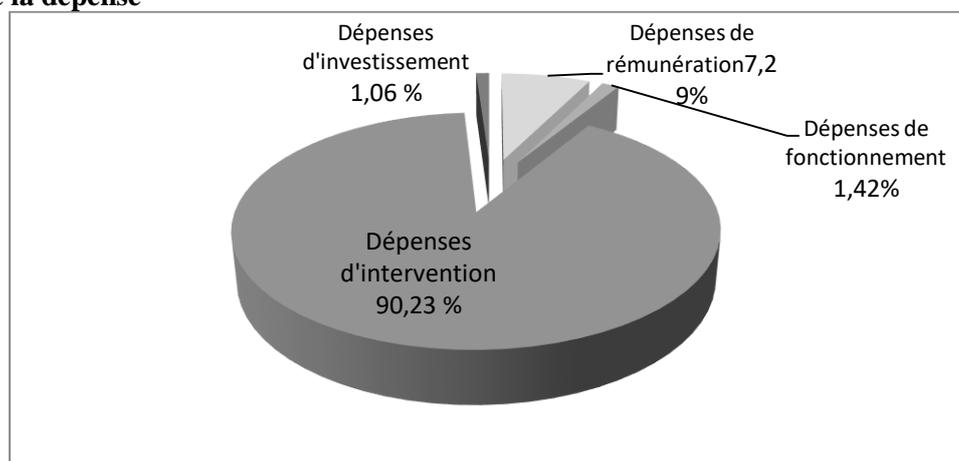


Tableau numéro 3 :

Budget du programme commerce extérieur en fonction du sort de la dépense*

"Par sous-programmes et activités"

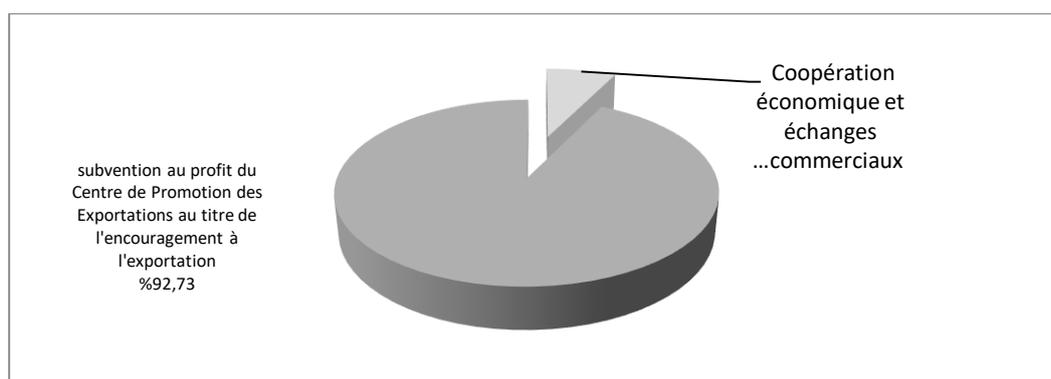
(Unité : mille dinars)

Taux d'évolution 2019-2020		Prévisions 2020 (2)	Loi de finance 2019 (1)	Réalisations 2018	Activités	Libellé des programmes
Taux (%) (1)-(2) (1)	Montant (1)-(2)					
					Activités centrales	Sous- programmes
149, 8%	6494,200	10829,20 0	4335,000	3404,798	Coopération économique et échanges commerciaux	
33,1 9%	34411,00 0	138090,0 00	103679,0 00	46918,920	Subvention au profit du Centre de Promotion des Exportations au titre de l'encouragement à l'exportation	Sous- programme commerce extérieur
37,8 7%	40905,20 0	148919,2 00	108014,0 00	50323,718	Total des sous-programmes centraux et activités	
37,8 7%	40905,20 0	148919,2 00	108014,0 00	50323,718	Total du programme	

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique n° 2

Répartition du projet de budget du programme commerce extérieur pour l'année 2020 selon les activités



3.2-Le cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme Commerce extérieur :

Tableau numéro 4 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme commerce extérieur

Répartition selon la nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Prévisions 2022	Prévisions 2021	Prévisions 2020	L F 2019		Réalizations 2018	Réalizations 2017	Libellé
			Nouvelle répartition	Ancienne répartition			
12800,000	11680,000	10855,000	9057,000	9057,000	9077,236	8672,508	Dépenses de rémunération
2950,000	2590,000	2111,000	1782,000	1782,000	1926,704	1832,152	Dépenses de fonctionnement
126500,000	121000,000	134376,200	96175,000	80730,000	39319,778	24254,974	Dépenses d'intervention
-	-	1577,000	1000,000	1000,000	-	-	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	-	-	-	Autres dépenses

<u>142250,000</u>	<u>135270,000</u>	<u>148919,200</u>	<u>10814,000</u>	<u>108014,000</u>	<u>50323,718</u>	<u>34762,634</u>	Total	Hors
							ressources propres	des établissements

Programme pilotage et appui

Président du Programme

Mr Habib JELASSI : directeur général des services communs

Il a pris ses fonctions le 13 mai 2019

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

- Carte du programme pilotage et appui :

La carte du programme pilotage et appui est composée d'un sous-programme central avec 3 unités opérationnelles :

Sous-programme central pilotage et appui

Unités opérationnelles

Unité opérationnelle 1 (pilotage)

- 1- Le cabinet et ses bureaux
- 2- L'inspection générale
- 3- L'unité de gestion par objectifs pour la mise en œuvre du projet de développement de la gestion du budget de l'État

Unité opérationnelle 2 (Logistique)

- 1- La direction générale des services communs

Unité opérationnelle 3 (Commerce électronique et économie immatérielle) :

- 1- La direction du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle

- stratégie du programme pilotage et appui :

Le programme pilotage et appui , en raison de la nature des structures administratives qui y sont incluses, est un programme horizontal qui vise à soutenir le reste des programmes du ministère en fournissant les moyens matériels et les services nécessaires et en développant les ressources humaines, l'élément principal pour réhabiliter l'administration et améliorer la qualité de ses services.

La stratégie du programme pilotage et appui est la suivante :

- Amélioration du niveau du système d'information et des équipements informatiques
- La mise en œuvre de la politique de l'État en matière de rationalisation de la consommation d'énergie et de bonne gestion des moyens de transport
- Qualification des ressources humaines et la promotion de la formation continue
- Soutenir les modalités de contrôle des institutions publiques à travers le suivi des projets sectoriels en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats programmes
- Effectuer les missions d'inspection et suivre les rapports d'inspections émis par les autres instances de contrôle
- Assurer la bonne application des principes de gouvernance et de la prévention contre la corruption.
- Faciliter l'intégration du tissu économique national dans l'économie numérique par le développement du contenu numérique des institutions et des acteurs économiques dans le cadre d'une industrie nationale de contenu.
- Développer et moderniser le secteur commercial en Tunisie, que ce soit au niveau du commerce intérieur ou au niveau du commerce extérieur.

Malgré les capacités matérielles et humaines limitées du programme pilotage et appui, ce facteur ne peut empêcher la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie globale du programme.

2- Les objectifs et indicateurs de performance liés au programme de pilotage et d'appui :

2-1 : Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Le programme de pilotage et d'appui comprend 5 objectifs principaux et 8 indicateurs de performance :

Indicateurs de performance	Objectifs	
Cet objectif contribue à trouver les mécanismes nécessaires pour améliorer les qualifications des agents appartenant à tous les programmes du ministère et contribue ainsi indirectement à atteindre ses objectifs en développant les capacités des agents en fonction des besoins de ces programmes en compétences afin d'atteindre un taux de réussite élevé dans la mise en œuvre de leurs stratégies, tout en veillant à faire participer la composante féminine aux sujets liés au travail sur terrain.	indicateur 9-1-1-1 : La proportion de ceux qui ont bénéficié de formations	Objectif 9-1-1 : Développement des qualifications du personnel
Cet objectif est lié à l'efficacité des programmes dans la mise en œuvre des stratégies arrêtées.	indicateur 9-1-2-1 : La consommation moyenne de carburant des voitures de fonction	Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources financières
Cet objectif est lié à l'efficacité des programmes dans la mise en œuvre des stratégies arrêtées.	indicateur 9-1-3-1 : Couverture des besoins en équipements informatiques	Objectif 9-1-3 : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative
	indicateur 9-1-3-2 : Couverture fonctionnelle des systèmes d'information	
	indicateur 9-1-4-1 : Taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil	Objectif 9-1-4 : Activation des procédures de réforme administrative et amélioration des relations de l'administration avec le citoyen
L'activité de commerce électronique est une activité horizontale qui comprend le commerce intérieur et extérieur ; le développement d'un environnement de commerce électronique	Indicateur 9-1-5-1 : taux d'évolution du nombre de sites de	Objectif 9-1-5

interfère directement avec les activités du programme de commerce intérieur et les activités du programme de commerce extérieur en fournissant le soutien technique et logistique nécessaire.	commerce électronique	Développement de l'activité de commerce électronique
	Indicateur 9-1-5-2 : taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques	

2-1-1- Objectif 9.1.1 : Développer les qualifications des employés :

Cet objectif vise à mettre en place les mécanismes nécessaires pour améliorer les qualifications des agents appartenant à tous les programmes du ministère en développant les capacités des agents en compétences en fonction des besoins de ces programmes afin d'atteindre un taux de réussite élevé dans la mise en œuvre des stratégies du ministère, tout en veillant à faire participer la composante féminine aux sujets liés au travail sur terrain.

Tableau numéro 1 :

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-1 : Développer les qualifications des employés

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
75	70	65	60	55	47	50	%	indicateur 9-1-1-1 : La proportion de ceux qui ont bénéficié de formations

2-1-2- Objectif 9.1.2 : Améliorer la gestion des ressources financières

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à améliorer et à rationaliser la gestion des équipements et à prendre les mesures nécessaires pour mieux les contrôler afin d'assurer la durabilité du budget mis à la disposition du programme :

Justifications de l'adoption de l'indicateur: Compte tenu de la nature des tâches confiées au ministère, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine du contrôle des prix, l'intervention principale du ministère est basée sur le travail sur le terrain avec les exigences logistiques requises, surtout en ce qui concerne la consommation de carburant. Par conséquent, le taux de consommation de carburant des voitures de service a été adopté comme indicateur d'efficacité de l'objectif escompté (amélioration de la gestion des ressources financières).

Tableau numéro 2 :

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-2 : améliorer la gestion des ressources financières

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2017	2016	2020		2018	2017	2016		
7.5	7.6	7.7	7.8	8.95	8.28	8.3	Litre/011KM	indicateur 9-1-2-1 : La consommation moyenne de carburant des voitures de fonction

2-1-3- L'objectif 9.1.3 : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative

Présentation de l'objectif: Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise au service du ministère d'un système d'information conforme aux besoins réels des différents programmes, à savoir des moyens de travail et des tableaux de bord qui contribuent directement au processus de prise de décision dans le cadre de l'intégration dans un système comportemental moderne qui maîtrise les risques d'une part et atteint les objectifs d'autre part.

Justification de l'adoption des indicateurs : Le système d'information du ministère souffre de plusieurs lacunes. Disposer d'un système d'information cadre est devenu une demande urgente compte tenu du volume de crédits gérés annuellement, notamment au niveau des dépenses de subvention des biens de base (la plus grande partie du budget du ministère) et la gestion du système d'autorisations du commerce extérieur et le contrôle technique à l'importation

En effet, le contrôle technique à l'importation souffre de plusieurs déficiences structurelles et législatives .De ce fait, il est devenu nécessaire de développer l'infrastructure du système d'information en fournissant les équipements, applications et technologies nécessaires.

Tableau n°3

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-3 : soutenir l'engagement dans l'administration communicative

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2017	2016	2020		2018	2017	2016		
	92	86.8	75.2	52.2	57	51.1	%	Indicateur 4-1-3-1 Couverture des besoins en équipements informatiques
	70	65	55	26.7	20	25	%	Indicateur 4-1-3-2 Couverture fonctionnelle des systèmes d'information

2-1-4- Objectif 9-1-4 : La mise en œuvre des procédures de réforme administrative et l'amélioration de la relation de l'administration avec le citoyen

Présentation de l'objectif : La mise en œuvre des procédures de réforme administrative sur le terrain est devenue une urgence pour répondre aux défis posés à l'administration tunisienne en général, notamment le degré de sa contribution au processus de décollage économique. Par conséquent, le Ministère du Commerce a pour priorité de veiller à satisfaire les citoyens régulièrement et sur le même pied d'égalité afin de garantir les droits des individus et des groupes.

Les justifications de l'adoption des indicateurs:, un indicateur qui reflète le progrès de l'administration dans la réalisation de l'objectif mentionné a été adopté à cet effet. Etant donné que le domaine de la réforme administrative nécessite une planification spécifique qui repose sur la méthodologie des étapes et ce selon la spécificité de l'établissement public, à condition qu'on introduise des indicateurs qui utilisent les sondages d'opinions pour refléter le degré de satisfaction des clients vis-à-vis l'administration et ce à un certain stade (vraisemblablement lors de l'instauration d'applications informatiques en concordance avec le développement de l'administration électronique)

Tableau n°4

Chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1-4 : soutenir l'engagement dans l'administration de communication.

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2017	2016	2020		2018	2017	2016		

-	100	80	70	50	30	20	%	indicateur 9-1-4-1 : Taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil
---	-----	----	----	----	----	----	---	--

2-1-5- Objectif 9.1.5 : Développer l'activité du commerce électronique

Définition de l'objectif : Le Ministère travaille sur l'encadrement et le développement de l'activité du commerce intérieur et extérieur en orientant de nombreux secteurs vers le domaine du commerce électronique, compte tenu de sa contribution au développement des secteurs à forte productivité. Par conséquent, il est nécessaire de veiller à la fourniture des exigences du commerce électronique tout en surmontant les défis et les obstacles pour rattraper l'économie mondiale sans frontières.

Justification de l'adoption des indicateurs de l'objectif : Pour atteindre l'objectif lié au développement de l'activité de commerce électronique, le ministère travaille sur la réalisation d'un certain nombre de projets et de programmes, dont principalement la diffusion de la culture du commerce électronique chez les institutions économiques. Dans ce même ordre d'idées le Ministère s'attache à suivre le développement du commerce électronique à travers :

*la collecte des statistiques de paiement électronique,

*L'organisation de l'activité du commerce électronique

* Le développement des exportations de petites et moyennes entreprises via le commerce électronique et les plateformes commerciales électroniques. Par conséquent, le nombre de sites Web en relation avec l'activité commerciale ainsi que le volume des transactions financières transitant par ces sites sont des indicateurs importants permettant d'évaluer le développement commercial via des plateformes électroniques.

Tableau n° 5 :

Chronogramme des indicateurs de l'Objectif 9-1-5 : développer l'activité du commerce électronique

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2017	2016	2020		2018	2017	2016		
70	60	50	30	16.5	18	26	%	Indicateur 41-5-1 : taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique
70	60	50	40	35	19	24	%	Indicateur 4-1-5-2 : taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques

Tableau n° 6 :

Énoncé des activités et des interventions du programme pilotage et appui

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions des indicateurs pour l'année 2020	Indicateurs	Objectifs
8 MD	La conclusion d'accords de formation à moyen terme avec des prix différenciés, ce qui réduirait les coûts.	* Diversifier les thèmes des formations en ligne avec de nombreuses spécialisations et qualifications.	65%	Indicateur 9-1-1-1: taux des bénéficiaires de formations	Objectif 9-1-1: Développement des qualifications du personnel
		* Rationalisation de l'utilisation des véhicules de service et tendance à l'exploitation des voitures à faible	7.7%	Indicateur 9-1-2-1 : la consommation moyenne de carburant des voitures de service	Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources financières

		<p>taux de consommation</p> <p>*Renforcer le rôle du responsable du suivi et maintenance des moyens de transport au niveau de chaque direction en adoptant une application informatique si nécessaire.</p>			
150 MD	<p>Renforcement du matériel informatique par le biais des marchés publics</p>		86.8%	<p>Indicateur 9-1-3-1 : Couverture des besoins en équipements informatiques</p>	<p>Objectif 9-1-3 : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative</p>
	<p>* instaurer un data center et</p>	<p>* Réaliser et développer en</p>	65%	<p>Indicateur 9-1-3-2 : Couverture fonctionnelle du système d'information</p>	

	<p>lancement d'appels d'offres pour l'implémentation de systèmes d'information à forte valeur ajoutée ciblant l'activité du commerce intérieur et extérieur.</p>	<p>interne quelques applications informatiques nécessaires qui sont peu compliquées et ne nécessitent pas de grandes compétences</p>			
		<p>* Inclure les sujets liés service d'accueil dans le programme de formation annuel</p>	70%	<p>Indicateur 9.1.4.1 : taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil</p>	<p>Objectif 9.1.4 : Activation des procédures de réforme administrative et amélioration des relations de l'administration avec le citoyen</p>
		<p>* Faire participer les agents du Département du développement du</p>	50%	<p>Indicateur 9.1.5.1 : taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique</p>	<p>Objectif 9.1.5 : Développement de l'activité du commerce électronique</p>

		<p>commerce</p> <p>électronique et de</p> <p>l'économie</p> <p>immatérielle aux</p> <p>formations</p> <p>internes relatives</p> <p>aux cadre légal et</p> <p>règlementaire et</p> <p>aux procédures</p> <p>liées au commerce</p> <p>tels que le droit de</p> <p>la concurrence , les</p> <p>prix et les textes</p> <p>liés au commerce</p> <p>extérieur et autres</p> <p>...</p> <p>*Mise à jour du</p> <p>questionnaire en</p> <p>ligne relatif au</p> <p>comportement des</p> <p>consommateurs</p> <p>tunisiens réalisé en</p>			
--	--	--	--	--	--

		octobre 2012 dans le cadre de la coopération internationale			
		* Présenter les avantages du commerce électronique à travers la préparation la distribution de documents promotionnels et la mise en place de procédures simplifiées pour accéder aux espaces virtuels du commerce électronique	50%	Indicateur 9.1.5.2 : taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques	

3-Les dépenses du programme pilotage et appui :

3-1- Budget du programme pilotage et appui :

Les dépenses du programme pilotage et appui pour l'année 2020 s'élèvent à environ 11586, 600 mille dinars, contre 8773, 000 mille dinars en 2019, réparties comme suit :

- Dépenses de rémunération : 6237, 000 mille dinars, soit 53,82% des dépenses totales du programme.
- Dépenses de fonctionnement : 2086, 000 mille dinars, soit 18% des dépenses du programme
- Dépenses d'intervention : 83, 600 mille dinars, soit 0,73% des dépenses du programme.
- Dépenses d'investissement : 3 180, 000 mille dinars, soit 27,45% des dépenses du programme.

Tableau n° 1 :

Budget du programme pilotage et appui par nature de la dépense *

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Taux) % (Écart	Prévisions 2020	L F 2019		Réalizations 2018	Libellé
			Ancienne répartition	Ancienne répartition		
19.23%	1006,000	6237,000	5231,000	5231,000	4609,875	Dépenses de rémunération
23.5%	397,000	2086,000	1689,000	1689,000	1740,173	Dépenses de fonctionnement
-85.15%	-479,400	83,600	563,000	563,000	85,400	Dépenses d'intervention
146.5%	1890,000	3180,000	1290,000	1290,000	1033,125	Dépenses d'investissement
-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations
-	-	-	-	-	-	Autres dépenses
32.1%	2813,600	11586,600	8773,000	8773,000	7468,573	Total

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique n°1

Répartition du projet de budget du programme pilotage et appui pour l'année 2020 par nature de dépense

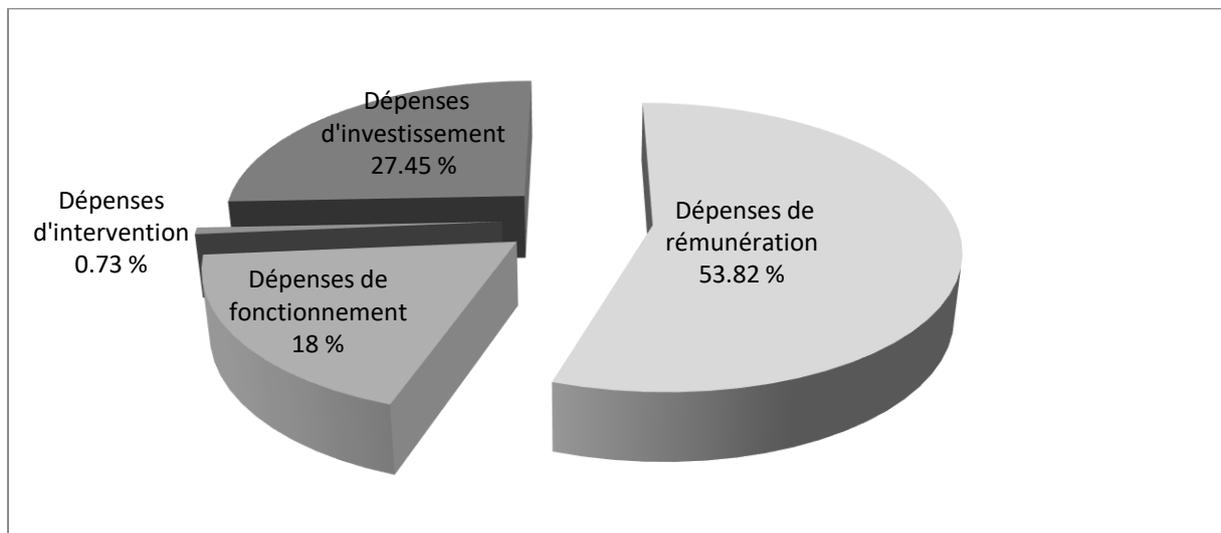


Tableau n° 2 :

Budget du programme pilotage et appui selon le sort de la dépense

"Par sous-programmes et activités "

Unité : mille dinars

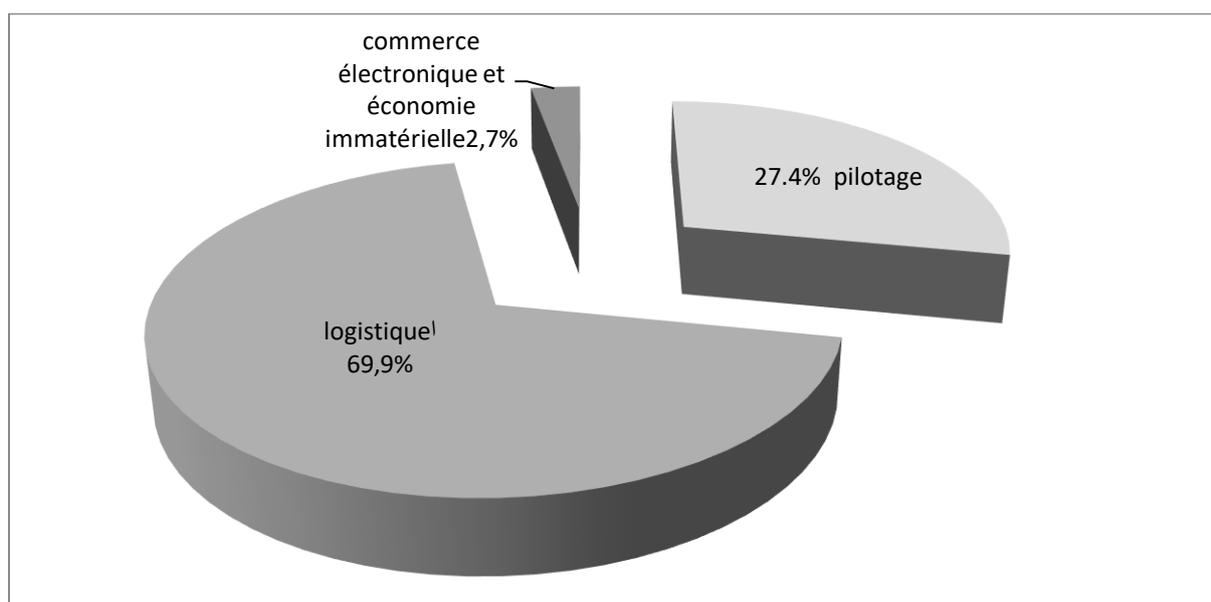
Taux d'évolution	Prévisions				

2019-2020		2020	Loi de finances			
Montant	Montant	(2)	2019	Réalisations	Activités	Libellé du programme
(1)-(2)	(1)-(2)		(1)	2018		
					Activités centrales	Sous-programmes centraux
13.68%	382,000	3174,000	2792,000	2419,004	pilotage	Sous-programme central 1 pilotage et appui
41.9%	2390,000	8094,000	5704,000	4808,767	Logistique	
2.38%	6600	318,600	277,000	240,802	Commerce électronique et économie immatérielle	
32%	2813,600	11586,600	8773,000	7468,573	Total des sous-programmes centraux et activités	
32%	2813,600	11586,600	8773,000	7468,573	Total du programme	

* Hors ressources propres des établissements publics

Graphique n° 2 :

Répartition du projet de budget du programme pilotage et appui pour l'année 2020 selon les activités



3-2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme pilotage et appui :

Tableau n° 3 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme pilotage et appui :

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Prévisions 2022	Prévisions 2021	Prévisions 2020	L F 2019		Réalisation s 2018	Réalisation s 2017	Libellé
			Nouvelle répartitio n	Ancienne répartitio n			
7120,000	6,772,000	6237,000	5231,00 0	5231,00 0	4609,87 5	4850,79 0	Dépenses de rémunération
3330,000	2715,000	2086,000	1689,40 0	1689,00 0	1740,17 3	1775,38 8	Dépenses de fonctionnement
88,000	85,000	83,600	563,000	563,000	85,400	263,000	Dépenses d'intervention
4250,000	2955,000	3180,000	1040,00 0	1290,00 0	1033,12 5	586,478	Dépenses d'investisseme nt
-	-	-	-	-	-	-	Dépenses des opérations financières
-	-	-	-	-	-	-	Autres dépenses
<u>14788,00</u> <u>0</u>	<u>12527,00</u> <u>0</u>	<u>11586,60</u> <u>0</u>	<u>8773,00</u> <u>0</u>	<u>8773,00</u> <u>0</u>	<u>7468,57</u> <u>3</u>	<u>7475,65</u> <u>6</u>	Total Hors ressources propres des établissements
<u>14788,00</u> <u>0</u>	<u>12527,00</u> <u>0</u>	<u>11586,60</u> <u>0</u>	<u>8773,00</u> <u>0</u>	<u>8773,00</u> <u>0</u>	<u>7468,57</u> <u>3</u>	<u>7475,65</u> <u>6</u>	Total avec ressources propres des établissements

Annexes

Fiche indicateur n° 1

Code de l'indicateur : 1/1/1/1

Désignation de l'indicateur : pourcentage de réalisation des stocks régulateurs

Date de mise à jour de l'indicateur : juin 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1- programme de référence de l'indicateur : commerce intérieur

2- sous-programme de l'indicateur : commerce intérieur

3- But de l'indicateur : Assurer la régularité de l'offre et contribuer au contrôle des prix et au bon fonctionnement des transactions.

4- Définition de l'indicateur : Les quantités stockées en période de production abondante afin de répondre à des besoins supplémentaires lors des grandes saisons de consommation et lors des écarts de production

5- Type d'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : efficacité socio- économique

7-Branches selon le sous-programme : (Directions régionales du commerce - Conseils professionnels).

II- Détails techniques de l'indicateur

1- formule de calcul de l'indicateur : quantités réalisées/programmes de stockage

2- Unité : %

3- données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : quantités réalisées, programmes de stockage

4- collecte de données : rapports réalisés, programme de stockage

5- source de données : groupements professionnels

6- fréquence de disponibilité de l'indicateur : non précisée en raison de la dimension saisonnière et de la nature du produit

7- valeur cible de l'indicateur : 85% en 2022

8- valeur cible de l'indicateur selon les programmes secondaires : 85% en 2022

9- responsable : directrice du commerce intérieur

III- Lecture des résultats

1- évolution des résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

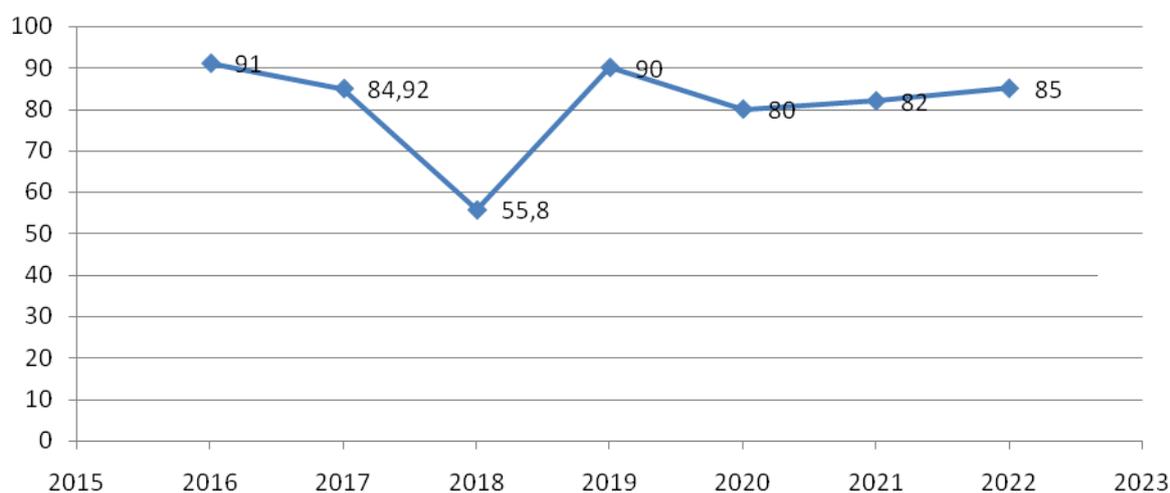
estimations			2019	réalisations			unités	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		

85	82	80	90	55.8	84,92	91	%	quantités réalisées/programmes de stockage
----	----	----	----	------	-------	----	---	--

2- analyse des résultats et évaluation des réalisations : en analysant les réalisations et les résultats de l'indice, l'état des stocks est évalué et leur degré de contribution pour assurer la régularité du marché pendant les saisons de forte consommation et de croisement des saisons.

- Les estimations de l'indice du taux de réalisation des stocks ajustés pour les années 2020-2021-2022 ont été actualisées à la lumière des résultats de l'année 2018, où les réalisations n'ont pas atteint la valeur cible des estimations programmées de l'indice (55,8%) en raison d'une baisse du niveau de production de certaines matières agricoles (lait, pommes de terre blanches, Produits de volaille).

3- figure- Evolution de l'indicateur



Quantités réalisées/programme de stockage

4- principales activités programmées pour la réalisation de la valeur cible de l'indicateur

Estimations des crédits pour les activités en 2020	activités	interventions	Estimations de l'indicateur pour 2020	Valeur cible selon programmes secondaires	Valeur cible	indicateur
-	-	-Prévoir l'état d'approvisionnement et de pré-programmation. -Fournir les stocks stratégiques et d'ajustement nécessaires pour répondre aux besoins des saisons de consommation	80%	85 %	85 %	Taux de réalisation des stocks de stabilisation

		- fixer les programmes de développement des exportations et du recours aux importations en cas de besoin.				
--	--	---	--	--	--	--

Fiche indicateur n° 2

Code de l'indicateur : 2/1/1/1

Désignation de l'indicateur : pourcentage de couverture du marché par les organismes de contrôle économique

Date de mise à jour de l'indicateur : juin 2019

I- caractéristiques générales de l'indicateur

1- programme de référence de l'indicateur : commerce intérieur

2- sous-programme de l'indicateur : approvisionnement, assistance et surveillance du marché

3- But de l'indicateur : Assurer la régularité de l'approvisionnement et contribuer au contrôle des prix et au bon fonctionnement des transactions.

4- Définition de l'indicateur: Suivi de la situation du marché par la réalisation d'enquêtes de terrain ciblant les différents tissus commerciaux (marchés de gros - marchés de détail - zones commerciales principales et moyennes - grossistes et détaillants de produits alimentaires ... usines pour les industries alimentaires et manufacturières) et chaque visite vise à surveiller le degré de respect de la transparence des transactions commerciales Sur le marché et assurer la qualité des produits de consommation

5- Type d'indicateur : indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : efficacité socio- économique

7- Branche (selon les autorités, selon les directions régionales ...): les directions régionales du commerce et les administrations centrales

II- détails techniques de l'indicateur

1- Formule de calcul de l'indicateur : Collecte de visites sur le terrain et comparaison avec le nombre d'intervenants sur marché

2- Unité : %

3- Données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : nombre de visites sur le terrain/ nombre d'intervenants sur marché

4- Collecte de données : rapports d'activité, évolution du nombre d'intervenants selon les secteurs

5- Source de données : rapports d'activité (journalier, hebdomadaire, mensuel (et les parties responsables de la collecte des données relatives au domaine économique

6- Fréquence de disponibilité de l'indicateur : annuelle

7- Valeur cible de l'indicateur : 68% en 2022

8- Valeur cible de l'indicateur selon les programmes secondaires : 68%

9- Responsable : Monsieur Zouhaier Bouzaiene, sous-directeur direction des recherches

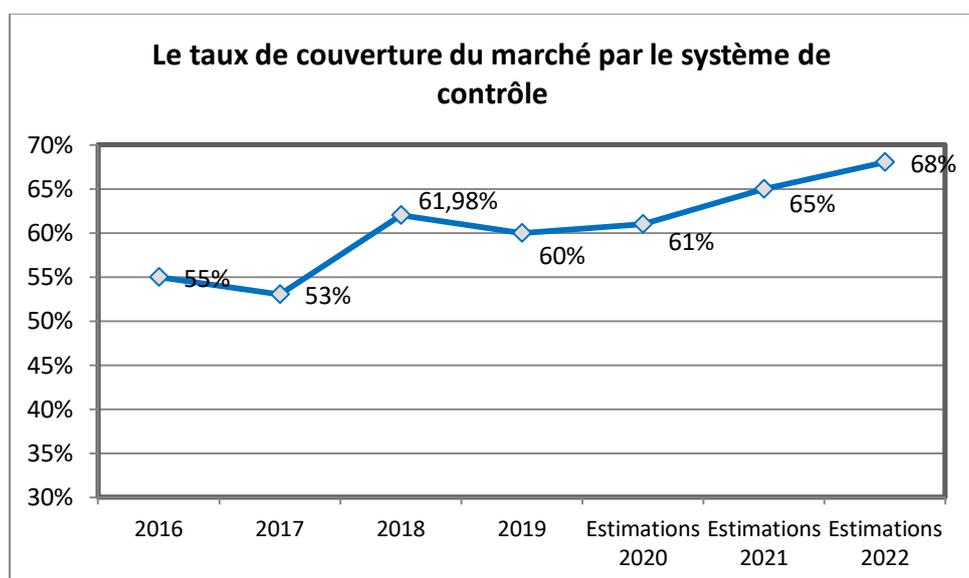
III- lecture des résultats

1- évolution des résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

estimations			2019	réalisations			unité	Indicateur de mesure de la performance:
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
%68	65%	61%	60%	%61.98	53%	55%	%	Taux de couverture du marché par les organes de contrôle économique

2- analyse des résultats et estimations des réalisations spécifiques à l'indicateur : faibles capacités matérielles et humaines - conditions de sécurité - changements économiques et sociaux - évolution des prix mondiaux - articulation du travail de surveillance avec plusieurs pouvoirs de contrôle (douanes, sécurité sanitaire ...)

3- figure- évolution de l'indicateur



4- principales activités programmées pour la réalisation de la cible de l'indicateur

estimations des crédits pour les activités 2020	activités	interventions	Estimations de l'indicateur pour 2010	Valeur cible selon les programmes secondaires	Valeur cible de l'indicateur	indicateur
30 mille D	-acquisition de moyens de contrôle qualité supplémentaire	- Intensifier les campagnes nationales	61%	68% 2022	68% 2022	Taux de couverture du marché par les

170 mille	-Analyse en laboratoire	régionales et locales--				agents de contrôle
200 mille D	-Etude de faisabilité pour l'achèvement de la deuxième tranche du programme national de réhabilitation des filières de distribution des produits agricoles et de la (nouvelle étude)	Accroître la présence d'agents de contrôle sur le marché et limiter la durée prédéterminée dans le cadre de l'autorisation des missions -				
171mille D	- Réalisation d'une étude sur la mise à jour du référentiel de concentration des espaces commerciaux majeurs et moyens (étude continue).	Extension des champs de travail de contrôle aux secteurs de services - Intensifier la surveillance sur les sites Web - Renforcer les capacités humaines par le redéploiement -Organisation de cycles de formations sur la concurrence au profit du réseau de la concurrence au Centre de Formation du Ministère - Renforcement de l'agence chargée de la recherche dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles dans le cadre du				

		redéploiement -Suivre la mise en œuvre des décisions de la commission de la concurrence				
--	--	--	--	--	--	--

5- limites de l'indicateur : Le taux de couverture des intervenants sur le marché ne reflète pas directement le nombre de visites étant donné la possibilité d'effectuer plus d'une vérification pour un seul intervenant économique.

Fiche indicateur n° 3

Code de l'indicateur : 3/1/1/1

Désignation de l'indice : indicateur des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation.

*Réalisation d'un certain nombre de programmes et de projets chaque année pour établir un système de consommation responsable et durable à travers la préparation d'un plan de communication qui comprend les axes scientifiques, techniques et juridiques liés aux questions de la consommation . *L'adoption de technologies modernes pour cibler tous les consommateurs potentiels et la mise en œuvre d'accords avec des organisations de la société civile et des structures nationales et internationales actives dans les domaines de la consommation, permettant à l'Institut du Ministère du Commerce de bénéficier de compétences techniques dans le cadre d'un plan de renforcement des capacités.

Date de mise à jour de l'indice : 18 septembre 2019

1- Programme de référence de l'indicateur : commerce intérieur

2- Programme secondaire de l'indicateur : approvisionnement, assistance et surveillance du marché

3- But de l'indicateur : Assurer la régularité de l'approvisionnement et contribuer au contrôle des prix et au bon fonctionnement des transactions.

4- Définition de l'indicateur : recherches, informations et sensibilisation dans le domaine de la consommation

5- Type d'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : efficience

7- Branche selon les programmes secondaires (autorités centrale et locale) : centrale

II- détails techniques de l'indicateur

1-Méthode de calcul de l'indice (formule) : Moyenne pondérée des indicateurs de progrès dans la réalisation des activités de base :

$$I= 0.5*A1+0.2*A2+0.2*A3+0.1*A4$$

A1 : séminaires, forums et ateliers

A2 : Tests et analyses comparatives

A3 : Recherche

A4 : études

2- Unité : %

3- données nécessaires pour le calcul de l'indice :

- Part des activités de base de l'institut dans le total des activités (pondérations),
- Taux de progression des études et recherches, analyses et tests comparatifs, séminaires et manifestations, en calculant les performances réalisées par rapport à celles programmées

4- Collecte de données : système d'informations pour le suivi de la performance, formulaire, questionnaire ...) : Rapports de suivi des activités de base.

5. Données de base pour le calcul de l'indicateur : rapports d'évaluation des activités.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année.

7. Valeur cible pour l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur) : au moins 100%¹.

8. Valeur cible par sous-programme : 100%

9. Responsable du programme : M. Al-Zoubeir Rabeh

III- lecture des résultats

1-évolution des résultats (réalisations) et estimations des réalisations spécifiques de l'indicateur.

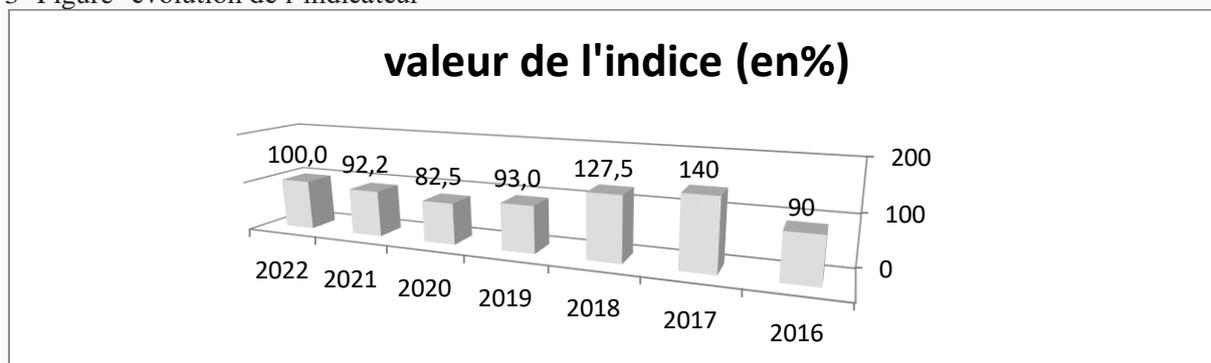
estimations			2019	réalisations			unité	Indicateur de mesure de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
100,0	92,2	82,5	93,0	127,5	140	90	%	indice des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

- L'indice a dépassé la valeur de 100% au cours des années 2017 et 2018, compte tenu de l'achèvement d'activités auparavant non programmées liées à l'organisation d'ateliers, à la sensibilisation et à la présentation des résultats des opérations menées dans le cadre de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre Arabe pour l'Etude des Politiques en Tunisie (CAREP).

- La valeur cible de l'indice n'a pas été atteinte pendant le reste des années ainsi que pour le calcul des estimations, en particulier en raison de la non disponibilité concernant l'achèvement de deux études (appel non fructueux), en plus de la longueur des procédures de marchés publics et l'obligation d'affiliation des soumissionnaires au système de passation de marchés en ligne via l'application (TUNEPS).

3- Figure- évolution de l'indicateur



¹La valeur cible de l'indicateur est la valeur que le chef du programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (une valeur dérivée de l'orientation stratégique globale du programme, du graphique quinquennal ...) en précisant l'année au cours de laquelle la valeur cible devrait être atteinte

4- Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

Estimations des crédits alloués aux activités pour 2020	activités	interventions	Estimations de l'indice 2020	Valeur cible selon le programme secondaire (2022)	Valeur cible de l'indice (2022)	
15.000 Mille D	Consommation de viande (2.)					
15.000 Mille D	Consommation de pains(2.)					
25.000 Mille D	Niveau de migration des graisses des pots aux préparations alimentaires		82,5%	100%	100%	indice des activités de recherche, d'information et de sensibilisation
70.000 Mille D	Etude sur le pouvoir d'achat réel en Tunisie					

5-Limites de l'indice

a-**Négociations budgétaires** : Absence de conformité pour l'appropriation des crédits avec la nouvelle méthodologie adoptée pour agir selon les objectifs

b-**Manque de ressources humaines** : compte tenu du faible nombre de cadres et du personnel actuel, par rapport aux exigences de performance et aux tâches assignées à l'Institut, d'une part, et au gel des recrutements.

c-**La durée des procédures de conclusion des marchés publics est longue**, les conditions d'affiliation au système de passation des marchés publics en ligne (TUNEPS).

estimations			2019	réalisations			unité	Indices de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
100	100	100	100	175	200	100	%	Séminaires, forums et ateliers
100	100	100	100	100	100	100	%	Tests et analyses comparatifs
100	87,5	27,5	100	100	100	100	%	recherches Etudes
100,0	46,5	70,0	30,0	0	0	0	%	Etudes

Fiche indicateur n°4

Code de l'indicateur : 1/2/1/1

Désignation de l'indicateur : quantités consommées de produits subventionnés

Date de mise à jour de l'indicateur : juin 2018

I- caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Programme de référence de l'indicateur : commerce intérieur
- 2- Sous-programme de l'indicateur : approvisionnement, assistance et surveillance du marché
- 3- But de l'indicateur : contrôler les dépenses de subventions et les orienter vers ceux qui sont éligibles.
- 4- Définition de l'indicateur : quantités consommées de produits subventionnés
- 5- Type d'indicateur : indicateur de résultats
- 6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

II- détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur : quantités consommées pour l'année concernée
- 2- Unité : M q pour la farine et m T pour l'huile subventionnée
- 3- Données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : quantités consommées pour l'année concernée
- 4- Collecte de données : rapports d'activité, évolution du nombre d'intervenants selon les secteurs
- 5- Source de données : quantités subventionnées inscrites dans les rapports de subvention
- 6- Fréquence de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année
- 7- Valeur cible de l'indicateur : 6.5 M q pour la farine et 165 m T pour l'huile subventionnée en 2022
- 8- Valeur cible de l'indicateur selon les programmes secondaires : 6.5 M q pour la farine et 165 m T pour l'huile subventionnée en 2022
- 9- Responsable : directrice générale de l'unité de compensation des produits subventionnés

III- lecture des résultats

- 1- Evolution des résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

estimations			2018	réalisations			unité	Indicateur de mesure de la performance
2021	2020	2019		2017	2016	2015		

2-analyse des résultats et estimations des réalisations spécifiques à l'indicateur

								Quantités consommées de produits subventionnés
6,5	6,5	6,5	6,5	6,6	6,47	6,463	M q	Quantité de farine subventionnée
165	165	165	165	164,655	165	156,7	M T	Quantité d'huile végétale subventionnée

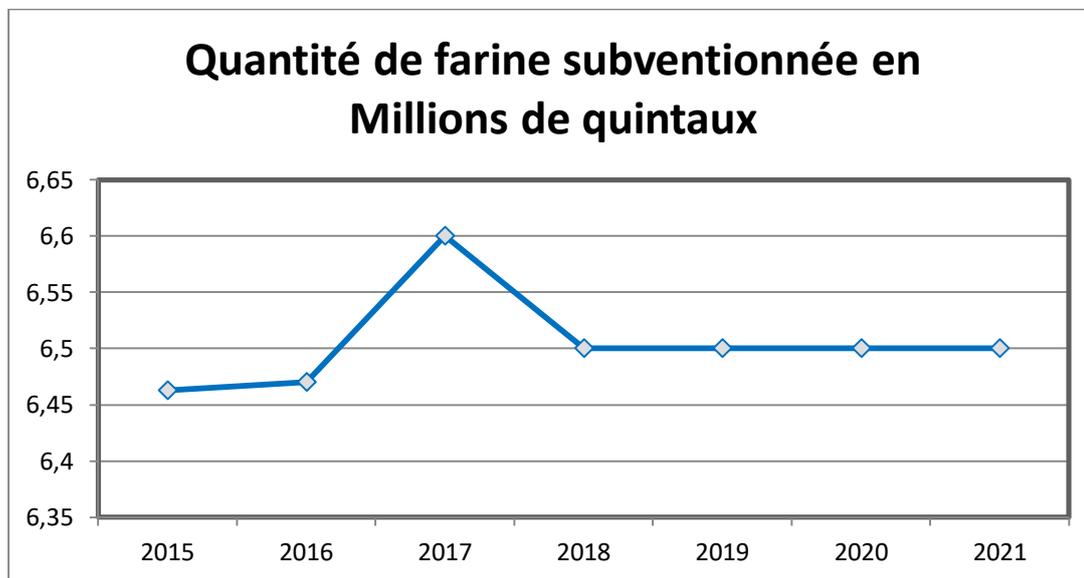
2-1-quantité de farine subventionnée : Les quantités de farine subventionnée destinées à la fabrication du pain ont enregistré une relative stabilité, les quantités consommées s'élevant à 6,47 millions de quintaux en 2016 et 6,6 millions de quintaux en 2017, soit une augmentation de 0,13 millions de quintaux. Compte tenu de l'adoption du système de quotas pour les boulangeries de type "A" et de catégorie "C", les quantités de farine subventionnée devraient se stabiliser pour les années 2018, 2019 et 2020 à 6,5 millions de quintaux par an

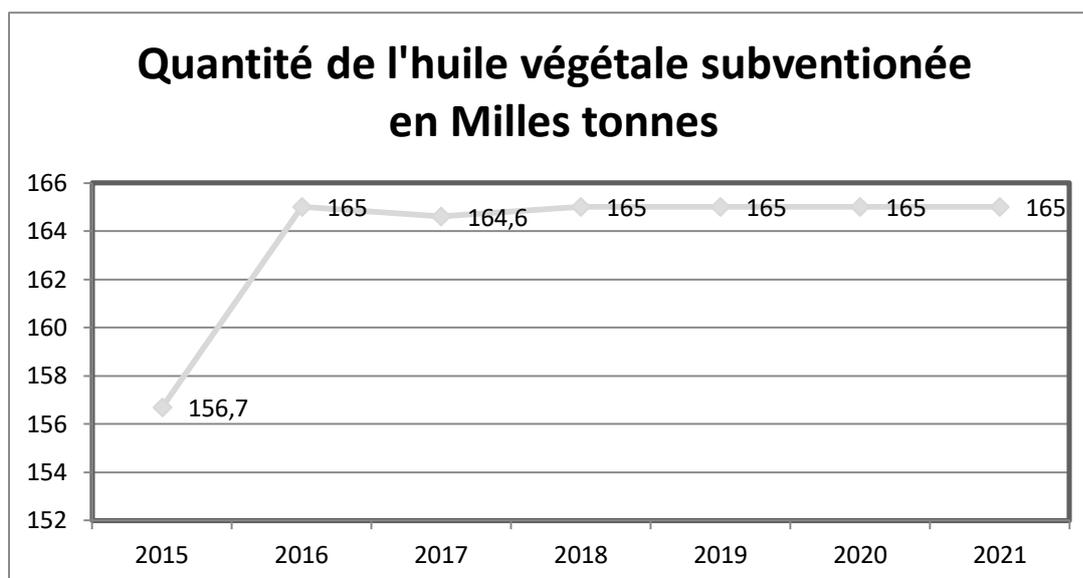
2-2- Quantité d'huile végétale subventionnée : Les quantités d'huile végétale consommées ont oscillé entre 165 milles de tonnes en 2016 et 164 655 milles de tonnes en 2017 et la baisse enregistrée des quantités est principalement due à l'adoption du système de quota pour les conserveries d'huile végétale à partir de fin 2014, ce qui a contribué à cerner les quantités et à les orienter vers la consommation familiale. Les opérations de contrôle économique ont également permis de limiter l'utilisation de l'huile végétale à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été réservée tels que l'usage professionnel, la restauration et autres.

Avec un taux de consommation mensuel de 13,7 milles de tonnes, les quantités subventionnées devraient atteindre 165 000 tonnes au cours de l'année 2018. L'intention au cours des prochaines années est de maintenir le même niveau de consommation et de viser la réduction de l'utilisation d'huile végétale à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont destinées en prenant des mesures supplémentaires tels que la mise en conserve d'huile végétale subventionnée en bouteilles plastiques.

1- figure- évolution de l'indice

2-





4-principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Estimations des crédits pour les activités	activités	interventions	Estimations pour 2020	Valeur cible selon sous-programme	Valeur cible	indice
		<p>Poursuivre la mise en œuvre de l'arrêté du ministre du Commerce du 22 juin 2016 relatif à la fabrication, à la présentation et à la vente du pain, qui vise à limiter les pratiques liées à la falsification de la farine, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer le système de quotas de la farine du type "PS" autorisés pour chaque boulangerie en fonction de mesures spécifiques qui tiennent compte des besoins de la région et du nombre de travailleurs. ✓ Réserver le gros pain à la 	6.5 Mq	6.5 Mq	6.6.5 Mq 2022	Quantité consommées des produits subventionnés :
			165 m T	165 m T	165 mT 2022	Quantité de farine subventionnée
						Quantité d'huile végétale subventionnée

		<p>consommation familiale et éviter son détournement vers des marchés publics et les usages professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux boulangeries « points chauds » de fabriquer et de vendre la baguette à partir de la farine du type de PS-7, et interdire la production de pain surgelé et semi-fini à partir de ce type de farine PS ✓ Empêcher l'emballage et la vente de l'huile de soja non subventionnée dans les bouteilles en plastique ✓ Lancement et mise en œuvre du projet de réforme du système de subventions des produits de base, qui vise à remplacer le système de soutien des prix par le système de soutien des revenus. Une commission pour mettre en œuvre la réforme nationale est constituée et des groupes de travail pour: <ul style="list-style-type: none"> ✓ identifier les bénéficiaires et définir les critères de sélection et les méthodes de calcul de la subvention de soutien direct 				
--	--	---	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les bénéficiaires, les critères de leur sélection et les méthodes de calcul du montant de la subvention directe. ✓ Définir les méthodes d'enregistrement, de publicité et de recours et la mise en place d'une base de données, sécurisée ✓ Définir les mécanismes d'octroi des subventions et sa périodicité 				
--	--	---	--	--	--	--

2

Fiche des indicateurs de performance du programme commerce extérieur

Fiche de l'indicateur numéro 5

Symbole de l'indicateur : Indicateur 2.1.1.1

Appellation de l'indicateur : évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux

Date de mise à jour de l'indicateur : juillet 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : commerce extérieur

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : l'évolution des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale (objectif opérationnel : élargir la base des avantages compétitifs)

4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur porte sur une analyse du développement des échanges commerciaux entre la Tunisie et les autres pays, notamment au niveau des exportations, dans le but d'intégrer ces échanges dans des accords de libre-échange qui permettent aux produits tunisiens de bénéficier d'un traitement privilégié. Il montre, également, dans quelle mesure la diplomatie économique a réussi à accroître la capacité de commercialisation de produits nationaux.

5. Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6. Nature de l'indicateur : indicateur de performance (efficacité socio-économique)

7. Ramifications selon les sous-programmes (centrales et régionales) : centrales

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) : la valeur des échanges commerciaux avec les pays qui ont un accord de libre-échange avec la Tunisie / la valeur totale des échanges commerciaux

2. unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : les échanges commerciaux de la Tunisie avec les autres pays du monde, les échanges commerciaux de la Tunisie avec les pays avec lesquels elle a conclu des accords de libre-échange.

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (le système d'information de suivi de la performance, formulaire, questionnaire ...) : informations obtenues des bases de données, des publications de l'Institut National de la Statistique, des publications de la Banque Centrale de Tunisie.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : base de données de la Direction Générale du Commerce Extérieur + données de l'Institut National de la Statistique

6. Date de disponibilité de l'indicateur : sur demande

7. Valeur cible de l'indicateur² : 86% en 2022

8. Valeur cible selon les sous-programmes : 86%.

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : Observatoire du commerce extérieur

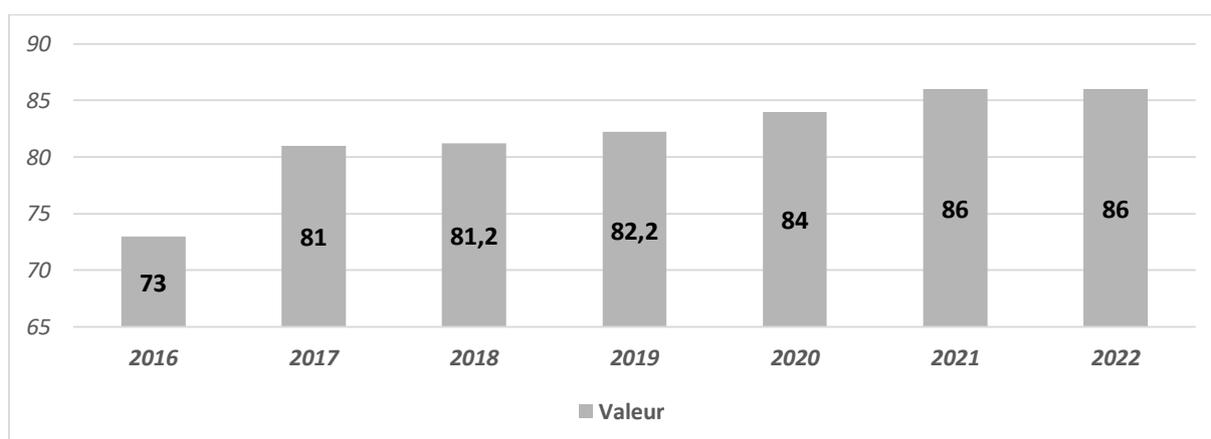
III Une lecture des résultats de l'indicateur

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
86	86	84	82.2	81	73	Pourcentage	évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
243 mille dinars (Le troisième programme de développement des exportations) Crédits de paiement pour l'année 2020 de l'ordre de 17 mille dinars, soit 20% des crédits pour la mise en œuvre du système de gestion des documents du commerce extérieur en cours d'exploitation	Appui à l'élaboration d'un système de traitement et de gestion des documents du commerce extérieur (TTN) (troisième marché relatif à la domiciliation et à l'acquisition d'équipements)					
16.731 DT. (10 pour cent de la valeur commerciale	Établir et développer le système de gestion des documents de commerce extérieur	-	84	86	86	évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux
184 mille dinars (Programme 3 de développement des exportations)	Acquisition de licences « Business Objects »					
144 mille dinars (Programme 3 de développement des exportations)	L'étude d'impact de l'accord de libre-échange complet et approfondi ALECA avec l'Union européenne sur l'économie tunisienne					

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

- Non implication des services du Ministère du Commerce, en particulier les directions directement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie générale du commerce extérieur, dans les prérogatives de la diplomatie économique dans son concept global et absence de représentation de ce ministère dans les missions diplomatiques à l'étranger.
- Non-achèvement des études d'évaluation des accords de libre-échange conclus antérieurement et des études prospectives sur l'intérêt de l'adhésion à des accords similaires à l'avenir.
- Les faibles capacités à obtenir des données statistiques liées au commerce international.
- Capacités humaines et logistiques limitées disponibles pour l'Observatoire du Commerce Extérieur.
- Chevauchement des tâches entre les directions concernées par le commerce extérieur au sein du Ministère du Commerce, en plus du chevauchement des tâches entre le Ministère du Commerce et d'autres structures.

Fiche de l'indicateur numéro 6

Symbole de l'indicateur : Indicateur 2.1.1.2

Appellation de l'indicateur : taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations.

Date de mise à jour de l'indicateur : juillet 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : commerce extérieur

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : l'évolution des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale (objectif opérationnel : élargir la base des avantages compétitifs)

4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur est lié à l'analyse de l'évolution de la composition des exportations tunisiennes en termes de structure et de destination, de sa diversification et de son contenu, en biens et produits fabriqués en Tunisie, notamment les produits compétitifs à forte valeur ajoutée.

À cet effet, l'indicateur mentionné est divisé en deux indicateurs secondaires : le taux de diversification des exportations en termes de produits d'une part et le taux de diversification des exportations en termes de destinations et de marchés d'autre part.

S'agissant de la diversification et de l'élargissement de la base des produits exportés, cet indicateur tente de suivre les secteurs qui peuvent être impliqués, de soutenir leur inclusion dans l'effort d'exportation et d'abandonner progressivement la dépendance totale vis-à-vis des secteurs traditionnels, notamment agricoles.

Concernant la diversification des exportations en termes de destinations, elle est due à une tentative de réduire l'ampleur du lien avec la zone euro, qui représente plus de 75% du total des échanges extérieurs de la Tunisie.

5. Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6. Nature de l'indicateur : indicateur de performance (efficacité socioéconomique)

7. Ramifications selon les sous-programmes (centrales et régionales) : centrales

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) : pour le premier indicateur secondaire à savoir l'évolution du taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations : La valeur des exportations destinées à l'Union européenne / la valeur totale des exportations

Concernant le second indicateur secondaire qui est l'évolution du taux des nomenclatures tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des nomenclatures tarifaires : Le nombre des nomenclatures tarifaires des produits exportés / le nombre total des nomenclatures tarifaires

2. unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

- les échanges commerciaux de la Tunisie avec les pays du monde
- Nomenclature douanière

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (le système d'information de suivi de la performance, formulaire, questionnaire ...) : informations obtenues des bases de données, des publications de l'Institut National de la Statistique, des publications de la Banque Centrale de Tunisie.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : base de données de la Direction Générale du Commerce Extérieur + données de l'Institut National de la Statistique, nomenclature douanière.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : sur demande

7. Valeur cible de l'indicateur³ : pour le premier indicateur secondaire à savoir l'évolution du taux des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations : 32% en 2020.

Concernant le second indicateur secondaire qui est l'évolution du taux des nomenclatures tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des nomenclatures tarifaires : 37% en 2020

8. Valeur cible selon les sous-programmes :

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : Observatoire du Commerce Extérieur

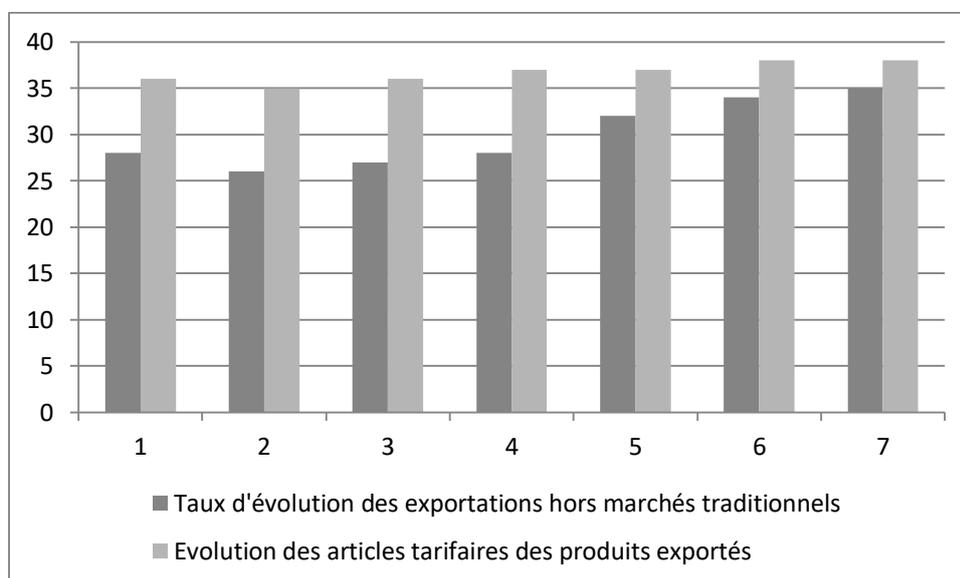
III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs secondaires	Indicateur de performance
2018	2017	2016		2018	2017	2016			
35	34	32	28		26	28	pourcentage	évolution du taux des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations	Taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations.
38	38	37	37		35	36	pourcentage des nomenclatures	évolution du taux des tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des nomenclatures tarifaires	

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Indicateur secondaire	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
2339 mille dinars (programme Export + dans le cadre du programme 3 pour le développement des exportations)	Développement des chaînes de valeur et de réseaux de clusters d'intérêt commun pour le Centre de Promotion des Exportations					
4820 mille dinars (Budget du centre de promotion des exportations)	Organisation d'expositions et de salons à l'étranger (22 manifestations programmées)	32	35	évolution du taux des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations	35	évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux
100 millions de dinars (le budget du Centre de promotion des exportations) :	La subvention					
Transports : 55 Processus publicitaires et promotionnels : 23 subvention directe : 20 subvention institutionnelle : 2						
18928 mille dinars. (programme Export + dans le cadre du programme 3)	Subvention financières aux entreprises	37	38	évolution du taux des articles tarifaires pour les biens exportés par	38	

pour le développement des exportations)				rapport au nombre total d'articles tarifaires		
---	--	--	--	---	--	--

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

- L'efficacité des résultats escomptés est liée à des facteurs extérieurs au cadre des activités et interventions programmées dans cet indicateur, étant donné que le problème le plus important dans la question de la diversification des destinations est le problème logistiques comme le transport et l'appui aux lignes de financement et d'assurance .L'efficacité de ces éléments dépend d'autres structures externes tels que le Ministère des Transports et les institutions sous sa tutelle et les institutions bancaires.
- La mise à jour continue de la nomenclature douanière, que ce soit en ajoutant de nouvelles lignes tarifaires ou en supprimant des lignes tarifaires disponibles, ce qui rend les statistiques liées à cet indicateur relativement inexact.
- Les destinations ont été affectées par la valeur du dinar par rapport aux devises étrangères. En effet on a remarqué un changement au niveau de l'origine des importations avec une évolution d'approvisionnement en dehors de l'espace européen, dont la part des importations est tombée à 67% aujourd'hui.
- La faiblesse du tissu national local dans des secteurs autres que les secteurs traditionnels, notamment agricoles, de sorte que la composition des exportations tunisiennes n'a pas beaucoup changé par rapport à ce qu'elle était au cours des dernières années.
- L'indicateur est biaisé par le manque d'informations relatives à la composante services dans les échanges commerciaux ; en raison du manque de données précises sur les exportations et les importations de ce secteur.

Fiche de l'indicateur numéro 7

Symbole de l'indicateur : Indicateur 2.1.1.3

Appellation de l'indicateur : taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais

Date de mise à jour de l'indicateur : juillet 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : commerce extérieur

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : l'évolution des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale (objectif opérationnel : simplification des procédures de commerce extérieur).

4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des obligations incombant à l'État Tunisien suite à son adhésion à l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatif à la facilitation des procédures commerciales. L'avancement est mesuré à travers les actions ci-après :

*Respect du calendrier convenu,

*Publication de nouveaux de textes juridiques (nouvelles publications ou abrogation),

* La mise en place de réformes structurelles et de moyens de gestion des éléments logistiques

*La suppression des procédures inutiles et numérisant les différentes phases des opérations réalisées dans le cadre de création des entreprises ou de l'exercice d'activités de commerce extérieur.

5. Type de l'indicateur : indicateur de résultats (indicateur de résultats)

6. Nature de l'indicateur : indicateur de performance (efficacité socioéconomique)

7. Ramifications selon les sous-programmes (centrales et régionales): centrales

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur :

Formule : $(I = 10 \% * (A + B) + 2 \% * (C + D + E + G + H) + 10 \% * F + I \%)$

Et selon les données du tableau suivant :

Valeur	définition	Données
De 0 à 1	Déterminer les listes B et C et les dates de leur mise en œuvre	A
De 0 à 1	Définir les programmes d'aide nécessaires pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, en coordination avec les structures concernées.	B
O ou 1	Aviser l'Organisation Mondiale du Commerce des listes B et C et des dates approximatives de leur mise en œuvre	C
De 0 à 1	Aviser l'Organisation Mondiale du Commerce des dates définitives de mise en œuvre des procédures de la liste B	D
De 0 à 1	Aviser l'Organisation Mondiale du Commerce des dates définitives de mise en œuvre des procédures de la liste A ou des difficultés de fixer des dates finales.	E
De 0 à 1	Traiter les demandes d'aide étrangère en coordination avec toutes les parties concernées, en vue de conclure des accords à leur sujet.	F
De 0 à 1	Aviser l'Organisation Mondiale du Commerce des données relatives aux accords conclus ou en cours d'application concernant les aides demandées.	G
De 0 à 1	Aviser l'Organisation Mondiale du Commerce des progrès enregistrés dans l'obtention des aides.	H
(de 0 à 60)	Suivi de la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges par les structures concernées (suivi des progrès du niveau de conformité de la législation nationale aux dispositions de l'accord, suivi de la mise en œuvre des programmes d'aide ...).	I

2. unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

- Les fiches de projets achevés
- Les textes juridiques publiés au journal officiel de la république tunisienne

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (le système d'information de suivi de la performance, formulaire, questionnaire ...) : sites web officiels des ministères et des établissements publics concernés, les publications de l'Institut national de statistique, les publications de la Banque Centrale de Tunisie, les fiches de projets et programmes

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : rapports des comités de suivi, publications des structures et départements concernés, le journal officiel pour les textes juridiques

6. Date de disponibilité de l'indicateur : à la fin de chaque année

7. Valeur cible de l'indicateur⁴ : 60% au cours de l'année 2020

8. Valeur cible selon les sous-programmes :

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : La direction générale de la coopération économique et commerciale (la direction chargée des relations avec l'Organisation Mondiale de Commerce).

III Une lecture des résultats de l'indicateur

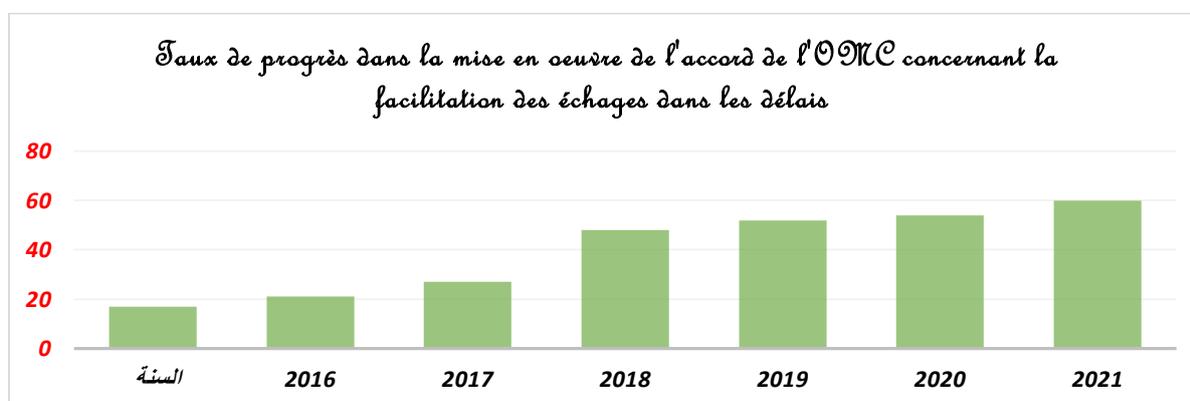
1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2017	2016	2020		2018	2017	2016		
60	54	52	48		21	17	pourcentage	taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais

Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Il est attendu une augmentation du pourcentage de développement de cet indicateur au cours de cette année en raison de l'avancement de plusieurs projets et programmes réalisés par les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de cet accord. Un manuel de procédures dédié à l'acteur économique a été publié par les services de la direction générale de douane (en ce qui concerne les opérations et procédures douanières). Parallèlement, le Direction Générale du Commerce Extérieur a publié un manuel de procédures similaire concernant l'exportation. Un autre manuel de procédures relatif à l'importation et au système de défense commerciale est en cours de finalisation par la même direction. En outre, le décret n° 1744 relatif aux méthodes de contrôle technique à l'exportation et à l'importation a été abrogé dans sa partie liée à l'exportation et envoyé aux services compétents pour publication en attendant l'achèvement de la partie restante relative aux opérations de contrôle technique à l'importation, qui est en cours de finalisation par la Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Indicateur secondaire	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
		<p>--Abroger le décret 1744 fixant les méthodes techniques de contrôle lors de l'exportation et de l'importation et les structures qui s'en chargent</p> <p>-organisation d'ateliers avec le secteur privé pour accélérer le rythme de la mise en œuvre de l'accord international sur la facilitation du commerce extérieur</p>	52	60	60	taux de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC concernant la facilitation des échanges dans les délais

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Variation du niveau de réactivité des ministères et des structures techniques nationales concernés par la mise en œuvre des procédures de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Fiche de l'indicateur numéro 8

Symbole de l'indicateur : Indicateur 2.1.1.4

Appellation de l'indicateur : proportion des femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme de soutien lors de l'exportation dans le cadre du programme Export +

Date de mise à jour de l'indicateur : 14 Octobre 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : commerce extérieur

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur : sous-programme commerce extérieur

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : l'évolution des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale

4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à encourager les femmes chefs d'entreprises à bénéficier du programme d'aide à l'exportation dans le cadre du programme Export + et ce en mettant en place des mécanismes par le Centre de Promotion des Exportations pour les motiver à participer à ce programme

5. Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6. Nature de l'indicateur : indicateur de performance (efficacité socioéconomique)

7. Ramifications selon les sous-programmes (centrales et régionales) : central

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :

Nombre de femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme Export + / Nombre total des bénéficiaires du programme x 100

2. unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : Nombre total des bénéficiaires du programme Export + / Nombre de femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme

4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (le système d'information de suivi de la performance, formulaire, questionnaire ...)

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : rapports d'évaluation des activités

6. Date de disponibilité de l'indicateur : à la fin de chaque année de promotion

7. Valeur cible de l'indicateur⁵ : 50%

8. Valeur cible selon les sous-programmes : programme central

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : Le Centre de Promotion des Exportations

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

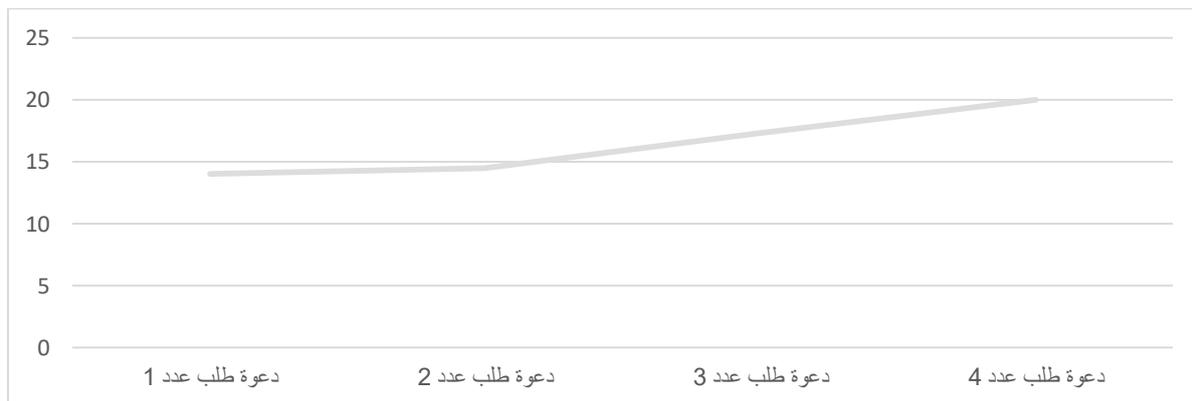
Prévisions(*)		Appel à candidature n°4 (23 septembre 2019 au 4 novembre 2019)	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
Appel à candidature n°6	Appel à candidature n°5		Appel à candidature n°3 (juin 2018 à mai 2019)	Appel à candidature n°2 (16 janvier 2017 au 28 février 2017)	Appel à candidature n°1 (22 décembre 2015 au 26 février 2016)		

50	30	(350/70) 20	17.3 (307/53)	14.5 (207/30)	(122/17) 14	%	Indicateur de la proportion des femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme de soutien lors de l'exportation dans le cadre du programme Export +
----	----	-------------	------------------	------------------	-------------	---	--

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Étant donné que la représentation actuelle de la femme en termes de bénéficiaire du programme d'appui à l'exportation est considérée comme faible et n'a pas dépassé 14,5% pendant l'appel à candidature numéro 2 et 17,3% pendant l'appel numéro 3, le Centre de promotion des exportations s'efforcera d'augmenter ce pourcentage lors de l'appel numéro 4 à 20 pour cent. Il est à signaler que ce programme ne dépend pas de l'achèvement annuel, mais est lié à l'émission d'une invitation aux institutions à participer au programme. L'appel à candidature numéro 4 est considéré comme le dernier en son genre vu l'achèvement du programme fin 2020. Des discussions et un dialogue sont en cours avec la Banque mondiale dans le but de le prolonger jusqu'à la fin de l'année 2022 ou la fin de l'année 2021. L'extension du programme permettra de lancer un ou deux appels à candidatures dans les meilleurs des cas.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués pour les activités de l'appel à candidature n°6	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour la fin de l'année 2022	Valeur cible de l'indicateur (appel à candidature n°6)

		<p>Organisation de forums, séminaires et journées portes ouvertes pour sensibiliser les femmes à l'importance d'utiliser le programme Export +</p>	50%	50%	<p>Indicateur de la proportion des femmes chefs d'entreprises bénéficiant du programme de soutien lors de l'exportation dans le cadre du programme Export +</p>
--	--	--	-----	-----	---

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Le programme Export + est un programme financé dans le cadre du troisième programme de développement des exportations entre 2016 et 2020 et est à ce jour à sa quatrième et dernière étape. Par conséquent, des discussions sont en cours avec la Banque mondiale pour prolonger le programme jusqu'à la fin de 2021 ou la fin de 2022. Bien qu'il soit difficile d'atteindre le taux d'intégration des femmes chefs d'entreprises au sein dudit programme compte tenu de la structure du tissu industriel dans notre pays, on travaillera pour atteindre le niveau souhaité.

Fiche de l'indicateur numéro 9

Symbole de l'indicateur : Indicateur 2.1.1.5

Appellation de l'indicateur : proportion des femmes chefs d'entreprises participant à des expositions et manifestations à l'étranger

Date de mise à jour de l'indicateur : à la fin de chaque année

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : commerce extérieur

2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur : sous-programme commerce extérieur

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : l'évolution des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale

4. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à stimuler la participation des femmes chefs d'entreprises aux expositions et manifestations organisées par le centre de promotion des exportations à l'étranger

5. **Type de l'indicateur** : indicateur de résultats

6. **Nature de l'indicateur** : indicateur de performance (efficacité socioéconomique)

7. **Ramifications selon les sous-programmes (centrales et régionales)** : central

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :

Nombre de femmes chefs d'entreprises participant à des manifestations à l'étranger / Nombre total des participants aux expositions et manifestations x 100

2. **unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : Nombre annuel total des participants aux expositions et manifestations à l'étranger / Nombre annuel de femmes participant aux expositions.

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (les dossiers de demandes de participations aux expositions, le nombre d'expositions organisées par le centre de promotion des exportations, formulaire, questionnaire ...)**

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : dossiers de participation aux expositions + rapports d'évaluation des activités

6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : à la fin de chaque année de promotion

7. **Valeur cible de l'indicateur⁶** : 50%

8. **Valeur cible selon les sous-programmes** : programme central

9. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Le Centre de Promotion des Exportations

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur :

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2017	2016	2020		2018	2017	2016		
70	60	50	12.5	----	----	----	%	Indicateur de la proportion des femmes chefs d'entreprises participant à des expositions et manifestations à l'étranger

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

L'indicateur vise à atteindre l'égalité des sexes dans le domaine de la stratégie de promotion des exportations en créant des chances égales pour les deux sexes de participer à des expositions et des manifestations à l'étranger.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :

4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible de l'indicateur 2022	
		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de forums, séminaires et journées portes ouvertes pour sensibiliser les femmes à l'importance de participer à des manifestations et expositions - L'attribution de suites modèles aux femmes chefs d'entreprises - réserver une partie de la surface totale des espaces au profit des femmes chefs d'entreprises 	50%	70%	Indicateur de la proportion des femmes chefs d'entreprises participant à des expositions et manifestations à l'étranger

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Les subventions attribuées au titre d'opérations promotionnelles et publicitaires sont fournies sur la base de la priorité en termes de soumission des demandes de participation à des expositions et manifestations à l'étranger sans qu'il existe de discrimination différenciée entre les sexes.

L'approche genre social nécessite une révision de la législation en vigueur afin d'établir une discrimination différenciée selon le sexe dans le domaine de la stratégie de promotion des exportations.

3

Fiche des indicateurs de performance du programme pilotage et appui

Fiche de l'indicateur numéro 10

Symbole de l'indicateur : 9/1/1/1

Appellation de l'indicateur : La proportion de ceux qui ont bénéficié de formations

Date de mise à jour de l'indicateur : Juin 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Développement des qualifications du personnel
- 4. Définition de l'indicateur :** Travailler à augmenter le nombre de cadres bénéficiant de cycles de formations
- 5. Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7. Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...) :** administrations centrales et régionales

II Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :** (Le nombre d'agents bénéficiant de formations / le nombre total des agents du ministère) * 100
- 2. unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre d'agents bénéficiant de formations - le nombre total des agents du ministère
- 4. Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (formulaire, rapport, questionnaire ...) :** dossiers de formations, fiches de présence des cycles de formations ...
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** direction des affaires administratives et financières
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** début de l'année suivant l'année en question
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 75 % en 2022
- 8. Valeur cible selon les sous-programmes :**

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : chef de service de la formation et du travail social et culturel

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
75	65	70	65	40	47	50	%	La proportion de ceux qui ont bénéficié de formations

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

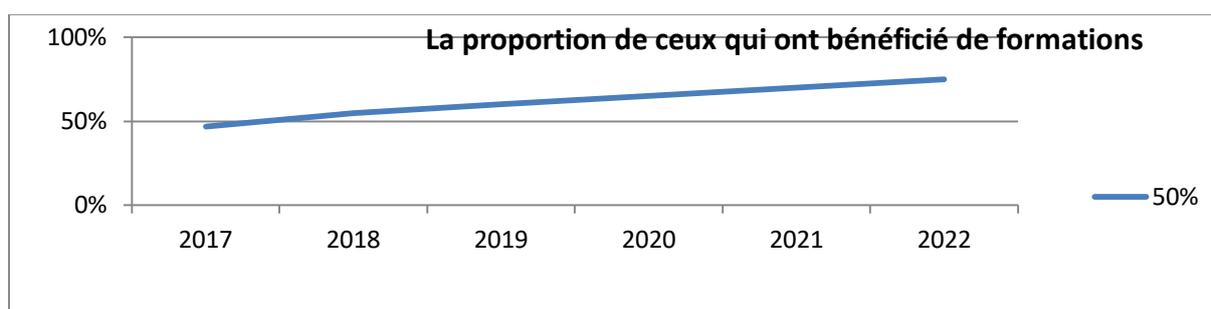
- Le pourcentage enregistré au cours de l'année 2015 est considéré comme un pourcentage faible en raison de la faible valeur des crédits alloués à la formation, au manque d'espaces nécessaires au sein du ministère ainsi qu'en raison de la non-préparation à l'avance d'un programme annuel détaillé de formation.

- Pour l'année 2016, un programme annuel de formation a été mis en place, notamment au niveau des «forums de formation» et «formation à la gestion par objectifs». La majorité des axes et formations programmées, qui dépassaient les 20 sessions de formation, ont été réalisés au moindre coût, compte tenu de l'exploitation de l'espace de formation au siège central du ministère.

- En 2017, un travail a été fait pour améliorer le taux de participation à 55%, mais un taux estimé à 47% a été atteint, en raison de l'impossibilité de réaliser certaines sessions de formation à cause des crédits limités alloués à cet effet, soit le même pourcentage de l'année 2018.

- Au cours de l'année 2019, des travaux seront entrepris pour porter ce pourcentage à 65%, notamment au vu de la réduction par le ministère des Finances des dotations aux moyens de services en général, selon la circulaire publiée à cet effet. Cependant, une augmentation progressive a été estimée au cours des années suivantes (2019-2022), de sorte que la proportion de bénéficiaires de formation atteigne 75% en 2022, qui est la valeur cible de l'indicateur (en cas d'amélioration du niveau des fonds alloués).

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur:



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
8 MD	La conclusion d'accords de formation à moyen terme avec des prix différenciés, ce qui réduirait les coûts.	- Diversifier les thèmes des formations en ligne avec de nombreuses spécialisations et qualifications.	% 70	75% en 2020	75% en 2020	La proportion de ceux qui ont bénéficié de formations

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

L'étendue de la qualité de la formation dispensée au profit des agents et l'étendue de son impact sur le développement de leurs qualifications :

Une formation de qualité, suppose l'allocation de crédits suffisants permettant le recours aux institutions et bureaux de formation spécialisés qui comptent, dans leurs activités et programmes, sur des formateurs spécialisés selon les axes requis (experts, enseignants universitaires ...) et mettent également à la disposition des personnes formées tous les outils, équipements et références nécessaires.

En attendant l'amélioration de la situation des finances publiques , on travaillera en coordination avec les parties concernées pour développer et améliorer la qualité des formation au profit des agents du ministère selon les capacités disponibles jusqu'à l'adoption d'autres méthodes de formation.

Fiche de l'indicateur numéro 11

1. **Symbole de l'indicateur** : 9/1/2/1
2. **Appellation de l'indicateur** : la consommation moyenne de carburant des voitures de services
3. **Date de mise à jour de l'indicateur** : Juin 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : pilotage et appui
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : pilotage et appui
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : « améliorer la gestion des ressources financières »
4. **Définition de l'indicateur** : minimiser la consommation moyenne de carburant des voitures de services par rapport au nombre de kilomètres parcourus
5. **Type de l'indicateur** : indicateur de résultats
6. **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience
7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)** : administrations centrales et régionales

II Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur (Formule)** : Le nombre de litres de carburant consommés / le nombre de kilomètres parcourus
2. **unité de l'indicateur** : litre / 100 km
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : le nombre de litres de carburant consommés- le nombre de kilomètres parcourus
4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur (formulaire, rapport, questionnaire ...)** : déclarations, rapports
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction des Affaires Administratives et Financières
6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : pendant l'année suivant l'année en question
7. **Valeur cible de l'indicateur** : 7.6 litres / 100 km en 2020
8. **Valeur cible selon les sous-programmes** : 7.6 litres / 100 km en 2020
9. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : le chef de service du parc roulant

III Une lecture des résultats de l'indicateur

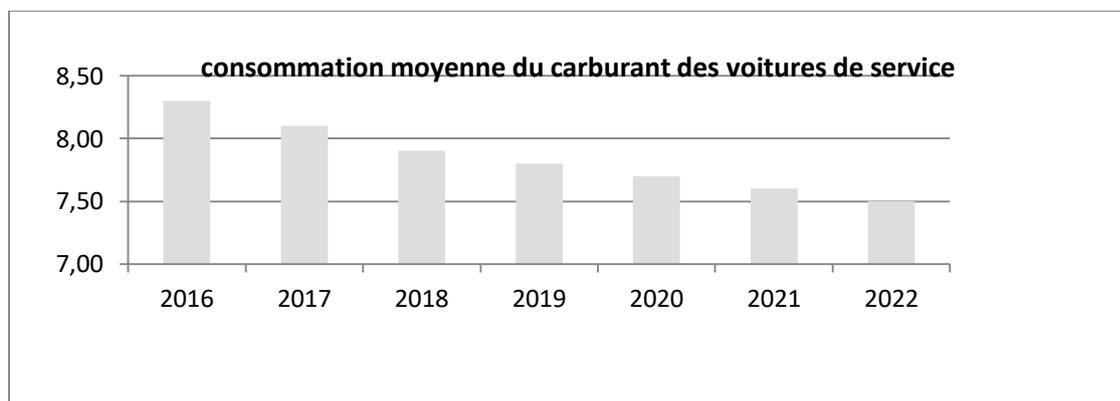
1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur :

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020	2016	2018	2017	2016		
7.5	7.6	7.7	7.8	8.95	8.28	8.3	Litre / 100 km	la consommation moyenne de carburant des voitures de services

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Le taux de consommation de carburant des voitures de fonction a diminué d'une année à l'autre, mais pas dans une large mesure ; les services compétents du ministère travailleront sur l'augmentation du taux de baisse de consommation à 7,7 litres / 100 km en 2020 et 7,5 litres / 100 km en 2022 en prenant un certain nombre de mesures et de procédures.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur

pour l'année 2020			l'année 2020			
-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Rationalisation de l'utilisation des véhicules de service et tendance à l'exploitation des voitures à faible taux de consommation - Activer le rôle du responsable du suivi et maintenance des moyens de transport au niveau de chaque direction en utilisant une application informatique si nécessaire. 	7.5 litre/km	7.7 litre/km en 2022	7.7 litre/km en 2022	la consommation moyenne de carburant des voitures de services

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Ces réalisations sont liées à :

- Fournir les fonds nécessaires pour renouveler et entretenir le parc.
- L'ampleur de l'engagement à appliquer les circulaires liées à l'utilisation des voitures administratives.
- La mesure dans laquelle les utilisateurs de voitures adhèrent à des règles de conduite appropriées et rationnelles.

Fiche de l'indicateur numéro 12

1. Symbole de l'indicateur : 9/1/3/1

2. Appellation de l'indicateur : Couverture des besoins en équipements informatiques

3. **Date de mise à jour de l'indicateur** : Juin 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : pilotage et appui

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : pilotage et appui

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : couverture des besoins du ministère en équipements informatiques tels que les distributeurs, ordinateurs, imprimantes et scanners.

4. **Définition de l'indicateur** : L'indicateur concerne les mesures dans lesquelles les équipements informatiques sont mis à la disposition des cadres du ministère afin de s'acquitter au mieux de leurs tâches.

5. **Type de l'indicateur** : indicateur d'activité

6. **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience

7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)**

II Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur (Formule)**:

Indicateur de réseau * 0.4 + indicateur d'ordinateurs * 0.4 + indicateur d'impression et de numérisation * 0.2

Indicateur de réseau : le nombre d'équipements du réseau installés / les équipements nécessaires

Indicateur d'ordinateurs : le nombre d'ordinateurs ne dépassant pas les 05 années / le nombre de cadres administratifs et techniques

Indicateur d'impression et de numérisation : le nombre d'équipements d'impression et de numérisation installés / 50

2. **unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : le nombre de cadres administratifs et techniques + inventaire des équipements

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur** : inventaire des équipements informatiques mis à la disposition des cadres du ministère

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : direction des affaires administratives et financières

6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : 05/06/2018

7. **Valeur cible de l'indicateur** : 96 % au cours de l'année 2022

8. Valeur cible selon les sous-programmes : 96 % au cours de l'année 2022

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : le directeur de la direction Organisation, Méthodes et Informatique

III Une lecture des résultats de l'indicateur

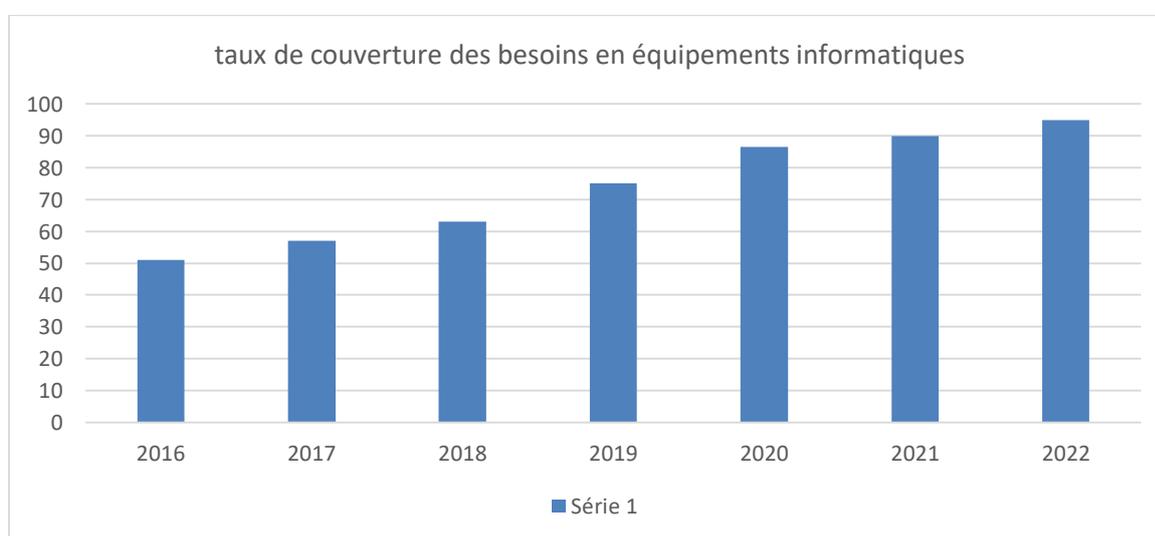
1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
96	92	86,8	75,2	52,2	57	51,1	%	Couverture des besoins en équipements informatiques

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Le pourcentage atteint au cours des dernières années est faible par rapport aux objectifs fixés ; un taux de couverture de 57% a été enregistré pour l'année 2017 et de 52,2% au cours de l'année 2018 et ce en raison de nombreux problèmes dont le manque de crédits nécessaires pour l'acquisition d'équipements informatiques indispensables au fonctionnement normal du ministère.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur

pour l'année 2020			l'année 2020			
150 MD	Continuer à soutenir le capital en matériel informatique par le biais des marchés publics	-	86.8	96 Pendant l'année 2020	96 Pendant l'année 2020	Couverture des besoins en équipements informatiques

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Cet indicateur ne reflète pas tous les besoins des directions concernées .De ce fait, il est nécessaire d'élaborer un plan directeur du système d'information au sein du ministère pour définir les besoins sur une période de 3 ans en particulier l'instauration des systèmes d'information.

Fiche de l'indicateur numéro 13

1. **Symbole de l'indicateur :** 9/1/3/2

2. **Appellation de l'indicateur :** Couverture fonctionnelle du système d'information

3. **Date de mise à jour de l'indicateur :** 05/06/2018

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Soutenir les transactions électroniques, les procédures administratives au sein et entre les directions aux niveaux central et régional.

4. **Définition de l'indicateur :** L'indicateur porte sur la mesure dans laquelle le système d'information couvre les fonctions du ministère du commerce, en tenant compte du pourcentage de satisfaction des utilisateurs.

5. **Type de l'indicateur :** indicateur d'activité

6. **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience

7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)**

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :

Le nombre d'applications informatiques en cours d'exploitation *Le pourcentage de satisfaction des utilisateurs / Le nombre d'applications et systèmes réalisés et en voie de l'être

2. **unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : le nombre d'applications informatiques réalisables + pourcentage de satisfaction des utilisateurs pour chaque application

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Énumération des applications établies. Réalisation d'un questionnaire annuel pour déterminer le taux de satisfaction pour chaque application en cours d'exploitation.

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : la direction Organisation, Méthodes et Informatique

6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : au cours de l'année suivant l'année budgétaire concernée

7. **Valeur cible de l'indicateur** : 75 % en 2022

8. **Valeur cible selon les sous-programmes** : 75 % en 2022

9. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : le directeur de la direction Organisation, Méthodes et Informatique

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur

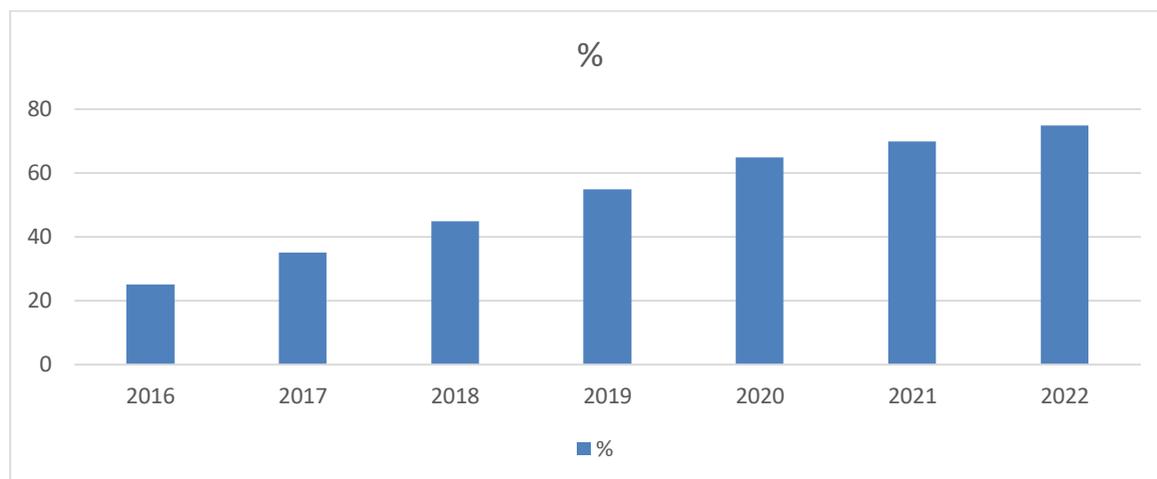
prévisions			2019	réalisations			unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
75%	70%	65%	55%	26.7%	35%	25%	%	Taux de couverture fonctionnelle du système d'information

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Le pourcentage atteint au cours des dernières années est considéré comme faible par rapport aux objectifs fixés. Un taux de couverture de 26,7% a été enregistré au cours de l'année 2018. Il convient de noter que ce faible pourcentage est dû à de nombreux problèmes, notamment les suivants :

- Manque de fonds nécessaires au développement des systèmes d'information
- Manque de ressources humaines dans la spécialité requise liée au développement de logiciels
- Manque de fonds nécessaires pour mettre en place les programmes de formation de l'équipe technique de la Direction Informatique
- L'absence d'une stratégie claire pour instaurer un système d'information intégré au sein du ministère.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
	instaurer un data center et lancement d'appels à d'offres pour l'implémentation de systèmes d'information à forte valeur ajoutée ciblant l'activité du commerce intérieur et extérieur.	Réaliser et développer, en interne, des applications informatiques qui ne nécessitent pas le recours à des spécialistes externes utilisant les moyens de bord.	65	75 Au cours de l'année 2022	75 Au cours de l'année 2022	Taux de couverture fonctionnelle du système d'information

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

Fiche de l'indicateur numéro 14

1. **Symbole de l'indicateur :** 9/1/4/1

2. **Appellation de l'indicateur :** Taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil

3. **Date de mise à jour de l'indicateur :** le mois de février de l'année suivante

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Activation des procédures de réforme administrative et amélioration des relations de l'administration avec le citoyen

4. **Définition de l'indicateur :** L'indicateur porte sur la mesure dans laquelle le système d'information couvre les fonctions du ministère du commerce, en tenant compte du pourcentage de satisfaction des utilisateurs.

5. **Type de l'indicateur :** indicateur d'activité

6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)**

II Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :**

Le nombre de procédures réalisées/ Le nombre de procédures programmées

2. **unité de l'indicateur :** pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** rapport

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** rapport

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** direction des affaires administratives et financières

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** début de l'année suivante en cours du mois de février

7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2021

8. Valeur cible selon les sous-programmes : 100 % en 2021

9. Responsable de l'indicateur dans le programme : le directeur du Bureau des Relations avec le Citoyen

III Une lecture des résultats de l'indicateur

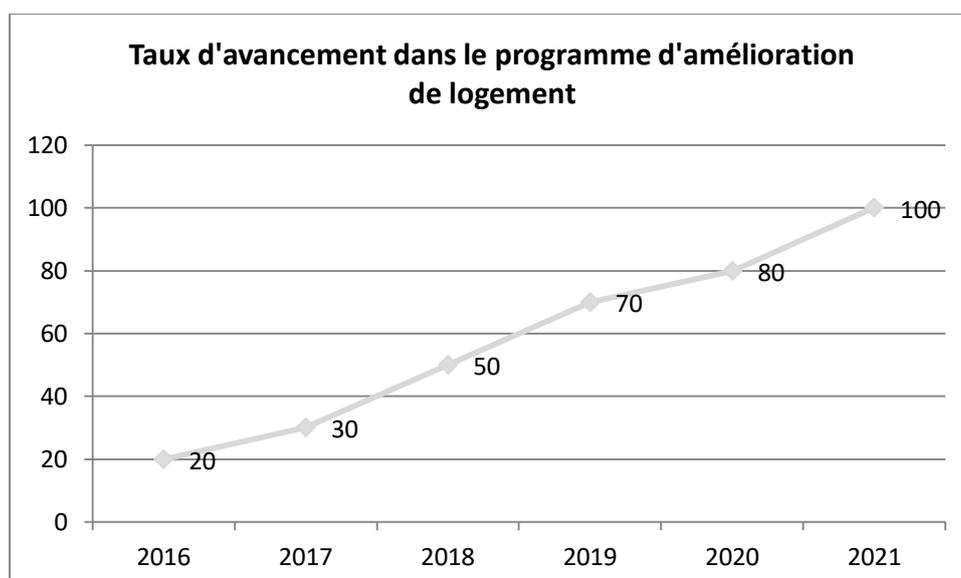
1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur :

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateur de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
-	100	80	70			20	%	Taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Le progrès dans la réalisation de l'indice a été lent, principalement en raison de non dotation des services du ministère de personnes spécialistes en réception.

2. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	Indicateur
-	-	Inclure les sujets liés aux règles d'accueil dans le programme de formation annuel	80	100 % pendant l'année 2021	100 % pendant l'année 2021	Taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

- L'indicateur "taux de progrès dans la réalisation du programme d'amélioration de l'accueil" ne mesure pas le pourcentage de satisfaction des citoyens à l'égard des services rendus par le ministère, mais le progrès dans la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'accueil. L'allocation des crédits nécessaires contribuera largement à l'amélioration de cet indicateur.

- Même si l'indicateur "taux de progrès dans la réalisation de l'amélioration du programme d'accueil" contribue à la réalisation de l'objectif de la réforme administrative et de l'amélioration des relations de l'administration avec le citoyen, il reste un indicateur insuffisant.

En effet la mesure du pourcentage de satisfaction des citoyens vis-à-vis des services fournis par le ministère, nécessite des techniques spéciales tels que la réalisation ,par le service administratif ou par un bureau spécialisé ,d'une enquête de satisfaction des demandeurs de services et leurs aspirations et ce au moins une fois par an.

Fiche de l'indicateur numéro 15

1. **Symbole de l'indicateur :** Indicateur 9-1-5-1
2. **Appellation de l'indicateur :** taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique
3. **Date de mise à jour de l'indicateur :** mai 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Développement de l'activité du commerce électronique
4. **Définition de l'indicateur :** La Direction du Développement du Commerce Electronique et de l'Economie Immatérielle s'appuie sur des statistiques qui mettent en évidence la croissance du nombre d'entreprises impliquées dans les deux systèmes de paiement. Le nombre de sites de commerce électronique a connu une évolution remarquable ; le nombre de ces sites a atteint, fin 2018 ,environ 1657 sites. Le rythme de développement de sites de commerce électronique reflète la progression de cette activité et la volonté des entreprises tunisiennes de l'adopter comme un outil essentiel pour le développement du secteur commercial.
5. **Type de l'indicateur :** indicateur d'activité
6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)**

II Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :

(Nombre de sites de commerce électronique pour l'année en cours - Nombre de sites de commerce électronique pour l'année antérieure) / Nombre de sites de commerce électronique pour l'année antérieure * 100

2. unité de l'indicateur : pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre de sites de commerce électronique impliqués dans les systèmes de paiement électronique de la société Monétique Tunisie et la Poste Tunisienne.

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les statistiques annuelles reçues de la Société Monétique Tunisie et de la Poste Tunisienne sur les indicateurs du commerce électronique.

5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :

6. Date de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

7. Valeur cible de l'indicateur : 70 % au cours de l'année 2022

8. Valeur cible selon les sous-programmes : 70 % au cours de l'année 2022

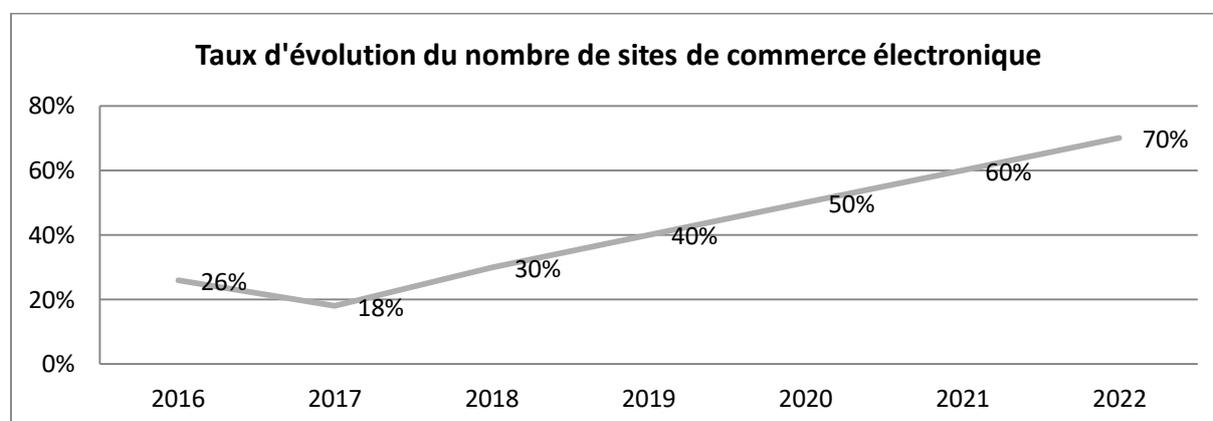
9. Responsable de l'indicateur dans le programme : le directeur de Développement du Commerce Electronique et de l'Economie Immatérielle

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur :

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance de l'objectif
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
+70%	+60%	+50%	+40%	+30%	+18%	+26%	pourcentage	taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique

2. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



3. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Recueillir les résultats statistiques reçus de la société Monétique Tunisie et de la Poste Tunisienne et élaborer une analyse de synthèse pour déterminer les caractéristiques et le rythme du développement de l'activité de commerce électronique et le comparer à d'autres pays.

4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	indicateur
		<p>* Faire participer les agents de la direction du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle aux formations internes sur le cadre légal et réglementaire et les procédures liées au commerce tels que le droit de la concurrence, les prix et les textes liés au commerce extérieur et autres ...</p> <p>* Mise à jour du questionnaire en ligne relatif au comportement des consommateurs tunisiens réalisé en octobre 2012 dans le cadre de la coopération internationale</p>	+50%	+70% en 2022	+70% en 2022	taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

-L'absence d'un mécanisme global permettant le suivi de la valeur totale des transactions électroniques : En effet, les indicateurs analysés relèvent de deux organismes indépendants à savoir la société Monétique Tunisie en ce qui concerne le système de paiement électronique « clictopay » et l'Office National de la Poste Tunisienne en ce qui concerne le système de dinar électronique.

-De plus, la plupart des échanges électroniques (environ 80%) ont lieu via des plateformes électroniques ou des réseaux sociaux, ce qui nécessite un suivi rigoureux afin de lutter contre le phénomène du commerce électronique parallèle.

Fiche de l'indicateur numéro 16

1. **Symbole de l'indicateur :** Indicateur 9-1-5-2

2. **Appellation de l'indicateur :** taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques

3. **Date de mise à jour de l'indicateur :** mai 2019

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** pilotage et appui

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Développement de l'activité du commerce électronique

4. **Définition de l'indicateur :** La valeur totale des transactions commerciales en ligne en 2018 était d'environ 224 millions de dinars, contre 166 millions de dinars en 2017. Cet indicateur met en évidence l'évolution de la valeur des ventes en ligne.

5. **Type de l'indicateur :** indicateur d'activité

6. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience

7. **Ramifications (selon les régions, selon les administrations régionales ...)**

II Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :**

(La valeur des transactions de commerce électronique pour l'année en cours - la valeur des transactions de commerce électronique pour l'année antérieure) / La valeur des transactions de commerce électronique pour l'année antérieure * 100

2. **unité de l'indicateur :** pourcentage

3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** La valeur des transactions de commerce électronique pour l'année en cours et de l'année antérieure

4. **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les statistiques annuelles reçues de la Société Monétique Tunisie et de la Poste Tunisienne sur les indicateurs du commerce électronique.

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**

6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** trimestriel

7. **Valeur cible de l'indicateur :** +70 % en 2022

8. Valeur cible selon les sous-programmes : 70 % en 2022

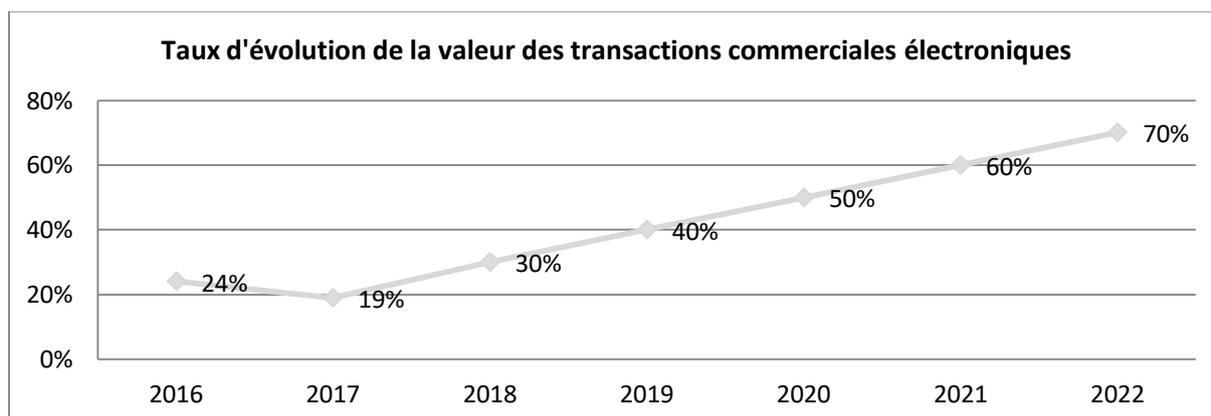
9. Responsable de l'indicateur dans le programme : le directeur de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle

III Une lecture des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et Prévisions spécifiques à l'indicateur :

Prévisions			2019	Réalizations			Unité	Indicateurs de performance
2022	2021	2020		2018	2017	2016		
+70%	+60%	+50%	+40%	+30%	+19%	+24%	%	taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques

2. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



3. Analyse des résultats et prévisions des réalisations pour l'indicateur :

Élaborer une analyse de synthèse en collectant les résultats statistiques reçus de la société Monétique Tunisie et de la Poste Tunisienne.

4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020	Activités	Interventions	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Valeur cible selon les sous-programmes	Valeur cible de l'indicateur	indicateur
		Présenter les avantages du commerce électronique à travers des publications et fournir des procédures simplifiées pour accéder aux espaces virtuels du commerce électronique	+50%	+70% en 2022	+70% en 2022	taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques

5. Détermination des plus importantes limites liées à l'indicateur :

-L'absence de mécanisme permettant le suivi de la valeur totale des transactions électroniques ; les indicateurs qui sont analysés concernent le système de paiement électronique « clictopay » relevant de la société Monétique Tunisie et le système de dinar électronique relevant de l'office national de la poste tunisienne,

-Il est aussi difficile de suivre toutes les transactions en ligne car elles utilisent le système de paiement à la réception à travers les fournisseurs de services logistiques qui travaillent avec les plateformes virtuelles (cas de la société JUMIA).

2-Fiches des acteurs publics impliqués dans le programme de commerce intérieur

Fiche numéro 1 : La société tunisienne des marchés de gros

Le programme qui comprend l'établissement : Le programme du commerce Intérieur

I - Définition

1. **L'activité principale :** gérer le marché d'intérêt national à Bir al-Qasaa
2. **Classement de l'établissement :** A
3. **Référence de création :** Création de la Société Tunisienne des Marchés de Gros conformément à son statut de base du 11 février 1980 et la décision de la séance plénière fondatrice du 4 décembre 1980 et la charger de préparer et de gérer le marché d'intérêt national à Bir al-Qasaa conformément à l'ordre n ° 125 de 1985 du 25 janvier 1985.
4. **Référence d'organisation administrative et financière :** société anonyme
5. **Date de signature du dernier contrat de programme :** (2007-2011)

II- Cadre de capacité de performance :

1. Stratégie générale:

- Assurer les conditions de régularité de l'approvisionnement du marché national de Bir al-Qasaa en produits agricoles et produits de la pêche,
- Assurer le fonctionnement compétitif du marché.

2. Déterminer la contribution aux objectifs du programme: une contribution directe

3. Les priorités et objectifs les plus importants:

- Réhabiliter et développer le marché,
- Contribuer au développement commercial des produits agricoles et pêche,
- Transparence des transactions et protection des consommateurs,
- Mettre en place un environnement propice au commerce des produits agricoles et de pêche et contribuer ainsi à la régularité de l'approvisionnement en ces produits.

4. Indicateurs de mesure du rendement et activités les plus importantes:

1-4-Réhabilitation de l'infrastructure du marché, modernisation et développement de son tissu commercial à travers:

- * Généralisation de l'usage de l'outil informatique dans tous les marchés en mettant à jour les systèmes et en suivant les mécanismes et les méthodes de travail,
- *Création de nouveaux espaces de vente dans le cadre de la diversification des services fournis.

*Poursuite de la mise en œuvre du programme de généralisation du système de ventes au profit de tous les marchés de gros conformément aux exigences de la circulaire commune n ° 58 du 11 août 2016 relative aux machines de pesage et aux équipements de facturation qui doivent être utilisés sur les marchés de gros des produits agricoles et de la pêche. Ce programme vise à :

-Adopter un système unifié, pour l'ensemble des marchés de gros de la République, grâce à des logiciels et à des mécanismes unifiés et à l'utilisation des machines de pesage électroniques,

-Faciliter les activités de surveillance de ces marchés en leur amenant la transparence nécessaire aux transactions à l'intérieur.

* Réhabiliter le pavillon des poissons et le rendre conforme aux normes de sécurité établies par le système de risques et maîtriser les points critiques, en vue de le préparer à la certification européenne pour l'exportation des produits de la pêche,

* Réduire les dépenses en ressources énergétiques et hydriques en cherchant à utiliser la station de traitement des déchets et à utiliser les eaux souterraines pour nettoyer le marché,

* Rénover les routes et couloirs, remplacer les toits des pavillons à l'intérieur, et les entretenir périodiquement.

*Continuer à investir dans la modernisation des méthodes de nettoyage :Au cours des deux dernières années, la Société Tunisienne des Marchés de Gros a œuvré au développement du parc de nettoyage pour le marché en investissant dans l'acquisition de machines mécaniques de pointe conformes aux spécifications modernes dans ce domaine et aux exigences du marché.

-2-4 Transparence des transactions et protection des consommateurs :

* Assurer le fonctionnement concurrentiel du marché en réduisant le taux d'infractions à la transparence des transactions.

* Installer des écrans électroniques dans les pavillons et les relier au système informatique central de l'entreprise pour constituer une base de données nationale à l'usage de toutes les parties prenantes du secteur,

* Installer d'un système de vidéosurveillance dans les différents espaces du marché,

-4-3 Régularité de l'approvisionnement en coordination avec les acteurs concernés (structures du commerce intérieur· Office du Commerce de Tunisie· Groupement Interprofessionnel des légumes et Groupement Interprofessionnel des fruits ...). Cette procédure concerne principalement la révision des stocks et la mise en place de conditions incitant les commerçants et les opérateurs économiques à adopter des voies légales de vente des produits agricoles et de pêche.

4-4- Création de secteurs complémentaires à l'activité du marché :

En réponse à la demande de certains secteurs qui complètent l'activité des marchés de gros et afin de diversifier et de soutenir ses ressources, la Société Tunisienne des Marchés de gros a élaboré un programme publicitaire lié à la diversification de l'activité en rapport aux produits et aux services,

5. Mesures d'accompagnement:

-Investir dans des études et des logiciels susceptibles d'améliorer la bonne gestion des affaires de l'entreprise, tels que :

* La généralisation de l'archivage électronique pour tous les services et structures de la société.

* L'application des règles de sécurité informatique et réaliser des audits périodiques sur le terrain,

* Externalisation de l'hébergement du système informatique du marché dans des sites spécialisés conformément aux cahiers des charges en vigueur,

-Mettre à jour du système de fonctionnement interne du marché pour qu'il soit conforme à la nature de l'activité du marché de gros et doter les agents de la société de moyens de contrôle et de suivi leur permettant de recouvrer les cotisations dues à société et exploiter d'autres marchés de gros sur tout le territoire ,

- Mettre à jour les statuts de la société et son organigramme conformément à ses objectifs.

-Renforcer l'entreprise avec des compétences et des recrutements ciblés, afin d'améliorer la productivité du travail, de maîtriser les mécanismes de gestion et du développement des ressources tout en ouvrant des perspectives professionnelles pour le personnel

Fiche numéro 2 : L'Office de Commerce de Tunisie :

Le programme comprend l'établissement/ Institution publique : Le commerce intérieur

I - Définition

1. **L'activité principale** : L'importation de produits à prix variables fixées par la décision du ministre du commerce du 17 novembre 2015 dans le cadre de :

-La fourniture continue au marché intérieur des matières suivantes à large consommation : sucre / café vert / thé / riz,

- L'importation occasionnelle de certains matériaux commandés par l'Autorité de surveillance dans le but de modifier le marché intérieur.

2. **Classement de l'établissement** : Institution publique classe " M "

3. **Références de création** : Décret n ° 6 de 1962 du 3 avril 1962 ratifié par la loi n ° 1962- 14 du 24 mai 1962.

4. **Références de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 227 de 1999 du 25 Janvier 1999.

5. **Date de signature du dernier contrat -programme** : 05 Juin 2010

II- Cadre d'aptitude de performance :

1. Stratégie générale:

-L'approvisionnement du marché intérieur en produits à prix non règlementés (variables) tel que fixé par l'arrêté du ministre du commerce du 17 novembre 2015,

- I 'approvisionnement du marché intérieur en produits de grande consommation tels que : sucre / café vert / thé / riz tout en garantissant un stock stratégique de chaque produit dans le cadre du programme / sous-programme approvisionnement, soutien et suivi du marché. L'objectif est d'assurer la régularité de l'approvisionnement.

Indicateur 1—1-11 Taux de constitution de stocks stratégiques.

- Importation occasionnelle, sur instruction des autorités de tutelle, des produits en vue d'ajuster le marché intérieur, dans le cadre du programme de commerce intérieur / sous-programme : approvisionnement, soutien et suivi du marché / objectif Assurer la régularité de l'approvisionnement / indicateur 2.1.1.1 : Taux de réalisation du programme d'approvisionnement du marché, conformément aux demandes du ministère, en fruits et légumes secs et frais, lait, et œufs.

2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Contribution indirecte

La contribution de l'Office de Commerce de Tunisie	Indicateurs de mesure de la performance de l'Office de Commerce de Tunisie	Indicateurs de mesure des objectifs	L'objectif du programme de commerce intérieur
Contribution directe	Le taux de constitution de stocks stratégiques liés aux produits suivants : sucre, café vert, thé et riz	Le taux constitution de stocks stratégiques	
Contribution indirecte	Le taux de réalisation du programme d'approvisionnement selon les demandes du ministère	Le taux de constitution de stocks d'ajustement	

3. Les priorités et les objectifs les plus importants :

L'objectif de l'Office de Commerce de Tunisie	L'objectif du programme de commerce extérieur
<p>-La régularité de l'approvisionnement du marché avec les quatre produits suivants : sucre blanc / café vert / thé / riz, tout en garantissant un stock stratégique de chaque produit garantissant l'atteinte des objectifs du programme.</p> <p>- La contribution à l'ajustement du marché par l'approvisionnement occasionnel en produits de consommation sur la base des demandes du ministère.</p>	Assurer la régularité de l'approvisionnement

04 - Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :

Office de Commerce de Tunisie			Programme du commerce intérieur		
Activités interventions programmées	et Indicateurs	Objectifs	Indicateur de mesure	Objectif	

<ul style="list-style-type: none"> - --Coordination entre les différentes structures impliquées pour assurer une programmation précise des achats - - réunions dans les délais du comité d'approvisionnement afin d'assurer la disponibilité du produit et de préserver le stock - -Pré-programmation du processus de déchargement des navires et de stockage des marchandises dans les magasins de l'Office de Commerce de Tunisie. - -Suivi continu des marchés internationaux des produits importés par l'Office de Commerce de Tunisie 	<p>Taux d'achèvement des stocks stratégiques des quatre produits.</p>	<p>Fourniture de stocks stratégiques des produits suivants : sucre blanc / café / thé vert / riz selon les périodes de couverture indiquées dans la chronologie de l'indicateur de l'objectif</p>	<p>Le taux de réalisation des stocks stratégiques</p>	<p>Assurer la régularité de l'approvisionnement</p>
<ul style="list-style-type: none"> -Préparer les consultations nécessaires pour choisir les meilleures offres - Programmation du processus d'approvisionnement et de déchargement des produits fournis et leur distribution aux centres de stockage --Programmation étudiée du processus de stockage des produits importés occasionnellement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'achèvement du programme d'approvisionnement selon les demandes du ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - -Contribuer à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière d'approvisionnement du pays en produits sensibles par le recours ponctuel à l'importation 	<p>Taux d'achèvement des stocks d'ajustement</p>	

-Surveiller les conditions de stockage des produits.				
- Assurer l'approvisionnement régulier des circuits de distribution en coordination avec l'Autorité de contrôle				

Le calendrier de l'indicateur de performance dans le domaine des stocks stratégiques

Estimations			Jusqu'à fin juin 2019	Réalizations			Le pourcentage cible de l'indice		Indice de performance de l'objectif
2022	2021	2020		2018	2017	2016			
85	80	75	73	74	55	----- -	Deux mois de consommation	Sucre blanc	Le taux d'achèvement des stocks stratégiques
75	70	65	61	58.69	56	----- -	Deux mois et demi	Café vert	
95	95	90	69	100	----- -	----- -	Trois mois	Thé	
75	70	65	56.3	64	----- -	----- -	Deux mois et demi	Riz	

Calendrier de l'indicateur de performance dans l'ajustement occasionnel du marché intérieur

Taux d'achèvement	Réalizations de l'Office par tonne	Programme occasionnel d'intervention de l'Office arrêté par l'autorité de tutelle	Année	Produits
-----	-----	-----	2016	Pomme de terre
-----	-----	-----	2017	
96,5 %	4 825, 7680	5000 tonnes	2018	
78,83%	2 364,9250	3000 tonnes	2019 jusqu'à fin juin	
	En cours	5000 tonnes		
-----	-----	-----	2016	
-----	-----	-----	2017	

67%(2018) 42.3% (2019)	6 733 632 L (2018) 4 230 429 L (2019)	10 000 000 Litres	2018	Lait demi- écrémé
			2019 Jusqu'au mois de Juin	
			2016	Banane
			2017	
			2018	
82 ,8%	1 657 ,44940 Tonnes	2 000 Tonnes	2019 Jusqu'au mois de Juin	

05 Les mesures d'accompagnement :

- Exempter les produits importés par l'Office de Commerce de Tunisie de tous les droits et les taxes exigibles pour contrôler davantage le coût de l'approvisionnement et éviter de recourir au soutien de l'État pour les opérations d'approvisionnement occasionnel en certains produits et si nécessaire, soutenir les opérations d'approvisionnement occasionnel pour préserver les équilibres financiers de l'Office.

- Application des prix réels lors de la vente des produits fournis par l'Office de Commerce. Dans le cas contraire, prévoir l'allocation de fonds nécessaires et ce par la loi de finances, destinés :

*A couvrir la prime d'équilibre au profit de l'Office, dans le cadre du chapitre 14 du décret-loi n ° 1962 -6 du 3 avril 1962, ratifié par la loi, loi n ° 1962-14 du 24 mai 1962 ou,

* A subventionner le 'sucre' destiné à la consommation familiale d'un montant couvrant la différence entre le prix de revient et le prix de vente de l'Office, estimé à 300 dinars /tonne en 2018.

III- Budget 2020 :

Présentation générale des estimations initiales du projet du budget pour 2020 relatives à l'activité d'approvisionnement du marché en sucre blanc

Valeur	Dépenses	Valeur	Ressources
480 MD	Dépenses de vente de sucre blanc	423MD MD 11	Ventes de sucre blanc

8 ,7 MD	Frais administratifs	80,3	La subvention du sucre blanc pour la consommation familiale (50 d / tonne) Autres ressources) (Augmentation du prix de vente du sucre blanc destiné à la consommation familiale, ou augmentation de la subvention ou recours au prêt).
.12.1 MD	Frais de distribution		
13.5 MD	Frais de financement		
514 ,3MD	Total	514,3 MD	Total (MD)

Fiche n° 3 : Société La Foire de Nabeul

I - Définition

1. **L'activité principale :**
2. **Classement de l'établissement :** classe “ B”
3. **Référence de création :**
4. **Référence d'organisation administrative et financière :**
5. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'acteur public (le cas échéant) :** Aucun

II- Cadre de performance :

1. Stratégie générale:

La société Foire de Nabeul contribue à la promotion de produits tunisiens à travers l'organisation de manifestations commerciales. Elle joue également un rôle dans la mise en relation des producteurs et commerçants d'une part et des producteurs et consommateurs d'autre part. S'agissant de l'artisanat et des petits métiers, la société Foire de Nabeul offre un espace pour la promotion des produits de ce secteur d'activité afin de préserver leur pérennité et de garantir aux artisans des sources de revenu.

2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribution directe

3. **Les priorités et objectifs les plus importants sont :** Les priorités et objectifs sont fixés conformément aux priorités du Ministère du Commerce dans le cadre du programme du commerce intérieur.

4. Indicateurs de mesure de la performance et principales activités I :

La société Foire de Nabeul organise des foires et des manifestations en fonction des conditions économiques générale du pays ainsi que du pouvoir d'achat du citoyen et fixe les objectifs à atteindre à la lumière de ces deux critères.

5. Mesures d'accompagnement : La société Foire de Nabeul s'appuie sur ses propres ressources financières. Elle recourt à des ressources humaines externes en fonction des activités qu'elle entreprend tout au long de l'année.

III- Budget :

Présentation générale des estimations du budget pour l'année budgétaire 2020 :

Présentation d'un tableau de synthèse qui inclut les principales ressources leur nature (Ressources et sources de financements, y compris les estimations de la subvention de l'État et les dépenses les plus importantes (charges) programmées pour l'exercice 2020 avec une répartition en deux parties :

- Budget de fonctionnement et,
- Budget d'investissement ou d'approvisionnement (compte tenu de la spécificité de chaque institution).

Fiche numéro 4 : Société ELLOUHOUM

Le programme qui comprend cet acteur public : Le programme du commerce intérieur

I - Définition

1. **L'activité principale :** Production et commerce de viande.
2. **Classement de l'établissement :** Société Anonyme
3. **Référence de création :**
4. **Référence d'organisation administrative et financière :** Contrat de création du 15 Mai 1961
5. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'acteur public (le cas échéant) :** 2009

II- Cadre d'aptitude à la performance :

1. Stratégie générale:

-Atteindre les équilibres financiers de la société ELLOUHOUM à travers la mise en place d'un plan d'assainissement et de restructuration qui a été présenté au conseil ministériel en date du 25/04/2016.

-Ajuster le marché comme mécanisme d'intervention publique : contrôler les prix et préserver le pouvoir d'achat du consommateur.

-Contribuer au développement de la filière des viandes rouges

2. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : La société Ellouhoum œuvre à l’approvisionnement du marché local en viandes, à des prix de référence pour sauvegarder le pouvoir d’achat du consommateur et limiter les opérations de spéculation.

3. Les priorités et objectifs les plus importants :

- Atteindre des équilibres financiers.
- Assurer la régularité de l'approvisionnement et contribuer à la maîtrise des prix et au bon déroulement des transactions dans le secteur de la viande rouge (rationalisation du consommateur, approvisionnement du marché, contrôle des prix et renforcement de la protection des consommateurs)
- Développement des services et réhabilitation des unités d'exploitation afin de répondre aux standards et aux normes de santé d’usage dans le domaine,
- Œuvrer à faire de la société ELLOUHOUM une locomotive pour mener le développement de la filière viande rouge, et ce après sa réhabilitation

4. Indicateurs de mesurer de performance et principales activités :

Il s’agit de présenter les activités les plus importantes de l'acteur public (les investissements les plus importants et les grands projets ...) qui contribuent directement à atteindre les valeurs cibles (en mentionnant les indicateurs qui y sont liés conformément aux indicateurs du programme et en mentionnant les taux attendus selon le calendrier des indicateurs).

5. Mesures d’accompagnement : dans le cadre du programme d’assainissement de la société ELLOUHOUM et l’atteinte de ses équilibres financiers, et après l'approbation de la commission d’assainissement qui s'est tenue le 30 mai 2017, nous proposons d’inclure une disposition dans la loi de finances pour l'année 2020 portant sur l’abandon des anciennes créances auprès de l’administration des douanes et du Trésor Public comme le montre le tableau suivant:

Fiche N°1

Observations	Expliquez les raisons	Texte de la proposition	
Conformément au compte-rendu de la réunion de la commission d’assainissement du 30/05/2017, qui a donné son accord de principe pour l’abandon des créances douanières de 4,5 MD et ce dans le cadre de l’article 25 du Code de la Comptabilité Publique et pour prévoir une	Ces dettes sont constituées par le montant de la TVA due sur l’importation en 2005 de quantités de viande laquelle TVA n’a pas été comptabilisé dans les éléments de coût, étant donné que la vente de ces quantités de viande s'est faite en dessous du cout de revient, dans le cadre du rôle d’ajustement qui incombe à la société pour réduire les prix de la viande commercialisée sur le marché local afin	Exonération de la société Ellouhoum des créances de 4,5 millions D. au profit de la douane,	1

disposition dans ce sens dans le projet de la loi de finances"	de préserver le pouvoir d'achat du consommateur. De ce fait la société n'a pas été en mesure de payer ces dettes,		
--	---	--	--

Fiche N°2 :

Observations	Explication des raisons	Texte de la proposition	
Conformément au le compte rendu de sa réunion du 30/5/2017, la commission d'assainissement a, donné son accord de principe pour l'abandon des créances de 2 MD auprès la caisse de restructuration des entreprises publiques et ce dans le cadre de l'article 25 du Code de la Comptabilité Publique, et de prévoir une disposition à ce titre, au niveau du projet de loi de finances	<p>Dans le cadre de l'assainissement social de l'année 1997, la société de viande a obtenu un prêt du Fonds de Restructuration des Entreprises Publiques d'un montant de 4,5 MD.</p> <p>2,5 MD ont été remboursés et depuis 2003, la société n'a pas été en mesure de continuer à payer le montant restant en raison de la détérioration de sa situation financière due à ses interventions dans le cadre de la régulation du marché.</p>	Abandon des créances de 2 MD de la société ELLOUHOUM auprès du Trésor Public,	2

III- Budget :

Présentation générale des prévisions budgétaires des acteurs publics pour l'exercice 2020 :

Fournir un tableau de synthèse qui inclut les ressources les plus importantes et leur nature (Ressources et sources de financements, y compris les estimations de la subvention de l'État et les dépenses les plus importantes (charges) programmées pour l'exercice 2020 avec une répartition à deux niveaux :

- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement ou d'approvisionnement (compte tenu de la spécificité de chaque institution)

Fiche numéro 5 : Société des Marchés de Production du Centre (SOMAPROC)

Le programme qui comprend l'acteur public : Programme du commerce intérieur

I - Définition

- 1. L'activité principale :** Création, gestion et cession du marché de production intermédiaire pour les légumes, les cultures et les produits d'élevage à Sidi Bouzid, qui s'adresse aux producteurs à travers la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
- 2. Classement de l'établissement :** Société anonyme classe "C"
- 3. Référence de création :** L'article 8 de la loi n° 1989- 9 du 1er février 1989 relative aux entreprises et établissements publics.
- 4. Référence d'organisation administrative et financière :** Les statuts de la société ont été retenus comme base juridique sous réserve du respect des procédures et des dispositions du Code des Sociétés Commerciales. L'organigramme et le manuel des procédures de gestion des ressources humaines sont en cour de préparation.
- 5. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'agent public (le cas échéant) :** aucun

II- Cadre de performance :

- 1. Stratégie générale:** Création et gestion du marché de production de légumes, de fruits et de produits d'élevage à Sidi Bouzid, marché qui s'adresse aux producteurs à travers la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
- 2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** Contribution directe
- 3. Les priorités et objectifs les plus importants :** Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public, qui sont totalement ou partiellement compatibles avec les objectifs et priorités du programme (en mentionnant les objectifs de l'établissement /entreprise publique et les objectifs du programme correspondant).
- 4. Indicateurs de mesure de performance et principales des activités:** Compte tenu du non achèvement de l'étude de faisabilité technique et financière du marché de la production, étude qui est supposée déterminer les stratégies générales de l'entreprise , ses objectifs, les méthodes de gestion des composantes du projet, le système fiscal, les mécanismes de paiement et les aspects financiers, nous nous trouvons dans l'impossibilité de traiter de ce chapitre..

5. Mesures d'accompagnement : (soutien financier, ratification de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires ...)

III- Budget :

Présentation générale des prévisions budgétaires des acteurs publics pour l'année budgétaire 2020

Le pourcentage d'évolution du budget 2020 par rapport à l'estimé pour l'année 2019	programmé pour l'année 2019 en dinars	Estimé pour l'année 2019 en Dinars	programmé pour l'année 2019 en dinars	Unité budgétaire	Numéro
				Les charges	I
152.083%	29.200.000	19.200.000	19.200.000	Les achats	I
0.000%	13.200.000	13.200.000	13.200.000	Hydrocarbures	1
0.000%	1.000.000	1.000.000	1.000.000	Eclairage	2
0.000%	5.000.000	5.000.000	5.000.000	Achats non stockés de fournitures et de matériaux	3
100.000%	10.000.000	/	/	Dépenses diverses et éventuelles	4
200.000%	15.680.000	7.840.000	7.840.000	Services externes	II
100.000%	10.000.000	5.000.000	5.000.000	Maintenance et réparation	5
100.000%	5.200.000	2.600.000	2.600.000	Primes d'assurance	6
100.000%	480.000	240.000	240.000	Taxe de circulation	7
114.869%	93.480.000	81.380.000	81.380.000	Autres services externes	III
100.000%	10.000.000	5.000.000	5.000.000	Salaires et honoraires des intermédiaires	8
60.000%	8.000.000	5.000.000	5.000.000	Publicité	9
50.000%	15.000.000	10.000.000	10.000.000	Transport missions réception	10
0.000%	30.000.000	30.000.000	30.000.000	Voyage et missions	11

14.286%	4.000.000	3.500.000	3.500.000	Frais postaux et télécommunication	12
50.000%	15.000.000	10.000.000	10.000.000	Formation d'agents	13
0.000%	480.000	180.000	180.000	Services téléphoniques	14
0.000%	2.000.000	2.000.000	2.000.000	Documentation et impression occasionnelle	15
66.667%	4.000.000	2.400.000	2.400.000	Fournitures de bureau	16
/	/	8.000.000	8.000.000	Consultation	17
0.000%	5.000.000	5.000.000	5.000.000	Forums	18
68.010%	16.200.000	23.820.000	23.820.000	Différentes charges régulières	IV
-52.000%	7.200.000	15.000.000	15.000.000	Jetons de présence	19
2.041%	9.000.000	8.820.000	8.820.000	Loyer du siège social	20
255.957%	310.669.115	121.375.565	121.375.565	Charge des agents	V
0.000%	1.000.000	1.000.000	1.000.000	Salaires des agents de gardiennage et de nettoyage	21
137.909%	233.595.162	98.186.698	98.186.698	Salaires des agents permanents	22
1328.308%	27.423.516	1.290.000	1.290.000	Primes de rendement	23
160.908%	44.240.437	16.956.327	16.956.327	Charges sociales	24
/	/	912.540	912.540	Autres charges sociales	25
83.750%	4.410.000	2.400.000	2.400.000	Bons de restauration	26
100.000%	4.000.000	4.000.000	4.000.000	Impôts, prestations et paiements similaires	VI
0.000%	4.000.000	4.000.000	4.000.000	Taxes et paiements divers	27
330.769%	86.000.000	26.000.000	26.000.000	Investissements	VII
-68.421%	6.000.000	19.000.000	19.000.000	Equipement informatique et systèmes	28
150.000%	5.000.000	2.000.000	2.000.000	Matériel de bureau	29
/	/	5.000.000	5.000.000	Aménagement et construction d'une salle	30
100.000%	75.000.000		/	Voiture de service	31
				Résultats	⤵
0.000%	0.000	0.000	0.000	Recettes d'exploitation	I
0.000%	0.000	0.000	0.000	Revenus	32
0.000%	0.000	0.000	0.000	Autres revenus d'exploitation	33
165.445%	469.229.115	283.615.565	283.615.565	Total des charges d'exploitation	II

175.891%	40.000.000	22.741.406	0.000	Amortissement comptable	34
100.000%	8.481.315	8.481.315	0.000	Amortissement des coûts initiaux pour l'année 2016	35
164.437%	-517.710.430	-314.838.286	-283.615.565	Résultat de l'exploitation	III
-10.337%	436.524.986	486.852.275	486.852.275	Revenus d'investissement	36
0.000%	0.000	0.000	0.000	Autres gains ordinaires	37
0.000%	0.000	0.000	0.000	Autres pertes ordinaires	38
-47.197%	-81.185.444	172.013.992	203.236.713	Résultat brut d'exploitation (avant déduction d'impôts)	IV
0.000%	0.000	0.000	0.000	impôts sur les bénéfices des sociétés	39
-47.197%	-81.185.444	172.013.992	203.236.713	Résultat Net (après déduction d'impôts)	V

La société n'est pas encore entrée dans la phase d'exploitation et ses revenus sont donc actuellement limités aux bénéfices tirés du placement de ses liquidités.

430115005072	430115005072	Numéro du compte
2018/12/27	2018/12/27	Date de placement
270.000.000	3.562.056.222	Montant placé
11.00%	12.00%	Taux d'intérêt
182	355	Période de placement 2020
2019/07/01	21.12.2020	Date de fin de placement
20%	20%	Taux de retenue à la source
15.015.000	421.509.986	Revenu brut de placement
3.003.000	84.301.997	Montant de retenue à la source
12.012.000	337.207.989	Revenu net de placement
349.219.989		Le montant total des revenus de placement

Les montants utilisés

3.750.000.000	Les montants placés en 2019
382.056.222	Revenu de placement en 2019
4.132.056.222	Total
570.000.000	Budget 2020
3.562.056.222	Montant placé en 2020

Fiche numéro 6 : L'Agence Nationale de Métrologie

Le programme qui comprend l'institution/ l'établissement public : Le programme du commerce intérieur

I-Définition

- L'activité principale :** Veiller à la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la métrologie (juridique, industrielle et scientifique) conformément aux orientations politiques et économiques du pays qui sont basées sur le respect des règles et standards internationaux imposés par le partenariat avec l'Union européenne, l'Union du Maghreb Arabe, les pays arabes et l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Classement l'établissement :** Classe 'A'
- Référence de création :** Loi n ° 2008-12 du 11 février 2008
- Référence d'organisation administrative et financière :** Décret n °2008 - 2751 du 4 août 2008 portant organisation administrative et financière et des modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de Métrologie.
- Date de signature du dernier contrat- programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'établissement/institution publique (le cas échéant)**

II Cadre de la capacité de performance

a-Stratégie générale :

Permettre à la Tunisie de disposer, de façon permanente, d'une infrastructure métrologique développée qui répond aux obligations internationales et suit l'évolution mondiale des trois composantes de la métrologie liées au consommateur, à l'opérateur économique et à la recherche scientifique et permettant ce qui suit :

*Positionnement et intégration réussie dans le système international de métrologie ;

*Disposition d'un référentiel scientifique dans les domaines de la métrologie, de l'évaluation de la conformité et amélioration du taux de couverture ;

Moderniser les méthodes métrologiques légales pour les 6 types et élargir les domaines d'intervention ;

-Adapter les normes et les technologies de métrologie pour développer la compétitivité des produits tunisiens

- Interconnecter les universités, les centres de formation, la recherche scientifique et l'industrie d'une part et l'Agence Nationale de Métrologie d'autre part,

-Faire progresser le rôle de la métrologie dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'environnement, les transports et la sécurité

-Soutenir et tirer profit de l'interdépendance entre les trois composantes de la métrologie.

-Considérer l'Agence Nationale de Métrologie en tant que structure de certification de l'efficacité et de la qualité

b. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : Contribution directe

c. Les priorités et les buts les plus importants :

Objectifs du programme	Objectifs de l'Agence nationale de métrologie
Coordination et coopération avec les équipes de contrôle économique du Ministère.	--Intensification du contrôle métrologique légal sur les produits emballés dans toutes les régions de la république, ainsi que le contrôle métrologique des instruments de mesure utilisés, en particulier les instruments de pesage non réglementaires utilisés par certains marchands.
-Participation aux campagnes de contrôle économique et aux travaux des comités et structures concernées. -Contribuer aux efforts de toutes les structures pour éradiquer ce phénomène (les agents de contrôle économique au sein du ministère et des administrations régionales, les services de la métrologie légale au sein de l'Agence Nationale de Métrologie, les services des douanes, de la police et de la garde nationale,	Réduire la prolifération des équipements de pesage électroniques non réglementaires, dont la plupart sont fabriqués en Chine.

les organisations professionnelles compétentes et toutes les structures concernées par la consommation, la sensibilisation et l'orientation).	
La mise en place d'un système d'information pour suivre les PV d'audition après leur renvoi aux tribunaux, ce qui aiderait à soumettre les demandes de sanction de l'Administration, en particulier pour les contrevenants en cas de récidive.	Participation aux comités de réflexion et préparation du cahier des charges pour la réalisation d'un système d'information pour suivre les PV d'audition renvoyés devant les tribunaux.

d – Les indicateurs de mesure du rendement et les activités les plus importantes :

Fiches d'indicateurs de mesure de performance du programme de suivi économique (suivi métrologique)

e. Mesures d'accompagnement :

- Affectation de techniciens en métrologie pour accompagner les équipes de veille économique.
- Fournir un véhicule administratif pour effectuer des visites sur le terrain.
- Appui financier du budget de l'Etat (Ministère du Commerce) pour l'acquisition d'outils de mesure spéciaux dans le domaine du contrôle (outils de mesure du volume des fluides, outils de contrôle des matières congelées, ...) Sachant que les montants des amendes et pénalités payées par les contrevenants sont versées au Trésor Public.

3- Fiche des acteurs publics impliqués dans le programme du commerce extérieur

Fiche N°1 : CEPEX

Le programme qui inclut l'acteur public : le programme du commerce extérieur

I-Définition

1- **Activité principale :**

2- **Classement de l'acteur public :**

3- **Référence de création :** loi n ° 20 de 1973 du 14 avril 1973

4- **Référence légales et réglementaire de l'organisation administrative et financière :**

5- **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'acteur public (le cas échéant) :**

II- Cadre de performance :

6. **Stratégie générale:** le CEPEX vise à:

- Développer le positionnement des produits et services tunisiens sur les marchés mondiaux,
- Diversifier les produits et les marchés de l'exportation
- Renforcer le réseau d'échanges commerciaux et tirer profit des accords de libre-échange conclus entre la Tunisie et plus de 130 pays

7. **Déterminer la contribution aux objectifs du programme :** une contribution directe.

8. **Les priorités et les objectifs les plus importants :**

- Orienter et guider les exportateurs tunisiens sur les opportunités de commerce international et de partenariat à travers un système d'information et de veille économique.

- Accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches d'exportation aux niveaux administratif et financier.

- Accompagner les exportateurs vers les marchés extérieurs en organisant des campagnes promotionnelles, des rencontres de partenariat et des missions d'exploration sur les marchés étrangers

- Diversification de l'offre exportable au niveau des produits et des services.

Tous ces objectifs s'inscrivent dans l'objectif principal du programme de commerce extérieur lié au développement du commerce et à l'intégration économique et commerciale

9. Indicateurs de mesure de rendement et les activités les plus importantes : Les activités les plus importantes du CEPEX :

- Fonds de Promotion des Exportations : cette activité vise à soutenir les exportations nationales, en particulier au niveau des transports

- Accompagnement à l'export : à travers l'organisation de formations dans le domaine de l'export au profit des institutions économiques et des jeunes chercheurs.

- Programme Export + : Sa mission est d'accompagner les entreprises exportatrices et de stimuler les entités à potentiel d'exportation. (Les investissements les plus importants et les grands projets ...).

Le guichet unique : Sa mission est de faciliter les procédures administratives et d'aider les entreprises exportatrices à dépasser les obstacles auxquels elles pourraient être confrontées lors de l'exportation

10-Les mesures d'accompagnement : soutien financier dans différents domaines :

- Au titre de l'aide à l'export
- Au titre de d'aide à la Participation aux foires et salons
- Au titre de l'accompagnement des entreprises exportatrices

III-Budget :

Présentation générale des prévisions budgétaires de l'acteur public pour l'exercice 2020:

Les données	Prévisions 2020
Titre 1	
Dépenses de fonctionnement	10320
Dépenses de rémunération	8663
Dépenses de moyens de services	1657
Dépenses d'intervention publique	100020
Fonds de Promotion des Exportations	100000
Mutuelle des agents	20
Titre 2	
Dépenses d'investissement	15409

Financement public	15409
Total	125749

Fiche numéro 2 : Chambre de Commerce et de l'Industrie du Cap Bon

Le programme qui comprend l'établissement / institution publique : commerce extérieur

II-Définition

01- L'activité principale :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Du Cap Bon œuvre pour fournir des services au profit de toutes les institutions afin de faciliter leur activité économique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Tunisie.

02-Classement de l'établissement :

03-Référence juridique de création :

Loi n ° 75 du 30 novembre 2006 (JORT n ° 96 de 2006).

- Décret n ° 79 du 15 janvier 2007 (JORT n ° 06 de 2007).

04-Référence de l'organisation administrative et financière : Ordre n ° 80 du 15 janvier 2007 (JORT n ° 06 de 2007).

02 La date de signature du dernier contrat de programme

03-Cadre d'aptitude à de performance :

01- Stratégie générale :

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon œuvre à être le porte-voix des entreprises économiques et la locomotive dans le développement de l'activité économique dans les gouvernorats de Nabeul et de Zaghuan

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon apporte son soutien aux entreprises économiques en leur offrant l'assistance et l'encadrement nécessaires. Elle met à la disposition de ces opérateurs

économiques, des services à forte valeur ajoutée pour promouvoir le secteur privé et développer les investissements dans les gouvernorats de Nabeul et Zaghuan. :

02- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Les objectifs du programme de commerce extérieur	Contribution de la Chambre de commerce et d'industrie du Cap Bon
1.2 diversification des échanges et intégration économique et commerciale	Contribution directe
2.2 Défense commerciale	Contribution directe
3.2 Faciliter les procédures de commerce extérieur	Contribution directe

5. Les priorités et objectifs les plus importants :

Les objectifs du programme de commerce intérieur	Les objectifs de la Chambre de commerce et de l'industrie du Cap Bon
1.2 Échanges et intégration économique et commerciale	- Encadrement et assistance des entreprises, promotion de l'exportation, développement des relations extérieures et développement du partenariat commercial
2.2 Promotion commerciale	- Contribuer au développement du climat d'investissement et à la promotion de la culture d'entreprise
3.2 Facilitation les procédures du commerce extérieur	- Développer et faciliter les procédures administratives et mise à niveau des ressources humaines.

04 - Indicateurs de mesure du rendement et de activités les plus importantes :

Programme de commerce extérieur	Chambre du commerce et de l'industrie du Cap Bon		
Objectifs	Objectifs	Indicateurs	Activités et interventions programmées

1-2 Diversification des échanges et intégration économique et commerciale	A –Assistance et encadrement des entreprises et promotion de l'exportation	A 1 Evolution du nombre de programmes de soutien A 2 L'évolution du nombre de nouveaux marchés étrangers	-Organiser des sessions de formation -Préparer des études de marché pour les marchés étrangers - Inviter des fournisseurs étrangers -Organiser des missions commerciales à l'étranger -Organiser des réunions de partenariat
2-2 Défense commerciale	B - Contribuer au développement du climat d'investissement et promotion de la culture d'entreprise	B -1 évolution du nombre de réunions avec les hommes d'affaires B -2 Evolution du nombre d'entreprises participantes	-Organisation de séminaires -Organisation de tables rondes sectorielles
3-2 Faciliter les procédures de commerce extérieur	C - Développement du système administratif et mise à niveau continue des ressources humaines	C -1 Evolution du nombre de services électroniques en ligne	Un projet de coopération avec TTN pour la délivrance du certificat d'origine électronique.

02- Budget 2020 :

Présentation générale des prévisions initiales du projet de budget 2020 :

Ressources	Valeur(-)	Dépenses	Valeur ()
Activité de la chambre	530	Investissement	50
-Les services		Gestion	700
-Vente des publications		- Achat de fournitures	
-Les abonnements		- Loyer	
-			

Subvention de l'État	220	-Manifestations économiques (séminaires, missions, réunions, formations ...)-	
Total (M .D)	750	Total	750

Fiche numéro 3 : Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Ouest

Le programme qui comprend l'institution publique : Le commerce extérieur

I-Définition

01- L'activité principale : La Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Ouest contribue, aux limites de ses frontières territoriales, à la promotion des secteurs du commerce, de l'industrie et des services, ainsi qu'aux activités de l'artisanat et des petits métiers.

02-Classement de l'institution : La Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Ouest est un établissement public à intérêt économique doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et soumis au contrôle du Ministère du Commerce.

03-Les références de création juridique :

- Arrêté n ° 79 du 2007 du 15 janvier 2007 relatif à la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la détermination de son nom, siège et services terrestres,

04- Référence de l'organisation administrative et financière : Ordonnance n ° 1331 de 2013 du 7 mars 2013 relative à la réglementation des chambres de commerce et d'industrie

Cadre d'aptitude à la performance

01-Stratégie générale :

La stratégie générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Nord-Ouest, dans le cadre du programme de commerce extérieur, vise à soutenir les orientations stratégiques du ministère du Commerce d'une manière générale .Elle œuvre à accroître la compétitivité des entreprises et à leur permettre de promouvoir et d'exporter leurs produits dans les meilleures conditions et ce à travers les actions ci-dessous :

- Encadrement et soutien des entreprises exportatrices implantées dans la région du Nord-Ouest à travers le renforcement du Point Export de la chambre sur les plans humain, financier et technique pour devenir une cellule régionale de promotion des exportations ;
- Développement des relations de coopération et de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie en concluant des accords de partenariat avec des structures similaires et intensification de la participation aux salons et foires internationaux, et organisation des rencontres professionnelles afin d'identifier de nouveaux marchés ;
- Information et sensibilisation des entreprises exportatrices aux instruments et mécanismes de soutien technique et financier mis à leur disposition par l'État pour encourager l'exportation, tels que le Fonds de Promotion des Exportations et le programme Export+ en vue d'élargir davantage la base des exportateurs ;
- Information sur les représentations commerciales en Afrique subsaharienne afin de développer la part des exportations en dehors des marchés traditionnels.

02-Déterminer la contribution aux objectifs du programme

Contribution de la Chambre Commerce et de l'Industrie du Cap Bon	Les objectifs du programme de commerce extérieur
Contribution directe	1.2 Diversification des échanges et de l'intégration économique et commerciale
Contribution indirecte	2.2 Défense commerciale
Contribution directe	2.3 Faciliter les procédures de commerce extérieur

3. Les priorités et objectifs les plus importants :

Contribution de la Chambre de commerce et de l'industrie du Cap Bon	Les objectifs du programme de commerce intérieur
- Encadrer les entreprises et promouvoir les exportations en développant les relations extérieures et en renforçant le partenariat commercial.	1.2 Les échange et l'intégration économique et commerciale

- Contribuer au développement du climat d'investissement et à la promotion de la culture d'entreprise.	2.2 Défense commerciale
- Développer le système administratif et mise à niveau continue des ressources humaines.	2.3 Faciliter les procédures de commerce extérieur

03 - Indicateurs de mesure du rendement et les activités les plus importantes :

Crédits estimés	Les activités et les interventions programmées au cours de l'année 2220	Objectifs de la chambre
Budget conjoint entre la chambre et le Centre de Promotion des Exportations(CEPEX) (subvention du CEPEX au point Export de la Chambre de 50 000 dinars par an).	<p>-Arrêter un programme de manifestations à l'étranger (5 manifestations au moins) qui couvrent les secteurs les plus importants de la région du Nord-Ouest (produits agricoles, industries agro-alimentaires, construction ...) -</p> <p>-Inciter le plus grand nombre d'entreprises à y prendre part afin d'être au diapason des avancées et des développements les plus importants dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du secteur de la construction. ...</p> <p>-Organiser des séminaires d'information et de sensibilisation à l'étranger, pour information et présentation des incitations prévues par l'Etat Tunisien en vue de soutenir les entreprises tunisiennes qui veulent prospector les marchés africains sub-sahariens.</p> <p>- Organisation de visites de travail aux chambres de commerce de l'Est de l'Algérie, en vue de stimuler les relations de partenariat entre les entreprises tunisiennes et leurs homologues de l'est de l'Algérie.</p> <p>-Aider les entreprises à adopter des stratégies promotionnelles pour</p>	Objectif 1 : Mettre en place un programme de manifestations à l'étranger, couvrant différents secteurs prometteurs et ciblant de nouveaux marchés

	pénétrer de nouveaux marchés et trouver des partenaires étrangers.	
	<p>-Organisation de séminaires d'information sur les services offerts par la chambre en particulier les services liés au développement des exportations et le point Export mis à la disposition des exportateurs</p> <p>- Organisation de séminaires et de journées d'information et de sensibilisation sur des programmes offerts aux entreprises tels que le programme Export + et les avantages accordés par le Fonds de Promotion des Exportations FOPRODEX, TTN-,</p> <p>-Organisation de journées d'information et de sensibilisation pour faire connaître les accords commerciaux conclus par la Tunisie tel que l'accord COMESA</p>	Objectif 02 – Organiser des séminaires de formation et des journées de partenariat et de coopération dans la région
Budget de la Chambre conjointement avec le Centre de promotion des exportations	<p>-Effectuer des visites sur le terrain pour identifier les besoins des entreprises dans le domaine de la formation</p> <p>- Préparation et mise en place de programmes de formation dans plusieurs axes tels que le marketing, la gestion de commande à l'exportation et les règles du commerce extérieur</p> <p>- Organisation de cycles de formation destinés aux entreprises du nord-ouest-ouest dans le domaine de l'exportation leur permettant de maîtriser les nouvelles technologies susceptibles de les aider à d'intégrer les marchés extérieurs.</p> <p>- Coordination avec les structures du réseau d'encadrement et d'assistance des entreprises exportatrices pour faire bénéficier les entreprises de la région du Nord-Ouest des services de ce réseau .</p>	Objectif 3: Information commerciale, études, formation, recyclage et intelligence économique

: III-budget 2020

Présentation générale des prévisions du projet de budget 2020

Unité : Dinars

Estimations 2020	Estimations 2019	Réalisations 2018	Réalisations 2017	Les charges
Budget de fonctionnement				
23 000	21 000	21 748	18 032	Achats
280 000	270 000	201 933	259 257	Charge d'exploitation
20 000	12 000	15 125	10 595	Dépenses de consommation
350 000	320 000	321 845	286 465	Charge des agents
Budget d'investissement				
5 000	5 000	---	3 920	Logiciels informatiques
47 000	45 000	---	---	matériel de transport
10 000	5 000	---	---	Matériel de bureau
5 000	5 000	557	660	Matériel informatique
Ressources				
370 000	358 000	317 249	317 357	Ressources propres
320 000	225 000	120 000	110 000	Subvention de l'État

50 000	50 000	50 000	50 000	Subvention CEPEX
-----	48 000	8 480	59 600	Subvention programmes externes affectés

Fiche numéro 4 : La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Centre

Le programme qui comprend l'institution publique : Le Commerce Extérieur

II-Définition

01- Activité principale : Les chambres de commerce et d'industrie contribuent dans les limites de leur circonscription territoriale à la promotion des secteurs du commerce, de l'industrie et des services et de l'artisanat et des petits métiers

02- Classement de l'établissement : établissement public à intérêt économique doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et soumis au contrôle du Ministère en charge du commerce.

03- Référence de création juridique :

Loi n ° 2006-75 du 30 novembre 2006 relative aux chambres de commerce et d'industrie

- Décret n ° 80 du 15 janvier 2007, portant organisation et fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie.

04- Organisation administrative et financière Référence : décret n ° 80 du 15 janvier 2007 (JORT n ° 06 de 2007).

05- Date de signature du dernier contrat -programme :

Des contrats de programme ont été signés en 2007, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre et les centres d'affaires de Sousse, de Monastir, de Mahdia et de Kairouan d'un côté et les Ministères du Commerce et de l'Industrie d'un autre côté.

Ces contrats sont mis à jour annuellement selon un programme de travail établi entre la Chambre et chaque centre d'affaires lesquels contrats n'ont pas été renouvelés depuis 2012.

:05-Cadre d'aptitude à la performance

01-Stratégie générale:

La Chambre œuvre à être le premier partenaire à accompagner les entreprises de la région dans le développement de leur activité au niveau local et international, et le principal acteur de la promotion des investissements dans le Centre

02- La contribution aux objectifs du programme :

La contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre	Les objectifs du programme de commerce extérieur
Contribution directe	1.2 Diversification des échanges et de l'intégration économique et commerciale
Contribution directe	2.2 Défense commerciale
Contribution directe	3.2 Faciliter les procédures de commerce extérieur

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre contribue directement aux objectifs du programme dans le domaine du soutien aux entreprises en évaluant ses services sur la base de la délivrance des certificats d'origine et en menant des études techniques pour déterminer le taux d'intégration des produits tunisiens destinés à l'exportation

La chambre œuvre aussi à la prospection de nouveaux marchés et à diversifier les échanges commerciaux à travers l'organisation de missions d'hommes d'affaires à l'étranger, recevoir des délégations commerciales, organiser des réunions de partenariat, explorer de nouveaux marchés prometteurs ...

7. Les priorités et objectifs les plus importants :

Fournir le soutien nécessaire aux entreprises du secteur privé dans les quatre gouvernorats (Sousse, Monastir, Kairouan et Mahdia) pour aide au développement de ces entreprises à travers des activités tels que :

• Fournir des services pour développer les transactions commerciales des entreprises avec l'extérieur et augmenter leurs capacités d'exportation

- Soutenir la coopération internationale :

* Organiser des partenariats et des réunions d'affaires avec des chambres étrangères et signer des accords de coopération,

* Organisation de missions d'hommes d'affaires à l'étranger,

* Animer une cellule de vigilance pour les opportunités d'affaires, les offres et les demandes d'offres au niveau international au sein de la Bourse d'Affaires,

* Organisation de séminaires et réunions d'affaires au profit des entreprises.

- Encadrement des exportateurs

- * Fournir des informations relatives aux procédures d'exportation,
- * Fournir des services d'encadrement et d'assistance et délivrance des certificats d'origine.
- * Organisation de sessions de formation répondant aux besoins des entreprises exportatrices.
- * Préparation d'études pour les marchés extérieurs au sein de l'Unité Intelligence Marchés.
- * Gestion de l'Unité d'Intelligence de Marché chargée de préparer les études de marché à travers la plateforme électronique de la chambre.

Accompagner l'entreprise pour accroître ses capacités concurrentielles et développer son activité

- * Organisation de séminaires de sensibilisation sur les évolutions législatives et économiques au profit des acteurs économiques de la région,
- * Fournir des études et des informations sur le tissu économique de la région du centre ;
- * Présentation des entreprises de la région du centre via le salon virtuel de la plateforme en ligne de la Chambre (www.businesstradeintunisia.com).
- * Effectuer des visites de terrain aux entreprises pour diagnostiquer leurs besoins, connaître leurs aspirations et leurs préoccupations.

Accompagnement et encadrement personnalisés des entreprises :

- * Fournir des consultations sur la création d'entreprises et de projets et les procédures d'accompagnement,
- * Organisation de séances de conseil avec des experts et spécialistes dans différents domaines :
E-commerce, marketing, gestion d'entreprises et exportation,
- * Organisation de rencontres personnalisées d'information et de consultation entre les entreprises et différentes institutions et organismes publics (la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Ministère de l'Emploi, l'Administration fiscale la ...).

• Contribuer à attirer et informer les investisseurs étrangers à travers :

- * La Préparation d'études sur les avantages compétitifs des entreprises du centre, les opportunités d'investissement et les sites possibles d'implantation,
- * Mise à disposition des investisseurs d'informations sur le climat d'investissement, les incitations légales et la procédure administrative.

<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'institutions participant aux manifestations économiques organisées par la Chambre - Le nombre d'opportunités d'affaires et de partenariat présentées aux membres de la Chambre sur la plateforme en ligne de la Chambre -Le nombre de consultations liées au calendrier des expositions, aux salons et aux opportunités d'affaires, 	
<p>Encadrement et information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de services d'information et de briefing fournis aux abonnés de la Chambre, - Le nombre d'études et d'informations sur les avantages économiques du centre - Le nombre d'établissements répertoriés dans le salon virtuel de la plateforme en ligne de la Chambre, -Le nombre de visites sur le terrain dans les institutions <p>Accompagnement personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de consultations dans le domaine de la formation et de la création d'institutions, - le nombre de consultations d'experts et le nombre d'institutions bénéficiant des services d'encadrement avec des experts, - Le nombre de réunions individuelles entre les institutions et les représentants des départements et le nombre d'institutions bénéficiant de réunions individuelles -Le nombre d'investisseurs étrangers qui ont été encadrés. 	Encadrement et accompagnement
<p>-Formation continue Nombre de cours organisés,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises participant aux cours de formation continue. <p>- Formation de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de stagiaires de l'école de commerce : - Le nombre de stagiaires de l'école de commerce intégrés au marché du travail 	Formation
Nombre d'affiliés de la Chambre	Affiliation à la Chambre

06 –Mesures d’accompagnement :

* Développement des systèmes et outils promotionnels de la Chambre :

- Créer un nouveau site internet de la Chambre,
- Mettre à jour la plateforme en ligne (www.businesstradeintunisia.com).

-Développement d'un nouveau système d'information entre la Chambre et les opérateurs économiques de la région (CMR) dans le cadre du programme DRIVE pour soutenir les capacités des chambres,

- Préparation de nouveaux documents promotionnels

04- Exercice budgétaire 2020 :

Présentation générale des prévisions initiales du projet de budget 2020 :

Fiche numéro 5 : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Tunis

01. Le programme qui inclut l'acteur public : le programme du commerce extérieur

Sous-programme 1 : Echange commerciale

III- Définition :

02. Activité principale :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis (CCIT) est un établissement public à caractère économique doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et soumis à la tutelle du Ministère en charge du commerce, conformément à la loi n ° 2006- 75 du 30 novembre 2006.

La création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis, son siège, et ses circonscriptions territoriales, ont été fixés par le décret n ° 79 de 2007 du 15 janvier 2007.

La CCIT couvre les circonscriptions territoriales ci-après :

-Gouvernorat de Tunisie

- Gouvernorat de la Manouba

-Gouvernorat de l'Ariana

- Gouvernorat de Ben Arous

Le domaine d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis contribue à la promotion des secteurs du commerce, de l'industrie et des services, ainsi que les secteurs de l'artisanat et de petits métiers.

Services fournis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis :

A) Services fournis aux exportateurs :

- Vente de documents du commerce extérieur et de documents douaniers ;

- . Délivrance de certificats d'origine
 - Délivrance de certificats demandés par les industriels, commerçants, artisans ou prestataires de services, qu'ils soient à usage interne ou externe.
- . Délivrance de certificats de vente libre (Attestation de libre vente).
 - Délivrance de carnets d'Admission Temporaire (ATA)
 - Délivrance de titres de transport routier international (TIR)

B) Manifestations économiques :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis s'emploie à soutenir et entourer les entreprises afin de dynamiser l'investissement en :

- Organisant des séminaires et forums de sensibilisation
- Organisant des forums d'investissement au profit des entreprises implantées dans la région, en coordination avec les chambres de commerce étrangères partenaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis ;
- Organisant des missions d'hommes d'affaires à l'étranger dans le but de dynamiser l'exportation des produits tunisiens.
- Organisant des expositions et de salons dans le but de présenter les produits tunisiens et de créer des opportunités d'exportation.
- Accueillant des délégations étrangères et en organisant des journées de partenariat dans la région.

1- Information économique :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis informe les entreprises de la région des opportunités de partenariat disponibles et ce grâce au portail électronique "Tunisia-Trading", mis en place depuis 2015 par la chambre ; portail qui permet aux opérateurs économiques d'avoir des informations sur les opportunités d'investissement et d'exportations vers les pays étrangers.

La CCIT, encadre les entreprises et les opérateurs économiques à travers le Point Régional d'Exportation, et leur fournit toutes les informations économiques liées à leurs activités.

2. Formation :

L'Ecole d'Application de Commerce de la Chambre est considérée comme l'une des structures de formation les plus importantes de la région. La création de cette structure remonte à 1992 afin de répondre aux exigences du marché du travail et des politiques de l'emploi en Tunisie.

L'École d'application de commerce offre des services de formation dans les domaines suivants :

- **Formation des techniciens professionnels et supérieurs**
 - Brevet de technicien professionnel en commerce
 - Brevet de technicien professionnel en comptabilité
 - Brevet de technicien supérieur en commerce international
 - Brevet de technicien supérieur en comptabilité et finance
 - Brevet de technicien supérieur en assistance à la direction

Tous les diplômes que l'Ecole accorde sont reconnus par arrêté du Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi. L'accréditation est renouvelée tous les cinq ans et le taux d'emploi des diplômés de l'Ecole Appliquée de Commerce est considéré comme respectable par rapport aux centres de formation privés.

○Formation continue

La formation continue est considérée comme l'une des activités les plus importantes de la chambre qui offre chaque année de nombreux cours de formation au profit de ses membres, ainsi qu'aux entreprises implantées dans la région. Parmi les formations les plus importantes organisées par la Chambre :

- **Techniques et procédures de dédouanement des marchandises»**
- **Transport international et logistique.**

3. Activité de la chambre au niveau international

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis travaille à renforcer les relations de partenariat avec ses homologues étrangères, en signant des accords de coopération avec les chambres de commerce étrangères pour ouvrir de nouvelles perspectives d'investissement et d'exportation aux entreprises implantées dans la région

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis est également membre de nombreuses organisations internationales, notamment :

- L'Association des Chambres Méditerranéennes de Commerce et d'Industrie (ASCAME)**
- Le Colloque Permanent des Chambres de Commerce et d'Industrie Franco-africaines Francophones (CPCCAF)**
- Fédération Mondiale des Chambres de Commerce et d'Industrie (WCF)**
- Organisation Internationale des Transports Routiers (IRU)**

Il convient de noter que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis, en tant que membre de **la Fédération Mondiale des Chambres de Commerce et d'Industrie (WCF) et de l'Organisation Internationale des Transports Terrestres (IRU)** est la seule entité en Tunisie qui délivre les carnets suivants :

○**Carnet d'Admission Temporaire de marchandises (Carnet ATA)** qui est un document douanier international qui permet à son détenteur l'admission temporaire (pour une période pouvant aller jusqu'à un an) de marchandises en suspension des droits et taxes. Ce réseau comprend plus de 60 pays à travers le monde.

○**Le Carnet de Transport International Routier (Carnet TIR)** qui est un système permettant le transit de marchandises par voie routière en suspension des garanties des droits et taxes exigibles et ce sous couverture de garanties offertes par ce réseau qui comprend plus de 70 pays dans le monde.

03. Classement de l'acteur public :

04. Références de création : Loi n ° 2006-75 du 30 novembre 2006

Décret n °2007- 79 du 15 janvier 2007

05. Référence de l'organisation administrative et financière : Décret n °2007- 80 du 15 janvier 2007

06. Date de la signature du dernier contrat - programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public (le cas échéant) :

: VI-Cadre d'aptitude à la Performance

11- Stratégie générale :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis contribue à l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale de la Tunisie dans son environnement mondial et régional, en encadrant les entreprises tunisiennes exportatrices à travers l'information relatives aux marchés étrangers prometteurs qu'elle met à leur disposition.

Par ailleurs et dans le cadre du Programme National de Promotion des Exportations Tunisiennes, la CCIT organise des missions d'hommes d'affaires à l'étranger afin de promouvoir le produit tunisien, soit en participant à des salons et expositions internationaux, soit en visitant des chambres de commerce et d'industrie étrangères pour faciliter les mises en relation entre avec les fournisseurs étrangers.

A cet égard, il importe de rappeler que depuis 1990, la CCIT a conclu 57 protocoles d'accord qui visent à dynamiser les échanges commerciaux, avec ses homologues étrangers,

: 12- Déterminer la contribution aux objectifs du programme

Méthodes de contribution (directe ou indirecte)	Objectifs
Contribution directe	Objectif 1.2 : diversification des échanges et intégration économique et commerciale
Contribution indirecte	Objectif 2.2 : Défense commerciale
Contribution directe	Objectif 3.2 : Faciliter les procédures de commerce extérieur

13- Les priorités et les objectifs les plus importants :

Les objectifs de la chambre au sein du programme	Objectifs du programme
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à relever les taux d'exportations tunisiennes vers les pays voisins et vers d'autres marchés internationaux, notamment les marchés africains et arabes. Fournir les informations économiques nécessaires sur les marchés prometteurs et les opportunités d'exportation en informant les entreprises exportatrices situées dans la région, des opportunités de partenariat disponibles, en organisant des journées de sensibilisation, ainsi que des symposiums et des forums d'information ; Œuvrer à attirer des investisseurs et des hommes d'affaires étrangers en Tunisie et organiser des réunions bilatérales pour les hommes d'affaires pour promouvoir les exportations tunisiennes vers le reste du monde. Développer les relations extérieures avec les chambres de commerce internationales afin de créer des opportunités de partenariat au profit des entreprises tunisiennes situées dans la région du Grand Tunis. 	Objectif 1.2 : diversification des échanges et intégration économique et commerciale
<ul style="list-style-type: none"> Attirer les investissements nationaux et étrangers, améliorer le climat des affaires, protéger le tissu industriel national et soutenir la pérennité des entreprises tunisiennes Mise à disposition des opérateurs économiques d'un numéro vert 	Objectif 2.2 : Défense commercial.-e

<ul style="list-style-type: none"> Organisation de journées de sensibilisation au profit des entreprises économiques pour les familiariser au rôle de protection qui incombe au Ministère du Commerce et les moyens de bénéficier de l'assistance technique dans ce domaine. 	
<ul style="list-style-type: none"> Numérisation des services fournis par la Chambre en adhérant au système de délivrance des certificats d'origine électroniques. Acquisition d'équipements et développement du système informatique de la chambre par la mise en place d'un système d'information interne homogène, qui facilitera les procédures de commerce extérieur 	Objectif 3.2 : Faciliter les procédures de commerce extérieur

14. Indicateurs de mesure et activités les plus importantes :

4.1 : Indicateurs de mesure du rendement

Estimations 2020	Estimations 2019 (Quatrième trimestre)	Réalisations 2019 (9mois)	Réalisations 2018	Réalisations 2017	Unité	Indicateurs de mesure de performance	Objectif
81%	78%	78%	75%	74%	Pourcentage - 3% (**)	Indicateur 2.1.1: évolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays ayant des accords de libre-échange avec la Tunisie par rapport au volume total des échanges commerciaux	Objectif 1.2: diversification des échanges et intégration économique et commerciale
19%	22%	22%	25%	26%	Pourcentage - 3% (***)	La proportion des exportations en dehors du marché traditionnel a évolué par rapport au volume global des exportations Indicateur 2.1.2: Le pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations	
Participer à la préparation d'une étude sur la numérisation du système de délivrance des certificats d'origine					pourcentage 40%	Indicateur 2.2.2 : Le rythme des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur la facilitation des échanges dans les délais	Objectif 3.2 Faciliter les procédures de commerce extérieur

Note : (*) La Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis délivre des certificats d'origine aux entreprises tunisiennes qui effectuent des opérations d'exportation principalement vers les pays arabes et africains.

(**): Ces pourcentages représentent le volume des échanges commerciaux avec les pays qui ont des accords de libre-échange avec la Tunisie, par rapport au volume total des échanges commerciaux pour lesquels des certificats d'origine ont été attribués par la Chambre.

(***) Ces pourcentages représentent le volume des échanges commerciaux en dehors des marchés traditionnels, par rapport au volume total des échanges commerciaux pour lesquels des certificats d'origine ont été attribués par la Chambre.

*** Pourcentage d'évolution du volume des exportations auxquelles des certificats d'origine ont été délivrés par la Chambre par rapport au volume total annuel des exportations :**

Estimations 2020	Estim-ations 2019 (quatrième trimestre)	Réalis-ations 2019 (9 mois)	Réalis-ations 2018	Réalis-ations 2017	Volume d'exportations
2355.7	-	1715.4	2341.8	1564.3	Le volume des exportations pour lesquelles des certificats d'origine ont été délivrés par la Chambre
-	-	33008,4	40986.2	34426.6	Volume total d'exportation (*)
-	-	%4.59	%5.71	%4.54	Pourcentage

(*)Chiffres de l'Institut national de la statistique

:4.2-Activités de la chambre:

Crédits estimés	Activités et interventions programmées en 2020	Estim-ations 2020	Indicateurs	Objectifs
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Contribuer à l'augmentation des taux d'exportations tunisiennes vers les pays voisins et d'autres marchés mondiaux, notamment le marché africain et arabe.</u> - Activités : - - Organisation d'une mission d'hommes d'affaires en Espagne pour promouvoir des produits tunisiens - - Organisation d'une mission d'hommes 	Pourcentage %	Indicateur 2.1.1 : évolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays ayant des accords de libre-échange avec la Tunisie par rapport au volume total des échanges commerciaux	Objectif 1.2 : diversification des échanges et intégration économique et commerciale

	<p>d'affaires en Arabie Saoudite pour promouvoir des produits tunisiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une mission d'hommes d'affaires en Allemagne pour participer au salon européen de l'alimentation «FoodIngredient Europe 2020» - - <u>Fournir les informations économiques nécessaires sur les marchés prometteurs et les opportunités d'exportation, en informant les entreprises exportatrices présentes dans la région des opportunités de partenariat disponibles en organisant des journées de sensibilisation, ainsi que des symposiums et des forums d'information</u> - - Activités -Organisation d'ateliers sur les accords douaniers entre la Tunisie et les pays du monde. - -Organisation de séminaires de formation sur les technologies du commerce extérieur. - -Organisation de réunions d'information sur les procédures d'exportation. <p><u>Travailler à attirer des investisseurs et des hommes d'affaires étrangers en Tunisie et organiser des rencontres bilatérales pour les hommes d'affaires pour développer les</u></p>			
--	---	--	--	--

	<p><u>exportations tunisiennes vers le reste du monde.</u></p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de rencontres de partenariat entre les entreprises tunisiennes membre de la Chambre et les entreprises de l'Etat de Bahreïn (mars 2020). -Organisation de rencontres de partenariat entre les entreprises tunisiennes membres de la Chambre et les entreprises du Burkina Faso (avril 2020). - -Organisation de rencontres de partenariat entre les entreprises tunisiennes membres de la Chambre et les entreprises d'Indonésie (septembre 2020). - - <u>Le développement des relations extérieures avec les chambres de commerce internationales afin de créer des opportunités de partenariat au profit entreprises tunisiennes situées dans des la région du Grand Tunis.</u> - - Activités : <ul style="list-style-type: none"> - La conclusion d'un accord de partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat de la République Démocratique du Congo dans le cadre de la mission des hommes d'affaires tunisiens à Kinshasa dans le cadre du projet AfricaDev Export pour l'information des exportateurs tunisiens sur les marchés africains en plein essor en partenariat avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ) (Janvier 2020). - - Mise en œuvre de l'accord de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Mecque (signé le 7 juin 2002) dans le cadre de la mission des hommes d'affaires tunisiens au Royaume 			
--	---	--	--	--

	<p>d'Arabie Saoudite (avril 2020).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conclusion d'un accord de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Madrid (Espagne) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lisbonne (Portugal) dans le cadre de la mission des hommes d'affaires tunisiens dans les villes de Madrid et Lisbonne (janvier 2020) 			
	<ul style="list-style-type: none"> - - Organisation d'une mission d'hommes d'affaires en Serbie et en Hongrie pour introduire des produits tunisiens - - Organisation d'une mission d'hommes d'affaires en Côte d'Ivoire pour introduire les produits tunisiens 	<p>Pourcentage %</p>	<p>Evolution de la proportion des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Le pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - - Mise en place d'un numéro vert gratuit pour les opérateurs économiques économiques. - --Organisation d'une journée de sensibilisation au profit des commerçants pour initier les industriels locaux au rôle protecteur du Ministère du Commerce et aux moyens de bénéficier des précautions techniques qui peuvent être prévues. - - Organisation de journées de sensibilisation sur les modalités de délivrance des certificats de vente libre. - - Organisation d'une journée de sensibilisation 		<p>Indicateur 1.2.1.2: pourcentage de pétitions liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions soumises</p>	<p>Objectif 2.1.2: Défense commerciale</p>

	<p>en partenariat avec le Ministère du Commerce sur les méthodes de contrôle technique à l'exportation et à l'importation.</p>			
	<p><u>Numérisation des services fournis par la Chambre en s'inscrivant dans le système de délivrance des certificats d'origine électroniques.</u></p> <p>- Activités : Participation au programme de numérisation des certificats de l'origine en coopération avec les services du Département du commerce et du projet Infocham 3 financé par le Département d'État américain, le Bureau des affaires du Moyen-Orient, le Middle East Partnership Initiative Office (MEPI).</p> <p><u>Acquisition d'équipements et développement du système informatique de la Chambre par la mise en place d'un système d'information interne homogène, qui facilitera les procédures de commerce extérieur</u></p> <p>- Activités : - Un système en cours</p>	<p>Pourcentage %</p>	<p>Indicateur 2.2.2 : Le rythme des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges dans les délais</p>	<p>Objectif 3.2 : Faciliter les procédures de commerce extérieur</p>

Procédures d'accompagnement : (soutien financier, ratification de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires ...)

V- Budget :

Présentation générale des prévisions budgétaires des acteurs publics pour l'exercice 2020:

(En Dinar)

Estimations 2020	Réalisations 2019	Estimations du quatrième trimestre 2019	Réalisations 2019 Jusqu'au 2019/09/30	Estimations 2019	Ressources
2 966 500	2 953 485	738 627	2 214 858	2 811 000	Première partie : Recettes ordinaires
283 200	75 932	17 354	58 578	236 600	Deuxième partie : Autres recettes ordinaires
403 000	386 770	270 179	18 181	382 000	Troisième partie : subventions et contributions
3 652 700	3 416 187	1 026 160	2 291 617	3 429 600	Total des ressources

Estimations 2020	Réalisations 2019	Estimations du quatrième trimestre 2019	Réalisations 2019 Jusqu'au 30/09/2019	Estimations 2019	Dépenses
2 251 000	2 063 269	588 010	1 475 258	2 247 000	Première Section : rémunération
1 001 700	642 728	174 396	468 332	878 100	Deuxième section : Moyens de services
5 000	0	0	0	5 000	Troisième section : Dépenses imprévues non affectées
395 000	70 846	12 858	57 988	299 500	Deuxième partie : Dépenses d'équipement
3 652 700	2 776 843	775 264	2 001 579	3 429 600	Total des dépenses